

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Agriculture et économie
alimentaire **en Pologne**





**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET
DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

**AGRICULTURE
ET ÉCONOMIE
ALIMENTAIRE
EN POLOGNE**

VARSOVIE 2010

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

AGRICULTURE ET ÉCONOMIE ALIMENTAIRE EN POLOGNE

Ouvrage collectif édité par: Teresa Jabłońska - Urbaniak

VARSOVIE 2010

TABLE DES MATIÈRES

Introduction par le Ministre de l'Agriculture et du Développement rural	5
POLOGNE : INFORMATIONS GÉNÉRALES	7
Informations sur la situation économique de la Pologne en 2009	8
AGRICULTURE	9
Aperçu général	9
Ressources en terres agricoles et structure de leur exploitation	9
Facteurs déterminant la situation productive et économique de l'agriculture en 2009	11
Valeur de la production agricole et relations de prix	12
PRODUCTION VÉGÉTALE, MARCHÉS CHOISIS ET FILIÈRES DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION	13
Secteur de la production de semences	14
Marché et transformation des céréales	16
Transformation des céréales	17
Marché du sucre	17
Production et marché des fruits et légumes	18
Aide communautaire sur les marchés secondaires de la production végétale	19
PRODUCTION ANIMALE, MARCHÉS CHOISIS ET FILIÈRES DE LA TRANSFORMATION	20
Marché et transformation de la viande	21
Transformation de la viande	22
Marché et transformation du lait	23
Transformation du lait	23
CONSOMMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES	25
MARCHES DE GROS DES PRODUITS AGRICOLES	26
APPROVISIONNEMENT DE L'AGRICULTURE EN MOYENS DE PRODUCTION	26
AGRICULTURE BIOLOGIQUE	28
Production agricole intégrée	30
AGRICULTURE DANS LES REGIONS	31
ENERGIES RENOUVELABLES ET BIOCARBURANTS	32
Biocarburants	33
Biogaz	33
ZONES RURALES	35
Caractéristiques générales des zones rurales	35
Population rurale	35
Activité professionnelle et capital humain dans les zones rurales	35
Infrastructures dans les zones rurales	36
Développement d'entreprenariat et agrotourisme dans les zones rurales	37
ACTIVITES PROMOTIONNELLES ET POLITIQUE DE LA QUALITE	40
Promotion	40
Qualité	40
Programme Poznaj Dobrą Żywność	41
Produits régionaux et traditionnels.....	42
Possibilités de la promotion de produits traditionnels et régionaux	43

PÊCHE	44
Informations générales	44
Infrastructure de la pêche marine	44
Infrastructure de la pêche dans les eaux intérieures	44
Offre des poissons de mer et d'eau douce	45
Marché des poissons et produits à base de poisson	47
Industrie de transformation du poisson	47
COMMERCE EXTERIEUR	48
Structure géographique du commerce des biens agroalimentaires	49
Structure de produits agroalimentaires dans les échanges étrangers	50
POLITIQUE DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE	52
Fonds destinés à l'agriculture	52
Aide intérieure	52
Paiements directs aux terres agricoles	55
Plan de développement rural pour les années 2004-2006 (PDR)	55
PSO: « La restructuration et la modernisation du secteur alimentaire et le développement rural 2004-2006 »	56
Programme de développement rural 2007-2013 (PDR)	56
DEBAT SUR L'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE APRES 2013	59
POLITIQUE DE SOUTIEN A LA PÊCHE	61
Programme Sectoriel Opérationnel: « Pêche et industrie de transformation des poissons 2004-2006 »	61
Programme Opérationnel : « Le développement durable du secteur de la pêche et des zones côtières de pêche pour les années 2007-2013 »	62
INSTITUTIONS AGRICOLES	63
Agence de Restructuration et de Modernisation de l'Agriculture	63
Agencja Rynku Rolnego (ARR) – Agence du Marché Agricole (AMA)	64
Agence de la Propriété Agricole	68
Caisse d'Assurance sociale des agriculteurs	71
Conseil agricole public	72
Enseignement agricole	72
Unités de recherche	73
ADRESSES D'UNITÉS LIÉES À L'AGRICULTURE	76

Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand plaisir de vous présenter une nouvelle édition de l'ouvrage « Agriculture et économie alimentaire en Pologne ». Cette publication présente des développements dans l'agriculture polonaise, l'industrie de transformation agricole, le secteur de la pêche et d'autres branches de l'industrie qui relèvent du secteur alimentaire. Le présent ouvrage est adressé aux personnes intéressées et son objectif est de leur transmettre un ensemble d'informations sur les volumes et tendances au sein des processus économiques du secteur agroalimentaire. La présente publication peut également constituer une source d'informations de base sur les programmes et les résultats des programmes d'aide au secteur agroalimentaire et à la pêche en Pologne.



En commençant par le second semestre 2008, l'économie polonaise est touchée par les effets de la récession mondiale qui a affecté et ralenti le développement. Les perturbations sont ressenties également dans le secteur agroalimentaire. Les conditions de fonctionnement de l'agriculture se sont détériorées de manière considérable. Une stagnation de la demande et une baisse des besoins en importations de nos partenaires commerciaux extérieurs posent de nombreuses contraintes. Néanmoins, l'année 2009 a enregistré une balance positive du chiffre d'affaires dans le commerce alimentaire de près de 2,3 milliards d'euros, et la balance positive du chiffre d'affaires dans le premier semestre 2010 est de près de 1,3 milliards d'euros, à savoir plus de 14% par rapport au premier semestre de 2009. C'est en mutualisant nos efforts, que nous avons atteint ce bon résultat, grâce à la qualité des produits du secteur alimentaire et aux débouchés nouveaux, dont l'ouverture des marchés d'Est (Russie et Ukraine) et à l'efficacité de programmes et d'activités promotionnelles. Les produits alimentaires polonaises réussissent à gagner la confiance des consommateurs, grâce à leurs atouts tels que les prix compétitifs, la qualité sanitaire et les valeurs consommatoires.

Les années 2008 et 2009 n'ont pas été parmi les plus faciles pour le secteur de l'agriculture. Afin de lutter contre les effets négatifs de la crise, nous avons préparé et mis en œuvre un paquet de stabilisation qui comprend: une accélération de l'exploitation des ressources en faveur de l'agriculture, des modifications du PDR pour la période 2007-2013 et une accélération de la mise en œuvre des différentes activités, des modifications concernant des prêts en faveur de l'agriculture et une utilisation plus étendue des mécanismes d'intervention. Vous trouverez les informations concernant les sujets mentionnés ci-dessus dans le présent ouvrage.

Une partie distincte de cette publication est consacrée aux éléments principaux de la politique concernant les zones rurales et la pêche, cofinancées par les fonds de l'Union européenne et par le budget national. Nous sommes capables de profiter pleinement des moyens provenant de l'UE. Une bonne animation et l'entrepreneuriat de la part des bénéficiaires, l'engagement du côté administratif, de la part des collectivités locales et des organismes professionnels, l'expertise et la participation de toutes les unités et personnes qui agissent en faveur du secteur agroalimentaire et de la pêche dans l'élaboration de projets, de requêtes et de leur réalisation, sont des facteurs clés permettant de profiter pleinement des moyens provenant de tous les programmes.

La Pologne participe activement au débat sur l'avenir de la Politique agricole commune. Grâce aux réunions et consultations consacrées à ce sujet dès le début du débat, la nécessité d'assurer les conditions égales de compétitivité et le besoin de maintenir le niveau actuel du financement de l'agriculture, sont de plus en plus visibles. C'est là où il est important de tenir compte de l'opinion de la société européenne, qui s'est prononcée explicitement pour le maintien de la Politique agricole commune. Dans six mois, durant notre présidence de l'Union européenne, de premières décisions concernant les futures orientations de la politique agricole européenne, seront prises. Parmi les sujets discutés doivent se trouver les réponses à de nouveaux défis concernant les mécanismes de lutte contre le capital spéculatif sur les marchés agricoles ou l'atténuation des effets du changement climatique.

Depuis notre adhésion à l'UE, nous avons noté beaucoup de développements positifs au sein du secteur alimentaire et de la pêche, ce qui dans la plupart des cas résulte d'une plus grande mobilisation des ressources financières, mais aussi d'une opportunité pour les agriculteurs, les pêcheurs et les transformateurs, de profiter de l'ouverture au monde et de la libre circulation des biens et des services, qui

Bonne lecture,
Marek Sawicki



POLOGNE: INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Pologne est un pays d'Europe centrale d'une superficie de 312,7 mille km² (7^e en UE-27 et 68^e au monde) peuplé par 38,1 millions d'habitants (6^e place en UE-27 et 33^e au monde).

A partir du 1 mai 2004, la Pologne est membre de l'Union européenne. Sa population totale la situe en 6^e place parmi 27 pays, sa population rurale en 1^e place et son nombre d'exploitations agricoles en 2^e place (après la Roumanie). Les personnes qui travaillent dans l'agriculture, le secteur de la chasse, forestier et de la pêche dépasse de 2,5 fois le pourcentage des professionnels dans ces secteurs dans l'UE-27 (-14,5% et 5,6% respectivement). La Pologne occupe 7,1% de la superficie totale des pays de l'Union. Elle est bordée de 7 pays, dont 4 membres de l'UE (Allemagne, République Tchèque, Slovaquie et Lituanie) et 3 pays hors l'Union (Russie, Biélorussie, Ukraine).

Le pays est caractérisé par une grande diversité biologique et environnementale. Une protection spéciale est assurée aux parcs nationaux qui couvrent une superficie de plus de 314,5 mille ha, aux réserves naturelles en nombre de 1441 et d'une superficie de 173 mille ha, aux parcs paysagers d'une superficie de près de 2602 mille ha et aux monuments naturels en nombre de 36,0 mille. Les forêts occupent plus de 30% de la superficie terrestre totale du pays. Plusieurs espèces animales sont protégées, parmi lesquelles sont considérées comme les plus importantes le bison d'Europe, le chamois, l'ours, le castor, le lynx d'Eurasie et le loup.

Plus de 75% du territoire du pays se situent au-dessous de 200 m a.d.n.m., et ce n'est que 3% qui se trouvent au-dessus de 500 m a.d.n.m.

Le climat en Pologne se caractérise par de grandes variations de durée de différentes saisons de l'année. Dans les trois dernières années, la température moyenne de l'air oscillait entre 8, 60C et 9,40C, et la quantité des précipitations entre 609 mm et 717 mm. **Figure 1.**

Les précipitations atmosphériques constituent la première source des ressources en eau et elles se caractérisent par de grandes variations annuelles, mensuelles et régionales. Il y a donc d'une part des zones de sécheresse, mais d'autre part des engorgements hydriques, voire des inondations. **Figure 2.**

La Pologne se divise en 16 voïvodies, 314 powiats, 65 villes ayant les droits des powiats et 2.478 communes. L'unité auxiliaire à l'intérieur de la commune est entre autres sołectwo, le nombre de ces unités est de plus de 40,3 mille. **Figure 3.**

La population totale s'établit à 38,1 millions per-

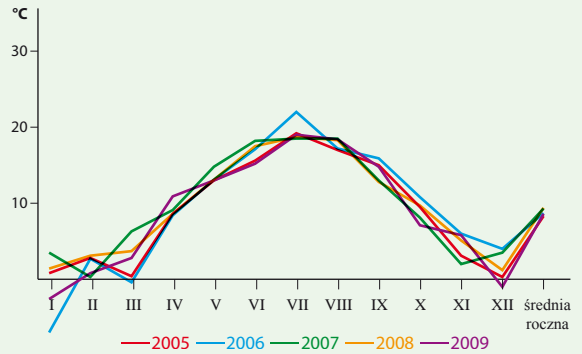


Figure 1. Les températures moyennes mensuelles en Pologne; Source: GUS – Agriculture en 2009, Varsovie 2010

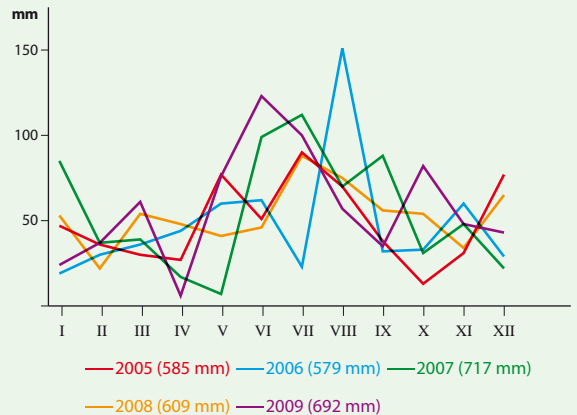
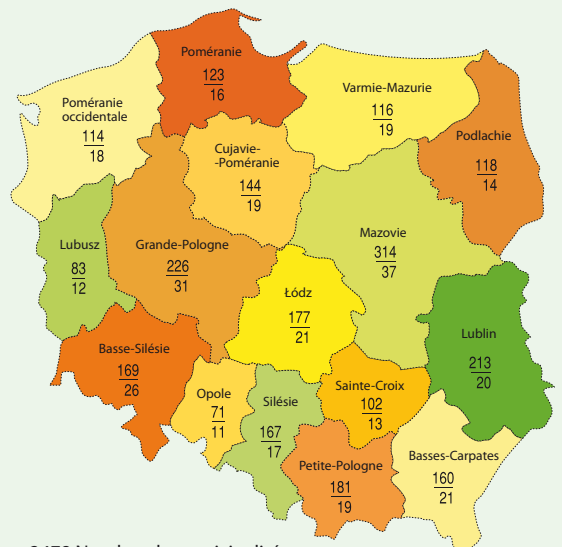


Figure 2. Les quantités des précipitations atmosphériques mensuelles moyennes dans les années 2005-2009; Source: GUS – Agriculture en 2009, Varsovie 2010



2478 Nombre de municipalités
16 Nombre de provinces

Figure 3. Les unités de division territoriale de la Pologne

sonnes, dont 23,3 millions habitant des zones urbaines, et la population des zones rurales est de 14,8 millions personnes. 24,6 millions de personnes sont en âge de travailler, dont 15,3 millions habitent des zones urbaines, et 9,3 millions de personnes habitent des zones rurales. Par rapport à l'année 2000, la population a diminué d'environ 90 mille personnes. Cependant cette baisse ne concerne que les villes, puisque les zones rurales ont noté une augmentation du nombre d'habitants. Par rapport à l'année 2008, une augmentation du nombre des naissances vivantes (de 0,7%) a été notée. Le taux de naissances vivantes par 1000 habitants n'a pas changé par rapport à l'année précédente et s'est établi à 10,9 contre 10,2 en 2007. Le taux a augmenté de 1,5%, et le taux de décès par 1000 habitants a augmenté de 1,4%.

La projection de population élaborée par GUS prévoit que le solde migratoire dans les zones rurales jusqu'à 2035 sera positif, mais le solde migratoire interne sera en baisse. Le dépeuplement urbain sera freiné avant tout par la création d'emplois dans les zones urbanisées. Selon ces prévisions, une part des personnes qui habitaient les villes périodiquement, s'y établiront. La projection de GUS jusqu'à l'année 2035 prévoit une légère baisse de la population dans les zones rurales (de 0,5%) causée par une diminution du nombre de naissances et par le solde migratoire interne positif.

Informations sur la situation économique de la Pologne en 2009

En 2009, la situation économique en Pologne a été déterminée par les processus de l'économie mondiale. Sous l'influence des phénomènes négatifs de la crise de l'économie mondiale, l'économie polonaise, après 4 ans de croissance accélérée, ressent depuis le 2e semestre 2008 une baisse des tendances en augmentation dans tous les secteurs. Néanmoins, l'impact négatif de la récession sur l'économie polonaise était moins important que dans la plupart des pays de l'UE. Malgré une réduction du PIB mondial de 0,8% en 2009, et une baisse de 4% dans l'Union européenne, la Pologne était le seul pays membre qui a atteint une croissance économique (de 1,7%). La demande est un facteur clé qui a déterminé cette croissance, bien que la consommation individuelle n'ait augmenté que de 2,3% par rapport à une hausse de 5,9% notée en 2008. Une baisse de la demande interne a été causée par une limitation des revenus des foyers, qui résultait avant tout de perturbations négatives sur le marché du travail. Une baisse de l'offre des prêts commerciaux causée par le renforcement des critères de leur attribution par les banques commerciales n'est pas non plus sans importance. Parmi d'autres facteurs il y avait une plus grande prudence de la population en matière d'acquisition de crédits, résultant de l'incertitude de revenus. Le

côté inquiétant des développements économiques en 2009, c'est une restriction des processus d'investissement, qui peut affaiblir ou contester la durabilité d'une croissance économique projetée. La plupart des sociétés ont revu leurs programmes de développement à court terme et ont ralenti la prise des décisions concernant de nouvelles entreprises. En conséquence, la formation brute de capital fixe a diminué de 0,3% par rapport à l'année 2008, et le taux d'investissement a diminué durant une année de 22,1% à 21%. La crise mondiale a affecté le plus l'industrie, où la production en 2009 a diminué par rapport à l'année précédente de 3,2%, ainsi que le secteur de la construction, où la croissance a baissé de 10,9% en 2008 à 3,7% en 2009. Le secteur de l'agriculture a moins ressenti les effets de la crise, le taux de croissance de la production agricole globale était similaire à celui de l'année précédente.

Le commerce extérieur des produits agroalimentaires, encore une fois, a observé le solde positif en 2009, soit 2,3 milliards d'euros). Depuis l'adhésion, on note l'importance croissance du commerce extérieur des produits agroalimentaires dans la balance commerciale et financière de la Pologne. L'excédent obtenu dans le commerce alimentaire extérieur fait diminuer le solde négatif du chiffre d'affaires au sein de l'ensemble du commerce extérieur de la Pologne. La part des exportations agroalimentaires dans l'ensemble d'exportations, a augmenté en 2009 jusqu'à 11,7% par rapport à 10,1% de l'année précédente, tandis que la part des importations a augmenté de 7,2% à 8,6%.

Selon de premières estimations, le produit intérieur brut (PIB) en 2009 était plus élevé de 1,7% en termes réels que celui de l'année précédente, mais bien inférieur qu'a dans les années précédentes. Malgré un ralentissement économique visible, la Pologne était seule parmi les pays de l'Union européenne à noter une croissance du PIB, accompagnée d'un accroissement du pouvoir d'achat des rémunération de 1,1% et un accroissement de pensions d'invalidité et de retraites, dont le pouvoir d'achat en 2009 a haussé de 4%. Le taux d'inflation moyen d'une année en 2009 était de 3,5%, par rapport à 4,2% l'année précédente. En 2009, parmi les facteurs clés de la croissance de l'inflation étaient les prix plus élevés des matières premières et des carburants, les décisions sur des augmentations des prix administrés et une forte dépréciation du zloty en 2e semestre 2009. Le taux d'inflation a été aussi influencé par un accroissement des prix des denrées alimentaires de 4,1%. Un ralentissement de la dynamique de la croissance économique a affecté le marché du travail. En 2009 le chômage a augmenté de 420 mille personnes, et le taux de chômage a augmenté de 2,4% dans la période de décembre 2008 au décembre 2009.

AGRICULTURE

Aperçu général

L'agriculture polonaise se caractérise par un grand morcellement : la taille moyenne des exploitations agricoles augmente progressivement et en 2009 était de 8,0 ha de SAU (7,8 ha en 2008). Plus de la moitié des exploitations produisent seulement ou avant tout pour leur propre consommation, en réduisant les dépenses destinées à l'achat des aliments et aux charges de famille. Ces exploitations d'une superficie relativement peu importante, produisent selon des méthodes traditionnelles, en utilisant peu d'engrais minéraux, de produits phytosanitaires et d'aliments industriels dans l'alimentation des animaux de rente, avant tout des bovins. Bien que sur le territoire du pays prévalent les sols arables à rendement marginal, la Pologne est un producteur important de produits agricoles, horticoles et d'origine animale, à l'échelle européenne et mondiale.

Tableau 1.

La Pologne occupe également une des premières places dans la production de fruits rouges (fraise, framboise et groseille) et de légumes de plein champ comme oignon, chou et chou-fleur.

La spécialisation dans la production est déterminée par les conditions climatiques, la qualité du sol et la tradition régionale. Dans la partie centrale, ainsi qu'à l'Est et au Nord de la Pologne, est située la production des pommes de terre, du seigle, ainsi que des pâturages. L'arboriculture et les plantations de fruits rouges sont localisées en Mazovie (région de Grójec), dans la voïvodie de Lublin, dans la région de Sandomierz, en Grande Pologne et dans la voïvodie de Łódź. Les cultures plus exigeantes quant au sol et au climat, se trouvent dans la partie Sud-Est et Sud-Ouest du pays et dans la région de Żuławy et celle de Varmie. Les cultures céréalières intensives, surtout du blé, de la betterave sucrière et du colza, y prédominent.

La plus grande concentration de l'élevage bovin a lieu dans les voïvodies de Podlachie, de Mazovie, de Varmie-Mazurie et de Grande Pologne, tandis que celle de l'élevage porcin dans les voïvodies de Grande-Pologne et de Cujavie-Poméranie. Le volume de l'élevage ovin n'est plus important que dans les zones montagneuses (voïvodie de Petite-Pologne).

Ressources en terres agricoles et structure de leur exploitation

De la superficie totale de la Pologne, soit 31,3 millions ha, la superficie des exploitations agricoles est de 16,2 millions ha, ce qui fait 51,6% % de la superficie totale du pays. L'année 2009 n'a pas apporté de changements en matière de la superficie totale ni la structure d'exploitation des terres agricoles étant propriété des exploitations. En 2009, le secteur privé comptait 15,6 millions ha, soit 98,8% de terres agricoles, dont



Production de certains produits agricoles	Parts de marché		Position	
	dans le monde	dans l'UE	dans le monde	dans l'UE
blé	1,4	6,9	16	4
seigle	21,2	41,0	2	1
potato	3,8	18,4	6	1
betterave sucrière	5,1	11,0	6	3
colza	4,2	11,6	6	3
pomme	1,6	9,9	13	4
viande	1,3	7,9	14	5
lait de vache	2,1	8,2	10	4
Cheptel bovin	0,4	6,3	46	7
Cheptel porcin	2,0	11,2	7	3

Tableau 1. Les parts de marché et position de l'agriculture polonaise dans le monde et dans l'UE (27 pays); Source: Rocznik Statystyczny Rolnictwa 2009, données de 2007

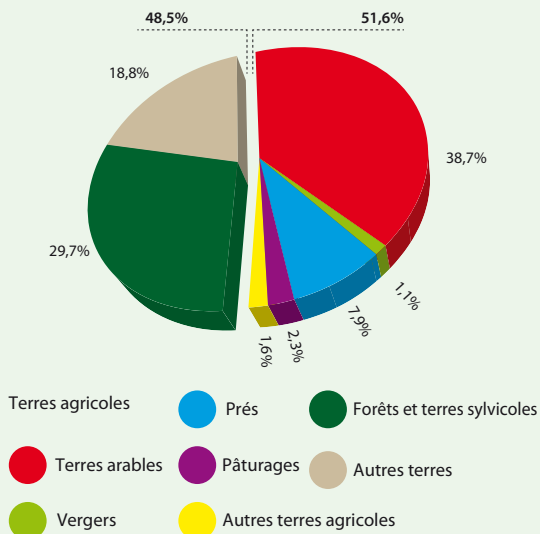


Figure 4. Structure de l'exploitation des terres. (% de la superficie totale); Source: GUS. Rolnictwo w 2009, Varsovie 2010

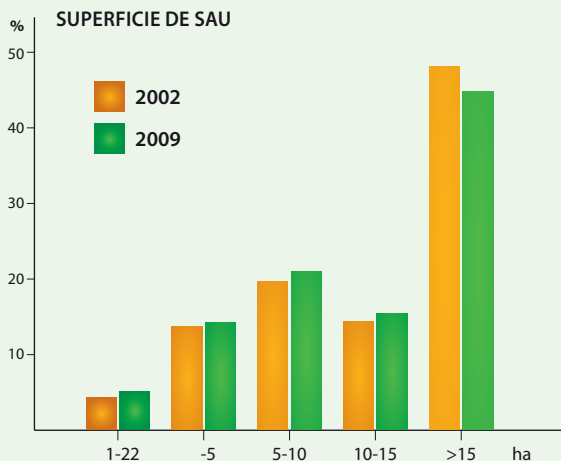
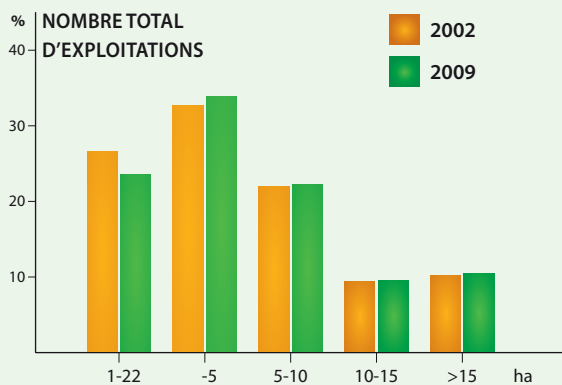


Figure 5. Structure des exploitations individuelle selon SAU en 2002 et 2009 r.; Source: . GUS.- Rolnictwo w 2009, Varsovie 2010

14,5 millions ha, soit 90% de terres agricoles du pays ont été exploité par des exploitations agricoles individuelles. Le secteur public disposait du reste de la superficie agricole (0,6 millions ha).

En 2009, la superficie des terres arables en bonnes conditions agronomiques était de 12,1 millions ha, soit 75,1% de la superficie totale de la SAU. Par rapport à l'année 2008, la superficie des terres agricoles en bonnes conditions agronomiques, n'a pas changé.

Dans la structure générale des terres agricoles (16,2 millions ha – 100%), les terres arables en bonnes conditions agronomiques constituent 75,1% de la superficie de ces terres, les vergers occupent 330,0 mille ha (2,0 %) au total, et les pâturages permanents 3,2 millions ha, soit 19,7 %. **Figure 4.**

La SAU en Pologne est d'une qualité médiocre, au-dessous de la moyenne européenne. Une grande part de sols de qualité faible et acidifiés, réduit l'utilité agricole de la SAU. La part de sols légers, très sablonneux en Pologne, est deux fois plus grande que la moyenne européenne, et se situe au niveau de 60,8 %, tandis que dans l'UE est de 31,8 %.

L'indicateur de la qualité du sol, qui est le rapport des hectares multipliés par un taux adéquat à la SAU réelle, s'établit en Pologne à 0,82. Une qualité médiocre des sols et, en même temps, de pires conditions climatiques se reflètent dans une productivité inférieure des terres par rapport à la moyenne européenne. Depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE, la superficie des terres en jachère sur les terres arables est en réduction. En 2009, cette superficie était de 498 mille ha, étant de 3 fois inférieure qu'en 2004. Pendant cette période, dans les exploitations individuelles les terres en jachère ont été réduites de plus 2,5 fois. La superficie des terres en jachère dans le cadre du secteur privé en 2009, s'établit à 433 mille ha. La tendance à diminuer la superficie des terres en jachère est liée à l'application des aides directes à chaque hectare exploité à des fins agricoles et à l'accroissement des prix des terres agricoles.

L'année 2009 n'a pas observé de changements substantifs dans la structure des exploitations agricoles, en fonction des groupes territoriales et de la superficie exploitée. Les changements notés n'ont pas dépassé 0,5% et leur caractère était peu significatif. Les exploitations agricoles de plus de 1 ha de SAU étaient en nombre de 1765,9. Par rapport à 2002, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 185,8 mille, soit de 9,6%. La baisse la plus importante du nombre d'exploitations par rapport à 2002 concerne le groupe de 1 à 2 ha de SAU, où le nombre d'exploitations a baissé de 103,5 mille. En 2009, par rapport à 2008, une baisse du nombre d'exploitation d'une superficie de 1 à 10 ha (de 43,7 mille) a été notée, tandis que le nombre d'exploitations d'une superficie de plus de 10 ha a augmenté (de 2,2 mille). La superficie moyenne d'exploitations agricoles individuelles a augmenté en 2009 de 0,2 ha, mais cette évolution résulte de l'aug-

mentation de la superficie des exploitations de plus de 15 ha (augmentation de 0,8 ha). La structure des surfaces agricoles exploitées par les exploitations individuelles est dominée par la part d'exploitations d'une superficie de plus de 15 ha, soit 48,4% (accroissement de 1,4% par rapport à 2008). **Figure 5.**

Depuis l'adhésion à l'UE, il y a de plus en plus d'intérêt pour l'achat des terres agricoles, ce qui provoque l'augmentation de leur prix. Le nombre croissant de transactions sur le marché des terres agricoles se caractérise par de différences régionales importantes qui sont conditionnées avant tout par l'offre, par une structure agricole différente, la puissance économique des exploitations et différents considérations de l'achat des terres. Le chiffre d'affaires relativement le plus petit est observé dans les régions du Sud et de l'Est de la Pologne, où la structure des exploitations est le plus morcelée et les terres sont remises aux enfants qui deviennent indépendants. **Tableau 2.**

Une forte dynamique de l'accroissement des prix moyens des terres agricoles s'est maintenue également en 2009, sur le marché privé et provenant des ressources de l'Agence de la Propriété Agricole. Néanmoins, l'augmentation des prix était plus lente que l'année précédente. Le prix moyen des terres de l'APA en 2009 s'est établi en 2009 au niveau de 14 932 zlotys par 1 ha, soit une hausse de 19% par rapport à l'année précédente. Les prix les plus élevés ont été notés dans les groupes d'exploitations inférieures à 1 ha, plus de 19 mille zlotys/ha et supérieures à 100 ha, soit plus de 15 mille/ha. En 2009, la vente des terres des ressources agricoles du Trésor Public a augmenté de plus de 30% par rapport à l'année précédente. Plus de 102 mille ha ont été acquis par les agriculteurs au moyen d'appels d'offres ouverts ou restreints et des preneurs qui bénéficiaient du droit de préemption. Les ventes les plus importantes ont été notées dans la voïvodie de Varmie-Mazurie (plus de 21 mille ha), la Poméranie occidentale (plus de 18 mille ha) et Lubusz (plus de 11 mille ha). Les ventes les plus basses ont eu lieu dans la voïvodie de Petite-Pologne (0,8 mille ha), Łódź (1,5 mille ha) et la Basse-Silésie (1,7 mille ha). Sur le territoire du pays, dans les ressources agricoles du Trésor Public restent 22 millions ha de terres, dont 1,7 millions ha restent en bail. Il reste 330 mille ha à répartir.

En 2009, selon les données GUS, les prix des terres agricoles sur le marché privé s'établissaient en moyenne 17 mille zlotys/ha et étaient de 1,6 mille zlotys plus élevés que l'année précédente (de 11%). **Figure 6.**

Facteurs déterminant la situation productive et économique de l'agriculture en 2009

En 2009, les conditions sur le marché de la production agricole ont de nouveau détérioré. Malgré cela, l'année 2009 est troisième année consécutive depuis 2007, où l'agriculture a noté une croissance de la production. Selon

Le type de sol	CENA za 1 ha			
	an	en zlotys	seigle dt	porcins de boucherie
Terres arables	2000	4786	115,3	13,3
	2005	8244	237,8	21,1
	2009	17042	374,3	37,9
bonnes (blébet-terave)	2000	6712	161,7	18,6
	2005	11001	317,3	28,1
	2009	20809	457,0	46,1
moyennes (seigle pomme de terre)	2000	4920	118,5	13,7
	2005	8603	248,1	22,0
	2009	17725	389,3	39,3
faibles (sablonneuses)	2000	2725	65,6	7,6
	2005	5843	168,5	14,9
	2009	13561	297,9	30,1
Prairies de bonne qualité	2000	4883	117,6	13,6
	2005	6144	177,2	15,7
	2009	13724	301,4	30,4
de faible qualité	2000	2753	66,3	7,6
	2005	4003	115,5	10,2
	2009	10319	226,6	22,9

Tableau 3. Les prix moyens des terres arables et des prairies sur le marché privé; Source: GUS. Rolnictwo w 2009, Varsovie 2010

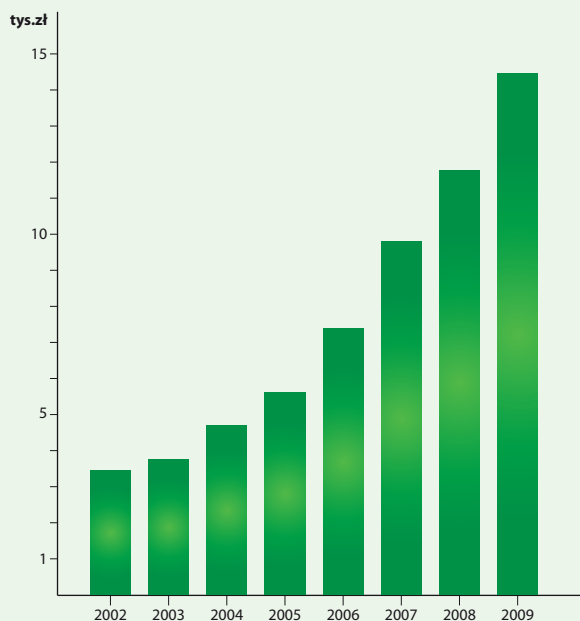


Figure 6. Les prix des biens immobiliers agricoles de l'APA (zlotys/ha) 2002 -2009; Source: l'APA

Répartition	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2009
	année précédente = 100						2005 = 100
Production globale au total	107,5	95,7	98,8	105,9	103,2	102,4	110,5
- végétale	116,7	88,1	94,8	108,9	108,3	103,0	115,2
- animale	97,3	105,2	102,6	102,9	97,1	101,6	104,1
Production commerciale (au total)	103,3	95,4	104,2	101,5	106,2	103,9	116,7
- végétale	112,2	87,0	103,7	99,3	111,3	107,9	127,3
- animale	97,5	102,1	104,6	103,1	102,4	100,6	108,1
Part de la production commerciale dans la production globale	66,3	67,7	70,5	64,4	67,7	71,2	x

Figure 3. Structure de la production agricole globale en 2000, 2007 et 2009 (pourcentage); Source: Rolnictwo w 2009 r. GUS. Varsovie 2010

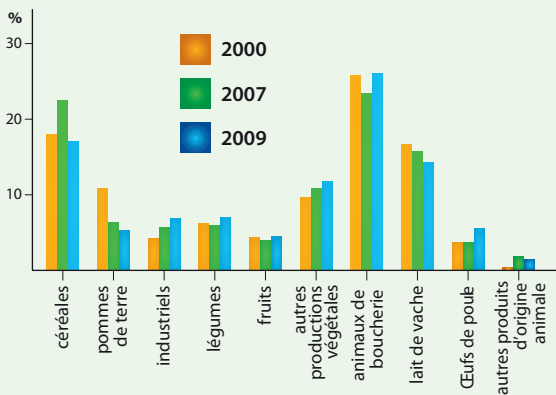


Figure 7. Structure de la production agricole globale en 2000, 2007 et 2009 (pourcentage); Source: Rolnictwo w 2009 r. GUS. Varsovie 2010

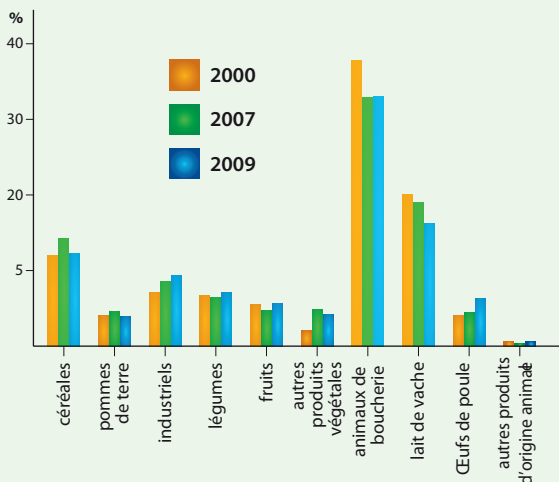


Figure 8. Structure de la production agricole commerciale en 2000, 2007 et 2009 (% - prix courants); Source: GUS - Rolnictwo w 2009

de premières estimations, la production agricole globale a augmenté de 2,4% par rapport à l'année 2008, dont l'augmentation de la production végétale de 3,0%, et dans une certaine mesure, l'augmentation de la production animale de 1,6%. La situation productive et économique de l'agriculture en 2009 se développait avant tout sous l'influence :

- ▶ de prix relativement bas de la plupart des céréales, grâce à de bonnes récoltes de l'année précédente et les réductions de la demande nationale en 2009 (baisse d'utilisation des céréales fourragères qui résultent de la réduction du cheptel porcin). Une baisse de la demande céréalière équilibrait, dans une mesure, la croissance de la demande en aliments pour animaux dans le secteur bovin et de la volaille,
- ▶ de l'accroissement des prix du cheptel porcin résultant d'une faible demande des porcs d'abattage après la réduction de la production en 2008 résultant d'une faible rentabilité de la production du cheptel porcin en 2006 et 2007,
- ▶ d'une amélioration de la conjoncture dans le secteur de la viande bovine et dans la production de la volaille et d'un accroissement des prix de la viande bovine et de la volaille,
- ▶ de la stimulation de la demande pour les produits laitiers sur les marchés mondiaux, du fait de stopper la chute des prix nationaux du lait, et à partir du 3e trimestre 2009, d'un croisement dynamique de ces prix.

Valeur de la production agricole et relations des prix

En 2009, la production agricole globale aux prix courants a atteint la valeur de 80,1 milliards de zlotys, soit une augmentation de 2,4% par rapport à 2008. La production végétale a atteint le niveau de 42,1 milliards de zlotys, soit une augmentation de 3,0% par rapport à l'année précédente, et la production animale de 38,0 milliards de zlotys a augmenté de 1,6%. La production commerciale constituait 71,2% de la valeur de la production globale, et sa part dans la production globale a augmenté de 3,5 points par rapport à l'année précédente, dont une augmentation 4,0% dans les économies individuelles. La part de la production végétale dans la structure commerciale de la production agricole a diminué de 1,4 points, et la part de la production animale a observé une augmentation. **Tableau.3.**

De grandes variations en matière de la dynamique de la production végétale et animale dans différentes années sont causées surtout par des conditions météorologiques variables, qui affectent le niveau des récoltes et de la production, et partant, entraînent une réduction des ressources fourragères et une augmentation de leurs prix, ce qui influe sur le niveau de la production animale. **Figure 7, Figure 8.**

En 2009, les conditions de la production agricole sur le marché ont détérioré, surtout par rapport à l'année 2007 qui était très favorable sur ce point. L'image de

la situation productive et économique de l'agriculture en 2009 était influencée par un rendement accru des céréales et par la baisse de l'offre des porcins, provoquée par une baisse drastique de la rentabilité de l'engraissement des porcins dans les années 2006/2007 et 2007/2008. Malgré une amélioration de la situation sur le marché des porcins en 2009 grâce à une augmentation de prix des animaux et de prix bas des céréales (une bonne relation prix céréales/animaux), la production de la viande porcine manifestait toujours une tendance en baisse. La production récoltée de céréales élevée au niveau mondial en 2008 a contribué à une forte baisse des prix des grains de céréales au niveau national. Après une très bonne production récoltée en 2009, les prix de la plupart des céréales étaient au niveau bas. Cela a influencé positivement le développement de la production de la volaille, où malgré une offre augmentée de la volaille, un accroissement des prix a été observé par rapport à 2008. En septembre 2009, une tendance en baisse des prix des achats de lait qui se maintenait depuis longtemps, a été enfin interrompue. Néanmoins, malgré une augmentation dynamique des prix pendant les mois consécutifs de l'année 2009, les prix moyennes du lait étaient inférieurs de 12,4% que ceux de l'année 2008.

Selon les estimations, eu égard à la chute de la dynamique des prix des produits agricoles vendus par les agriculteurs et un accroissement des prix des biens et de services achetés à des fins d'investissement et de la production agricole en 2009, l'indice de la relation de prix (« l'effet ciseaux ») était toujours défavorable. Il faut souligner que l'année 2009 a observé une amélioration considérable par rapport à 2008 qui était très défavorable. En conséquence, l'indice de la relation de prix (« l'effet ciseaux ») a augmenté de 91,0 en 2008 à 96,1 en 2009. **Tableau 4.**

En 2009, l'indice des biens et services (inflation) était de 103,1% par rapport à 2008, ce qui signifie qu'une augmentation des prix de produits agricoles est dépassée par la vitesse de l'augmentation des prix d'autres biens et services. Dans ce contexte, il faut remarquer, par rapport à 2008, une baisse relative des prix de biens et services pour l'agriculture, pour ap-

provisionner la production agricole en cours (de 112,3 à 101,9%) et à des fins d'investissement (de 105,3 à 102,3%). La dynamique de l'augmentation des prix de détail de la plupart des moyens pour la production agricole était moins élevée par rapport à 2008. Le prix d'engrais a augmenté de 7,1% en moyenne, celui de produits phytosanitaires de 7,0%, de la gestion des machines dans la production agricole de 6,2%, d'animaux d'élevage de 3,5%. Les prix d'achat de semences destinées à l'ensemencement ont baissé par rapport à l'année précédente, de 10,1%, d'aliments pour animaux de 6,0%, de carburants de 2,6% et de matériaux de construction de 1,9%. Une augmentation variée de prix des produits agricoles différents et des moyens pour la production agricole, a entraîné une diversification de la rentabilité de différentes orientations de la production. Les producteurs de céréales et du lait se trouvent dans une situation défavorable, tandis que la situation des producteurs de cochons s'améliore, car les trimestres consécutifs de 2009 apportaient une amélioration de la relation de prix des moyens de production et de prix des cochons. Les prix moyens de l'achat des porcins ont augmenté en 2009 de 13,8% par rapport à 2008, des bovins de 12,2% et de la volaille de 5,3%. Les prix d'achat des céréales ont baissé de près de 25%, cela concerne également les prix du lait.

PRODUCTION VEGETALE, MARCHES CHOISIS ET FILIERES DE TRANSFORMATION

La surface semée totale destinée à la production en 2009 était de 11,6 millions ha, soit une baisse légère par rapport à l'année précédente (de 0,1%). La surface des cultures du colza et de la navette a augmenté de 5%, de la betterave sucrière de 6;6% et de légumes de plein champ de 4,4%. La surface totale des cultures de céréales (céréales de base avec mélanges de céréales, maïs, sarrasin, millet et autres cultures céréalières et de plantes fourragères) a baissé légèrement de 0,2% et de 0,5%. La surface totale des cultures de céréales était, pareillement à l'année précédente, de 8,6 millions ha environ. La surface des plantes sarclées a diminué con-

Répartition	2000	2003	2004	2005	2007	2008	2009	2009	2009
	Année précédente = 100							2000 = 100	2005 = 100
Prix de produits agricoles vendus au total	114,7	99,5	111,4	97,9	114,5	101,2	97,9	121,4	116,4
- végétaux	107,4	106,2	93,1	94,8	125,1	94,8	88,7	108,2	120,6
- animaux	118,8	95,6	122,3	99,7	106,4	104,9	103,7	127,4	114,0
Prix de biens et services achetés	111,4	102,1	108,6	102,0	106,3	111,2	102,0	148,8	121,3
Indice de la relation de prix (« l'effet ciseaux ») des produits vendus et des biens et services achetés	103,0	97,5	102,6	96,0	107,7	91,0	96,0	81,7	96,1

Tableau 4. Relations de prix de produits agricoles et de prix de biens et services acheté par les exploitations agricoles ; Source: Rolnictwo w 2009 r. GUS



sidérablement par rapport à 2008, une baisse de 10,8% soit 29 mille ha, et celle des pommes de terre a baissé de 7,7% et était de 508 mille ha. La surface des cultures intensives de céréales (blé, orge, triticale) a augmenté en atteignant près de 5 millions ha, soit une augmentation de 3,1% par rapport à 2008. Cependant la surface des cultures extensives de céréales (seigle, avoine et mélanges fourragers) a baissé de 3,8% et était de 3,3 millions ha. **Figure 9.**

En 2009, le nombre total des exploitations qui possèdent les cultures des produits végétaux agricoles et jardiniers était de 1897,6 mille, soit 73,6% du nombre total des exploitations agricoles et 79,4% du nombre total des exploitations exerçant l'activité agricole. Le plus d'exploitations, 1666,4 mille, soit 87,8% du nombre des exploitations possédant les cultures des produits végétaux, s'occupaient de la production des céréales. La surface semée céréalière moyenne dans une exploitation était de 5,01 ha. Bien que la surface des pommes de terre soit limitée, 1187,3 mille exploitations (62,6% du total des exploitations possédant les terres semées) les cultivent toujours. Le nombre des exploitations qui cultivent la betterave sucrière est considérablement plus petit, 66,9 mille, soit 3,5 % du nombre total des exploitations possédant les terres semées ; celles qui cultivent le colza sont en nombre de 78,3 mille, soit respectivement 4,1%.

Les conditions agroclimatiques en 2009 sur la plupart du territoire du pays n'étaient pas favorables à la production végétale. Des oscillations considérables de température journalière ont eu lieu dans la période hivernale, ce qui a causé la formation des rétentions. L'humidification insuffisante du sol, présente depuis la moitié du mois d'avril a freiné le développement des céréales de printemps et a empiré l'état des céréales d'automne. Ces conditions n'étaient non plus favorables aux légumes de plein champ. De fortes précipitations depuis le mois de mai et en juin ont causé des inondations et ont contribué au développement des infections fongiques et à la verse des céréales. **Tableau 6.**

Les récoltes des céréales étaient, malgré une surface semée plus réduite, plus élevées par rapport à 2008, à savoir 29,8 millions de tonnes, soit une hausse de 8,1%. Le rendement total des céréales a observé une augmentation de 8,1% par rapport à l'année précédente, soit 34,8 dt/ha. La production du colza, de la betterave sucrière et des légumes de plein champ, a augmenté par rapport à l'année précédente. Les récoltes des pommes de terre (résultant d'une réduction de la surface de cultures), ont diminué, il en est de même pour les récoltes des arbres fruitiers par rapport à une très bonne année précédente.

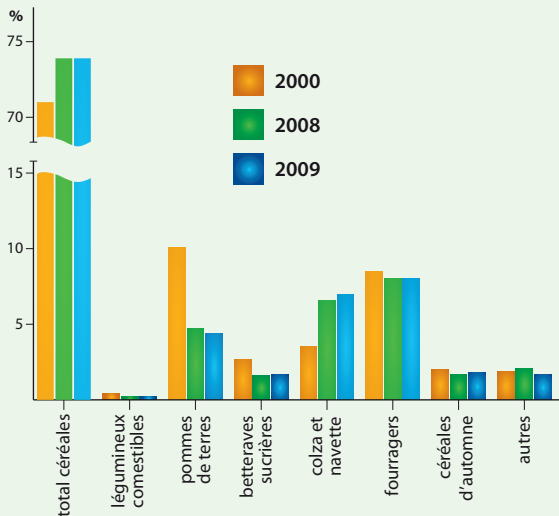


Figure 9. Structure des ensemencements des différentes cultures en 2000, 2008 et 2009; Source: GUS Rolnictwo w 2009

Secteur de la production de semences

En 2009, l'intérêt des agriculteurs en matière de l'achat des semences certifiées a augmenté. Pour les récoltes en 2009, les agriculteurs ont acheté plus de 141 mille semences certifiées de toutes les céréales, ce qui constitue une hausse de 1,2% par rapport à l'année précédente.

te. Malgré une tendance en baisse qui se maintient dans les ventes des plants de pommes de terre et une suite de réduction des surfaces de cultures, la vente des semences certifiées par 1 ha de la surface semée était de 1,5% plus élevée qu'en 2008.

En 2009, la production des semences de plantes agricoles était dominée par des tendances en baisse. L'on a certifié de 13,2% de graines de céréales de moins par rapport à l'année précédente. La production des grains de seigle a diminué le plus (de 41,4% et d'autres céréales d'automne, tel le blé de 14,5%, l'orge (de 11,8%) et le triticale (de 10,7%). L'on a certifié de 16,3% de grains de maïs de moins. Les baisses de la production de grains des autres céréales de printemps étaient moins importantes. L'offre des légumineux a augmenté de 35%. Une baisse de l'offre des semences de la betterave, des oléagineux et papilionacés a été également observée.

En 2009, la surface des plantations des semences certifiées de végétaux agricoles a augmenté encore une fois, en atteignant 105,6 mille ha, soit une augmentation de 4% par rapport à 2008. La surface des plantations des semences de céréales a augmenté légèrement, néanmoins leur structure a changé de manière visible. La surface des plantations de semences céréalières d'automne a augmenté, le blé de 20,7%, le triticale de 24,4% et l'orge de 25,9%. La surface des plantations de semences du blé et de l'orge de printemps a diminué (respectivement de près de 34% et 23%). du colza de printemps (de 89%). L'ensemencement des herbes a observé une baisse de 5,7%.

Le nombre de nouvelles variétés enregistrées au Catalogue Commun a augmenté de 30 variétés, s'établissant à 1257, par rapport à 2008. La part des variétés étrangères était de 49,3%.

Les variétés nationales occupent une part similaire dans la structure des plantations de semences. Les plantations étrangères prédominent dans la production des semences du colza (83,3%), du maïs (76,4%) et de la betterave sucrière (72,4%).

Malgré les paiements en faveur de semences appliqués depuis 2007, la part des semences certifiées dans les cultures est toujours peu élevée. La part moyenne des semences certifiées de céréales dans la production en 2009 était de 9,6%. Le plus de semences certifiées sont utilisées dans les cultures du blé de printemps et de l'orge d'automne, et le moins dans les cultures du seigle. La part des plants hôtes certifiés en 2009 était de 3,9%. En 2009, l'Agence du Marché Agricole (ARR) a versé aux bénéficiaires 60,3 millions de zlotys au titre des paiements pour les semences, dont 59 millions de zlotys dans le cadre de l'aide de minimis et 1,3 millions de zlotys au titre des paiements pour les semences liés à la sécheresse et aux dommages des cultures subis par les agriculteurs en 2008.

La diversification au niveau régional en matière de la vente des semences se maintient; le plus de graines des céréales sont vendues dans les voïvodies: Silésie, Cujavie-Poméranie et Opole, le moins dans la voïvodie de Poméranie occidentale, Mazovie et de Lublin.

	1996 - 2000	2001 - 2005	2008	2009	2009		
	moyenne annuelle				1996 - 2000 = 100	2001 - 2005 = 100	2008 = 100
Total céréales							
A	8796,0	8396,7	8598,8	8583,0	97,6	101,9	99,8
B	28,6	31,9	32,2	34,8	121,7	108,5	106,1
C	25189,4	26758,3	27664,3	29827,0	118,4	111,5	107,8
Blé au total							
A	2576,8	2375,6	2277,9	2346,0	91,1	98,8	103,0
B	34,0	38,0	40,7	41,7	122,6	109,7	102,5
C	8772,0	9022,0	9274,9	9790,0	111,6	108,5	105,6
Seigle							
A	2275,4	1601,0	1396,5	1396,5	61,4	87,2	99,9
B	22,7	24,4	24,7	26,6	117,2	109,0	107,7
C	5160,0	3910,0	3448,5	3713,0	71,9	95,0	107,7
Orge au total							
A	1142,6	1053,0	1206,6	1157,0	101,3	109,9	95,9
B	29,9	31,7	30,0	34,4	115,0	108,5	114,7
C	3420,0	3337,0	3619,4	3984,0	116,5	119,4	110,1
Avoine							
A	590,0	544,4	550,6	525,0	89,0	96,5	95,4
B	24,4	24,7	22,9	26,9	110,2	108,9	117,5
C	1437,5	1346,0	1262,3	1,415,0	98,5	105,1	112,1
Triticale au total							
A	663,4	1004,4	1333,5	1465,0	220,8	145,9	109,9
B	30,2	32,2	33,4	35,7	118,2	110,9	106,9
C	2006,0	3237,0	4459,6	5234,0	260,9	161,7	117,4
Pomme de terre							
A	1292,0	813,0	548,9	508,0	39,3	62,5	92,5
B	183,0	180,0	191,0	191,0	104,4	106,1	100,0
C	23620,0	14600,0	10462,0	9703,0	41,0	66,5	92,7
Colza et navette							
A	409,6	479,4	771,1	810,0	198,0	169,1	105,0
B	20,7	24,6	27,3	30,8	148,8	125,2	112,8
C	846,7	1178,0	2105,8	2497,0	294,1	211,9	118,6
Betterave sucrière							
A	395,4	298,0	187,5	200,0	50,6	67,1	106,6
B	377	411	465	543	144,0	132,1	116,8
C	14920,1	12236,0	8715,1	10849,0	72,7	88,7	124,5

A – surface (1000 ha)
B – rendement (1 ha/dt)
C – récolte (1000 t)

Tableau 5. Surface, récolte et rendement des principaux produits végétaux; Source: GUS: Rolnictwo w 2009 r. *Produkcja upraw rolnych i ogrodnich 2009. Mały Rocznik Statystyczny 2009*

Marché et transformation des céréales

Depuis des années, la demande nationale des céréales oscille entre 26 et 28 millions de tonnes, ce dernier étant un niveau record enregistré en 2004. Les facteurs principaux qui causent les changements de l'utilisation nationale des céréales sont des oscillations cycliques du cheptel porcin et une production croissante de la volaille. La consommation des céréales, stable jusqu'à présent, manifeste une légère tendance en baisse. Cependant, l'utilisation industrielle des grains augmente régulièrement, même si sa part dans l'utilisation globale des céréales est toujours peu importante. L'utilisation des graines destinées à l'ensemencement demeure au même niveau. La position prédominante dans la structure de l'utilisation nationale appartient au pacage. En moyenne annuelle, 16 à 18 millions de tonnes de céréales sont destinés aux aliments pour animaux, dont 10,5 à 11,1 millions de tonnes pour les bovins et 3,0 à 3,5 millions de tonnes pour la volaille. Ces dernières années, une tendance à la baisse est présente dans l'utilisation du blé et du seigle à des fins fourragères, en faveur du maïs et du triticale. A partir de 2005, l'utilisation des céréales à des fins de consommation est en baisse constante et s'établit à présent au niveau de plus de 5 millions de tonnes. La baisse de consommation résulte avant tout de l'évolution des habitudes alimentaires et du nombre de population qui baisse. Depuis une dizaine d'années, une augmentation progressive de la transformation des céréales dans l'industrie brassière et de distillerie. Vu les prévisions concernant le développement du secteur des biocarburants, il est probable que la tendance en hausse en matière de l'utilisation des céréales dans l'industrie se maintiendra et sa part dans l'utilisation nationale sera encore plus grande.

La production récoltée de céréales en 2010 sera probablement moins importante qu'en 2009. La surface semée de céréales pour la production en 2010 et des conditions agrométéorologiques peu favorables au développement végétale (trop de précipitations et des rétentions sur les champs qui rendent difficile les opérations agrotechniques), dans certaines régions du pays peuvent causer une réduction des récoltes céréalières, et partant, la baisse de leur production. Les conditions qui se maintenaient jusqu'à présent sont particulièrement défavorables pour les cultures du maïs. Cette année, selon les estimations, la production récoltée de céréales (y compris celle du maïs, du millet et du sarrasin) s'établira au niveau de 26-27 millions de tonnes, soit de 10%-14% moins élevé par rapport à 2009. **Tableau 6.**

Selon les estimations, dans l'année de commercialisation 2010/2011, l'utilisation nationale des céréales peut être plus importante (augmentation de 2%) par rapport à l'année 2009/2010, en atteignant 28 millions de tonnes. Comme d'habitude, la position la plus im-



Répartition	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10 estimations	2010/11 projections
Stocks d'ouverture	3,8	0,7	2,0	3,2	5,5
Production	21,8	27,1	27,7	29,8	26-27
Importations	3,5	2,1	2,3	1,2	08-1,0
Ressources au total	29,1	29,9	32,0	34,2	32,3-33,5
Utilisation nationale	27,2	26,8	26,5	26,7	27,5
- consommation	5,4	5,3	5,3	5,3	5,3
- ensemencement	1,7	1,7	1,8	1,8	1,7
- utilisation industrielle	2,0	2,0	2,1	2,5	2,7
- pacage	17,0	16,7	16,1	15,9	16,6
- pertes et dommages	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Exportations	1,2	1,1	2,3	2,0	1,5-1,7
Stocks de fermeture	0,7	2,0	3,2**	5,5**	3,3-4,3

Tableau 6. Bilan céréalier dans la période 2004/2005 - 2010/2011 (millions de tonnes); Source : GUS, IERiGŻ, obliczenia własne na dzień 14.06.2010 r.

Entités	Montant de l'aide (mille de zlotys)
Producteurs du sucre	807 605,91
Cultivateurs de betteraves sucrières	477 026,62
Prestataires	2 724,82
Aide à la restructuration au total	1 287 357,34

Tableau 7. Montant de l'aide à la restructuration

portante de la part des versements sera l'utilisation des céréales à des fins fourragères, qui (vu la tendance en hausse du cheptel porcin et des prévisions d'augmentation de la production de la volaille) pourrait augmenter jusqu'à 16,6 millions de tonnes, soit de 0,7 millions de tonnes. Une baisse légère de 8% est prévue dans l'utilisation industrielle des céréales qui s'établira à 2,7 millions de tonnes. Une baisse légère de la consommation de céréales est également prévue. Les stocks de céréales à la fin de l'année de commercialisation 2010/2011 s'établiront, selon les estimations de IERIGZ, au niveau de 3,5 millions de tonnes, soit une baisse de 30% par rapport à l'année précédente. Néanmoins, ce niveau est considéré comme sans danger.

Transformation des céréales

La mouture industrielle de céréales en 2009, a augmenté de 8% par rapport à 2008, s'établissant au niveau de 3,4 millions de tonnes. La production de la plupart des produits céréaliers a également augmenté. La production industrielle des farines de blé était de 6,7% plus élevée par rapport à l'année précédente, cependant depuis deux ans, la tendance en baisse est observée dans la production des farines de seigle. La production dans la filière des pâtes alimentaires devient dynamique (augmentation de 18%). Aucune évolution majeure n'a été observée dans la production des farines de seigle et des produits boulangers frais. La production des gruaux a augmenté de 5%, la production des flocons de céréales étant un peu moins élevée.

En 2009, les investissements dans les usines de mouture primaire et secondaire des céréales ont baissé (à l'exception de la production de produits pâtisseries de durabilité), respectivement de 32 et 11%.

Toutes les filières de l'industrie de transformation céréalière en 2009 ont atteint un résultat financier positif. La rentabilité nette oscillait entre 4% en matière de mouture céréalière et 11% dans la production des pâtes alimentaires. L'état financier le plus sûr concernait les producteurs des aliments pour animaux, des pâtes alimentaires et des produits frais de boulangerie. Le taux de liquidités au jour le jour de ces filières s'établissait au niveau de 1,2. Le plus grand endettement à long terme concernait le secteur des aliments pour animaux et la minoterie, où la dette dépassait de deux fois le montant d'amortissement.

Marché du sucre

Suite à la réforme du marché du sucre dans l'Union européenne, une réduction de la production du sucre de betteraves a eu lieu sur le marché communautaire, ainsi qu'une réduction progressive du prix minimum de la betterave sucrière et du prix de référence du sucre. La réforme visait à augmenter la compétitivité de l'industrie sucrière européenne, néanmoins la façon et les coûts de cette réforme ont affecté le plus de grands pro-

ducteurs du sucre, telle l'industrie sucrière en Pologne. Dans la campagne de commercialisation 2008/2009, les producteurs du sucre en Pologne ont renoncé à 366 868,9 de tonnes de leur quota du sucre, ce qui représentait 20,7% du quota de production de la Pologne. A partir de la campagne de commercialisation 2009/2010, le quota de production du sucre en Pologne s'établit à 1 405 608,1 de tonnes. La diminution du quota de production du sucre impliquait la fermeture de quelques établissements de production et une réduction de la surface des cultures de la betterave sucrière. La surface des cultures de la betterave sucrière a diminué de 286 mille ha en 2005 (avant la réforme) à 191 mille ha en 2009. Malgré la baisse de la production, la Pologne est le troisième pays producteur du sucre de l'Union européenne, après la France et l'Allemagne.

Conformément à la législation communautaire, un prix minimum pour la production fournie, à partir de la campagne de commercialisation 2009/2010 s'établissant à 26,29 euros/t, est garanti aux producteurs de betterave sucrière.

Par ailleurs, les producteurs de la betterave sucrière qui ont conclu un contrat avec un producteur du sucre pour les livraisons des betteraves pour la campagne de commercialisation 2006/2007, et qui étaient en conformité avec les conditions d'éligibilité pour les paiements directs pour l'année concernée, ont acquis le droit à un paiement séparé au titre du sucre, dit le paiement de sucre. Conformément au décret du Ministre de l'agriculture et du développement rural du 6 novembre 2009 relatif au montant du paiement de sucre pour 2009, ce montant est de 53,47 zlotys/t des betteraves sucrières. Ces dernières années, les paiements s'établissaient au niveau de 37,29 zlotys/t en 2007 et 39,45 zlotys/t en 2008.

A présent, les règles communautaires relatives au marché du sucre, aussi celles concernant le prix minimum de la betterave sucrière, seront appliqués jusqu'à la campagne de commercialisation 2014/2015 comprise. Malgré la diminution de la rentabilité des cultures de la betterave sucrière résultant de la réforme du marché du sucre et de l'augmentation des coûts de production, la culture de betteraves sucrières est toujours considérée comme plus rentable que la culture du blé ou du colza.

Afin de réduire les effets négatifs du processus de restructuration de l'industrie sucrière, les producteurs du sucre, les cultivateurs de betteraves sucrières et les prestataires des services de récolte et/ou de nettoyage de betteraves en faveur des cultivateurs affectés par les activités de restructuration, ont obtenu une aide unique à la restructuration. **Tableau 7.**

Par ailleurs, le Programme National de Restructuration a été élaboré. L'objectif du programme consiste en soutien financier de solutions alternatives par rapport à la culture de la betterave sucrière et à la production du sucre dans les communes en processus de restructuration du secteur sucrier. Le montant de 34,4 millions



d'euros a été destiné à cette fin. Dans le cadres du programme une aide à la modernisation des exploitations agricoles (environ 10 millions d'euros) et à l'augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole et sylvicole de base (24,4 millions d'euros) a été prévue.

Dans la campagne sucrière 2009/2010, fonctionnaient 18 sucreries. Les producteurs du sucre ont acheté et transformé 10 848 mille tonnes de betteraves provenant de cultivateurs. La campagne a commencé le 10 septembre 2009 et a terminé le 2 février 2010. Une quantité de 1 647,0 mille tonnes du sucre a été produite à partir de matières acquises. Les betteraves ont été récoltées de la surface de 191,2 mille ha, vu leur production moyenne récoltée de 56,7 t/ha et le rendement du sucre au niveau de 14,81%. En 2009, la surface moyenne d'une plantation était de 4,8 ha.

Depuis la campagne de commercialisation 2010/2011, le marché du sucre en Pologne est reparti entre 4 producteurs : Krajowa Spółka Cukrowa S.A – 37,8% du marché, Pfeifer & Langen Polska S.A. et Pfeifer & Langen Gliniojeck S.A. - 28,3%, Südzucker Polska Sp. z o.o. – 23,3% et Nordzucker Polska S.A. – 10,5%.

Production et marché des fruits et légumes

En 2009, la superficie de cultures des légumes de plein champ a augmenté de 4,4% par rapport à l'année précédente, mais a diminué légèrement (de 0,7%) par rapport à la moyenne de la période 2001-2005. La production des légumes de plein champ, en raison de l'augmentation de la superficie et d'un meilleur rendement de la plupart des espèces, a augmenté de 8,6% par rapport à l'année précédente. Le rendement de l'oignon a augmenté le plus (de 14,5%), étant beaucoup moins élevés l'année précédente (de 90,0 mille tonnes). Par rapport à l'année précédente, le rendement des concombres a diminué de près de 6%. **Tableau 8.**

Après 2007, une année catastrophique quant aux récoltes des fruits et après des récoltes record obtenues en 2008 (3,3 millions de tonnes), les récoltes des fruits du verger en 2009 ont baissé de 5,7% par rapport à l'année précédente, mais ont gardé un niveau élevé. Parmi toutes les espèces, seulement la production des pommes et des griottes a diminué par rapport à l'année précédente (respectivement de 7,2 et de 6,2%). Les prix bas de l'achat de ces fruits ont causé une détérioration drastique de la rentabilité de la production, et en conséquence les agriculteurs ont laissé une quantité de fruits sur les arbres.

En 2009, la production de la plupart des fruits d'arbustes et des plantations de fruits rouges, a diminué. Le rendement de *Vaccinium corymbosum* était très élevé (la hausse de 40% par rapport à l'année précédente). **Tableau 9.**

La part la plus importante dans les récoltes de fruits du verger en 2009, pareillement à l'année précédente, appartenait aux pommiers (84,2%) et aux griottes (6,4%).

	2001 - 2005	2008	2009	2009	
				2001 - 2005 = 100	2008 = 100
Légumes de plein champ au total					
A	207,9	197,8	206,5	99,3	104,4
C	4653	4430	4810	103,4	108,6
Chou					
A	34,5	29,7	30,3	87,8	102,3
B	396	406	401	101,3	104,0
C	1365	1209	1276	93,5	106,7
Chou-fleur					
A	10,9	10,5	10,9	100,0	103,8
B	188	211	207	110,1	98,1
C	205,1	221	225	109,7	101,8
Oignon					
A	33,1	30,2	31,4	94,9	104,1
B	212	205	225	106,1	109,8
C	701	618	708	101,0	114,5
Carotte Comestible					
A	30,9	28,2	29,5	95,5	104,7
B	278	290	309	111,2	106,6
C	861	817	913	106,0	111,8
Betterave à salade					
A	14,5	12,7	13,2	91,0	104,7
B	252	254	264	104,8	103,9
C	365	322	351	96,2	108,8
Concombre					
A	21,1	18,7	18,8	89,1	100,8
B	133,0	145	136	102,2	93,8
C	280	272	256	91,4	94,2
Tomate					
A	13,0	12,2	12,9	99,2	105,1
B	181	210	206	113,8	98,1
C	235	257	265	121,8	103,1

Tableau 8. Surface, rendement et récolte des légumes de plein champ; Source: *Produkcja upraw rolnych i ogrodniczych w 2009 r. GUS.*

Organisation du marché des fruits et légumes

Depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE, le secteur d'arboriculture polonaise relève de l'organisation commune du marché des fruits et légumes. Dans le cadre de l'organisation commune des marchés, un rôle crucial jouent les producteurs préreconnus de fruits et légumes et des organisations de producteurs, par l'intermédiaire desquelles, l'aide financière provenant du budget communautaire et national, est assurée au secteur. En Pologne, à la moitié du juillet 2010, il y avait 159 groupements actifs de producteurs de fruits et légumes et 29 organisations de producteurs. Les groupements et organisations préreconnues ont été créés avant tout dans les régions qui se spécialisent dans la production arboricole, soit la voïvodie de Mazovie (surtout les pommes, les champignons, les légumes), la Cujavie-Poméranie (tomates), la Grande-Pologne (légumes, champignons) et la voïvodie de Lublin (fruits à baïses, pommes). Le nombre de groupements et d'organisations pourrait indiquer que la structuration du marché présente un niveau élevé, mais en pratique, le niveau d'organisation du marché mesuré par la valeur de fruits et légumes mis sur le marché ne dépasse pas le niveau de 8-10%. Par comparaison, le niveau moyen d'organisation du marché de fruits et légumes dans l'UE s'établit à 35-36%.

L'objectif de l'activité de groupements et d'organisations est de concentrer l'offre et la vente des produits de leurs membres, de planifier la production et l'adapter à la demande, de baisser les coûts de production et de stabiliser les prix des produits, de promouvoir les méthodes de culture, des technologies de production et de la gestion des eaux usées et des déchets, conformément aux règles de la protection de l'environnement. Les groupements et organisations peuvent obtenir différentes sortes d'aides financières en faveur de leur activité.

Aide communautaire sur certains marchés de produits végétaux (le tabac, le lin, le chanvre, les fourrages séchés et des informations de base sur le marché du houblon et du tabac)

En 2009, les planteurs du tabac pouvaient profiter des paiements complémentaires couplés et découplés.

L'année 2009 était la dernière où la production du tabac brut pouvait profiter paiement couplé. Le montant total destiné aux paiements couplés était de 263.857.357,5 zlotys. Le montant total du paiement couplé s'établissait à 6,7635 zlotys/kg du tabac brut groupe I (variété du type Virginia) et à 5,6112 zlotys/kg du tabac brut groupes II, III et IV. Le montant total de 122.367.894 zlotys était consacré pour les paiements découplés, dont 78.364.176 zlotys ont été versés aux producteurs historiques du tabac de variétés type Vir-



	1996 - 2000	2001 - 2005	2008	2009	2009		
	średniorocznie				1996 - 2000 = 100	2001 - 2005 = 100	2008 = 100
Récolte de fruits rouges au total	2564	3237	3841	3646	141,1	112,6	95,0
Récolte de fruits du verger	2134	2762	3288	3100	145,3	112,2	94,3
dont: pommes	1758	2325	2831	2623	149,2	113,0	92,8
poires	68	79	73	83	122,0	105,6	114,0
prunes	108	114	114	121	112,0	106,2	106,3
griottes	145	177	202	189	130,3	106,8	93,8
czereśnie	37	43	41	51	137,8	117,2	123,7
Récoltes fruitières des arbustes et fruits rouges	430	475	553	546	127,0	114,9	98,7
dont: fraises	169	179	201	199	117,2	111,2	99,1
framboises	41	51	82	82	200,0	160,8	100,0
groseilles	166	181	187	196	116,7	108,3	99,9
groseillier à maquereau	35	22	18	16	45,7	72,7	97,7

Tableau 9. Récolte de fruits du verger et de fruits rouges (1000 t); Source: *Produkcja upraw rolnych i ogrodnich w 2009 r. GUS*

	1995	2000	2007	2008	2009
1000 animaux					
Bovins	7305,6	6082,6	5696,	5757,7	5700
<i>dont : vaches</i>	3578,9	3097,5	2788,7	2808,5	2688
Porcins	20417,8	17122,0	18128,5	15425,3	14279
<i>dont : truies</i>	1875,2	1577,4	1767,4	1366,6	1374
Ovins	713,2	361,6	331,9	323,6	286,4
têtes par 100 ha de terres agricoles					
Bovins	39,2	33,0	35,2	35,8	35,4
<i>dont : vaches</i>	19,2	16,8	17,2	17,4	16,7
Porcins	109,6	93,0	112,1	95,5	82,3
<i>dont : truies</i>	10,1	8,6	10,9	8,5	8,4
Ovins	3,8	2,0	1,9	1,7	1,7

Tableau 10. Animaux de rente 1995-2009(1009¹) (données au mois de juin); Source: *Użytkowanie gruntów, powierzchnia zasiewów i pogłowie zwierząt gospodarskich w 2009r. GUS*

Répartition	moyenne				2009		
	1996 - 2000	2001 - 2005	2008	2009	1996 - 2000 = 100	2001 - 2005 = 100	2008 = 100
Animaux de boucherie – 1000 tonnes poids vif	4181	4505	4975	4834	115,6	107,3	96,6
Dont : bovins (veaux exceptés)	733	577	722	740	100,9	128,2	102,5
Porcins	2572	2586	2483	2202	85,6	85,1	88,6
Volaille	726	1223	1664	1783	245,0	145,8	107,1
Exprimés en viande poids chaud après abattage	3156	3425	3751	3623	114,8	105,8	96,2
Lait de vache (millions de litres)	11.762	11.533	12063	12085	102,7	104,8	100,2
(Œufs de poule (millions de pièces)	7415	9013	10463	10881	145,6	120,7	104,0
Productivité des animaux (rendement annuel moyen par 1 animal)							
Rendement laitier par vache (litres)	3453	3982	4351	4455	129	111,8	102,4
Nombre d'œufs par poule pondeuse (pièces)	174	201	217	226	131,0	112,4	105,1

Tableau 11. Production des principaux produits d'origine animale dans les années 1996-2009; Source: *Mały Rocznik Statystyczny 2009. GUS, Rolnictwo w 2009 r. GUS*

Années et z	UE-27	Pologne	Allemagne	Danemark	Prix en Pologne (%) de prix:			
					UE-27	Allemagne	Danemark	
2007	VII	146,12	144,81	150,74	121,73	99,2	96,2	119,1
	XII	132,11	129,82	135,40	112,06	97,8	95,9	115,8
2008	VII	169,22	185,13	178,08	139,51	109,4	103,3	131,4
	XII	144,36	150,27	150,82	125,21	104,1	99,6	120,0
2009	VII	156,48	160,52	158,40	134,27	102,3	101,4	119,6
	XII	131,92	125,81	134,34	113,78	95,4	93,7	110,6

Tableau 12. Les prix de marché de l'espèce porcine à l'UE (euro/100 kg en poids d'abattage) et les prix en Pologne en % de ces prix (juillet et décembre 2007 et 2008); Source: *IERiGŻ – Rynek mięsa 2010*

ginia (groupe I) et 44.003.718 zlotys aux producteurs du tabac groupes II, III et IV.

Les paiements à la transformation de pailles de lin et de chanvre destinés à la production de fibres. Le montant des paiements pour de fibres longues de lin était de 200 euros/t, et pour de fibres courtes de lin et de fibres de chanvre 90 euros/t.

Sur le marché des fourrages séchés, le montant du paiement à la transformation était de 33 euros/t. En ce qui concerne les marchés mentionnés ci-dessus, le mécanisme de paiements est réalisé par l'Agence du Marché Agricole.

La Pologne, après l'Allemagne et la République Tchèque, est un troisième producteur communautaire du houblon. La superficie des cultures du houblon en 2009 était de 2.166,82 ha, et la récolte 3.692 tonnes.

La Pologne est, après l'Italie, le deuxième producteur du tabac à l'échelle communautaire. En 2009 les cultures du tabac étaient dans 14 mille exploitations, en couvrant la superficie de 16.875 ha. La production a atteint 43,8 mille tonnes.

PRODUCTION ANIMALE, MARCHES CHOISIS ET FILIERES DE TRANSFORMATION

En 2009, le marché de la viande en Pologne a connu des développements importants par rapport à l'année précédente. La situation de la production animale, dans le contexte d'une offre plus grande de céréales et d'une baisse de leurs prix était influencée par le freinage de la baisse du cheptel porcin, le développement de la production de la volaille et l'intérêt croissant porté à l'élevage des bovins. En 2009, les prix d'achat des porcs ont augmenté de 13,8% au cours de l'année, et des bovins de 12,2%. En raison d'une augmentation des prix des porcins et d'une baisse des prix de céréales et d'aliments pour animaux, la rentabilité d'élevage du cheptel porcin a amélioré. En conséquence, l'élevage des porcs, qui depuis quelques années connaissait une tendance à la baisse, s'est transformé en une tendance en hausse. En 2009, les prix d'achat des bovins ont atteint un niveau record, en augmentant de plus de 12% par rapport à l'année précédente. Une augmentation de prix aussi importante, après quelques années de stagnation, a amélioré la rentabilité d'élevage. Une bonne conjoncture sur le marché a entraîné également une accélération considérable de la dynamique de la production des animaux et de la viande de volaille en 2009, malgré une augmentation des prix d'achat des ovins enregistrée en 2009 par rapport à 2008, le cheptel ovin et la production des ovins a baissé (de 10,9%).

Tableau 10.

En 2009, 94,5% du cheptel bovin, 86,6% des porcins, 95,4% des ovins, 97,1% des chevaux et 99,9% de la volaille se trouvaient dans le secteur privé.

En 2009, la part des exploitations individuelles

dans la production du lait de vache se maintenait au niveau de l'année précédente (92,6). Néanmoins, la structure des exploitations élevant les vaches a changé. Les exploitations qui possèdent moins de 30 vaches renoncent à la production du lait, tandis que le nombre d'exploitations qui possèdent plus de 30 vaches, augmente. Toujours 1/3 du nombre des vaches se trouve dans les exploitations les plus petites. Les tendances à la réduction du cheptel dans de petites exploitations suggèrent une accélération du processus de concentration de la production du lait, visible surtout en 2010.

Au mois de juin 2010, le cheptel de vaches laitières, élevées afin d'obtenir du lait destiné à la consommation, constituait 95,6% du cheptel total des vaches. Au cours de 6 dernières années, le cheptel de vaches laitières a diminué de 232 mille animaux (de 8,4%), cependant le nombre des autres vaches a quadruplé (de 26,5 à 116,8 mille animaux). Le cheptel des autres vaches qui connaît un développement dynamique est influencé d'abord par les vaches allaitantes, utilisées surtout pour l'élevage des veaux de boucherie. Le nombre de vaches laitières a diminué dans toutes les sortes d'exploitations, mais la dynamique de la baisse (de 2,4%) était moins importante dans les exploitations individuelles, tandis que la baisse de la dynamique dans les exploitations appartenant aux personnes morales, était de 6,5%.

Malgré le progrès significatif dans la concentration de la production du lait, toujours 73% du cheptel de vaches se trouve dans de petites exploitations (10 à 29 vaches) et les plus petites (moins de 9 vaches), et seulement 6,2% dans les exploitations qui possèdent 100 vaches et plus. Dans les pays de l'UE-15, le troupeau moyen de vaches compte plus de 40 animaux, et la part des troupeaux plus grands dans la structure du cheptel est de plus de 60%.

Sur le cheptel total des vaches élevées dans les exploitations individuelles, 9,2% se trouvait dans les exploitations qui possédaient 1 vache (en 2008, ce nombre était de 10,2%), 7,7% dans les exploitations qui possédaient 2 vaches (9,1% l'année précédente), 8,4% dans les exploitations comptant de 3 à 4 vaches (10,1% l'année précédente), et le plus, soit 74,7% dans les exploitations qui possédaient 5 vaches et plus (70,6%).

Sur le cheptel total des porcins élevés dans les exploitations individuelles, 5,6% du cheptel se trouvait dans les exploitations de 1 à 10 animaux, tandis que 84,1% dans les exploitations qui possédaient 20 porcins et plus (85,5% en 2007).

Le cheptel des volailles est dominé par les poules qui constituent 88,5% du cheptel entier, 2,7% étant les oies, 5,3% les dindons, 3,8% les canards et autres espèces.

La production animale en 2009 était plus élevée de 1,6% par rapport à l'année précédente, principalement en raison de l'augmentation de la production de la volaille (de 7,1%) et des bovins (de 2,5%), des œufs de poule (de 4,0%) et du lait (de 0,2%). Grâce à des relations favorables des prix d'achat des porcins et des prix d'a-

chat de céréales, en 2009 les tendances à la réduction du cheptel porcine ont été freinées. Le cheptel porcine à la fin du mois de novembre 2009 était de 14278,6 mille animaux, soit une baisse de 7,4% par rapport à l'année précédente, mais à la fin du mois de novembre 2009, le cheptel porcine était légèrement plus élevé par rapport au novembre de l'année précédente (100,1%). En juin 2008, le cheptel bovin comptait 5 700 mille animaux, soit une baisse de 1,0% par rapport à l'année précédente. Le cheptel ovin a baissé en 2009, ainsi que la production des ovins. Néanmoins, la production de la volaille de boucherie a augmenté considérablement (de 7,1%).

Tableau 11.

En 2009, la production mondiale de la viande porcine était de 100,8 millions de tonnes, soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2008, dont l'augmentation de 6% en Chine, et une baisse aux Etats-Unis et dans l'UE-27 (respectivement de 1,5% et 2,5%). La production totale en Chine, aux Etats-Unis et dans l'UE-27 constituait 81% de la production mondiale. En 2009 la production mondiale de la viande bovine a diminué de 2%, dont 5% en Chine, 2% aux Etats-Unis et 1,0% dans l'UE-27. La production totale de la viande bovine en Chine, aux Etats-Unis, au Brésil, en Argentine et à l'UE-27 constitue près de 71% de la production mondiale. La part de la Pologne à l'UE-25 en ce qui concerne la production de la viande d'abattage était en 2007 de 8,7%, et en Europe 7,1%, ce qui situait la Pologne en 7 place. Dans la production mondiale de la viande d'abattage, la Pologne, avec sa part de 1,3% en 2007 occupait la 14e position, soit 2 places de plus par rapport à 2000. Quant à la production du lait de vache en Europe, la part de la Pologne était de 5,8% la situe en 6e place, tandis que dans l'UE-27, notre part est de 8,2%. La part de la Pologne dans la production mondiale du lait est de 2,3% (10e place contre 9e en 2000).

Marché et transformation de la viande

En 2009, la production de trois espèces principales d'animaux exprimée en poids chaud après abattage était de 3 351 mille tonnes, soit une baisse de 4% par rapport à l'année précédente. La production de la volaille et des bovins (respectivement de 7 et 3%), et celle des porcins a diminué de 11%. La baisse de la production dans le secteur de la viande porcine résultait d'une rentabilité très faible de la production des porcins qui se maintenait dans la période 2006-2007, ce qui a causé une réduction sérieuse du cheptel. En raison de l'effondrement de la production en 2009, l'offre nationale des porcins restait au niveau peu élevé. Cela a entraîné une augmentation des prix d'achat (de 13,8%), et accompagnée d'une relation favorable de prix d'achat de céréales, a freiné la baisse de la production d'espèce porcine en 2009. **Tableau 12.**

Le cheptel bovin augmente progressivement depuis quelques années, néanmoins en 2009, par rapport



à l'année précédente, une baisse légère (de 57 mille animaux) a été observée. En juin 2010, le cheptel bovin a augmenté de 0,4%, ce qui résulte de changements de sa structure. Le cheptel des autres vaches a augmenté de 1,9% par rapport au juin 2009, dont le cheptel des vaches allaitantes de 44%, mais le cheptel des vaches laitières a diminué de 1,2%.

Dans le contexte de la propriété, le cheptel dans des exploitations individuelles a augmenté (de 0,7%), tandis que celui dans le secteur public a diminué.

D'après les analyses de budgets de ménages, en 2009, la consommation totale de la viande, des produits de transformation et des abats était de 1,0% moins élevée qu'en 2008. Par rapport à l'année précédente, en 2009 une baisse de la consommation a été observée dans le cas de : la viande porcine de 1,9% (de 42,7 en 2008 à 41,9 kg/personne), la viande bovine de 5,3% (de 3,8 à 3,6 kg/personne), et la consommation de la volaille a augmenté de 0,8%.

Transformation de la viande

En 2009, l'abattage industriel des bovins et des veaux a augmenté de 4,3%, tandis que l'abattage des porcins a diminué considérablement par rapport à l'année précédente (de plus de 20%). Néanmoins, la réduction des ressources en matière première carnée des abattages individuels était compensée par les importations de la viande porcine (plus de 550 mille t) et par la transformation de la volaille qui connaît une hausse progressive. Ces deux facteurs ont fait que la diminution des abattages individuels n'a pas affecté la réduction de la valeur du chiffre d'affaires des établissements de viandes. Dans la période 2007-2009, le chiffre d'affaires d'établissements de viandes a augmenté de plus de 15%, et les prix des produits ont augmenté de 10%. Après deux ans d'une forte baisse des abattages industriels, une relance de production est observée depuis novembre 2009. D'après les résultats de production de grandes et moyennes entreprises, IRIĠZ estime qu'en 2010, les abattages industriels porcins augmenteront d'environ 5%, et les abattages industriels bovins seront pareilles ou un peu plus élevés qu'en 2009. **Tableau 13.**

Après une détérioration temporaire, principalement survenue en 2008, les résultats et l'état financier de l'industrie de la viande, s'améliorent. Par rapport à l'année précédente, les rentrées globales ont augmenté de 10,4%, le bénéfice net de 44,1%, le capital propre de près de 13%. L'endettement à long terme a diminué également (de 13,2%0. Presque la totalité du bénéfice net a été consacrée à l'augmentation des moyens propres dans le chiffre d'affaires, ce qui signifie une réduction de l'activité d'investissement de grandes et moyennes entreprises de l'industrie de la viande. Depuis 2009, à part des relations favorables des prix de vente et des prix d'achat, l'industrie de la viande connaît une hausse de la productivité du travail, une diminution de la consommation énergétique et une amélioration

Répartition	2007	2008	2009	2010P	2009 2008	2010P 2009
Abattage industriel d'animaux	2221,8	2000,4	1859,5	1900,0	93,9	102,2
dont : - porcins	1859,0	1822,6	1453,0	1510,0	79,7	103,9
- bovins et veaux	350,6	367,8	383,9	375,0	104,3	97,9
Production animale industrielle						
Abattages - porcins	1451,5	1214,5	1101,0	1150,0	90,7	104,4
- bovins et veaux	229,3	184,1	187,0	185,0	101,6	98,9
Production à base de viande	1146,6	1027,0	957,0	1020,0	93,2	106,6
Production de grandes et moyennes entreprises						
dont : - abattages de porcs	953,1	873,6	814,6	870,0	93,2	106,9
- production de charcuteries	754,9	708,7	624,7	670,0	88,1	107,2

Tableau 13. Transformation de la viande d'animaux de boucherie (1000 t); Source: IERiGZ – PIB Rynek mięsa 2010

Répartition	2007	2008	2009	2009:2008
Nombre de laiteries	232	224	214	95,5
Emploi	37230	35818	35574	99,3
Vente (milliards de zlotys)	21,8	20,9	20,9	100,0
Ration de viabilité (%)				
brut	3,81	1,08	3,85	359,2
net	3,04	0,58	3,36	579,3
accumulation de capitaux	5,53	3,29	6,19	188,4
Liquidité courante	1,42	1,47	1,49	101,4
Taux d'investissement	1,73	1,30	1,03	74,6
Part d'entreprises rentables dans le nombre total d'entreprises	84,5	47,3	83,2	177,2

Tableau 14. Résultats économiques et financiers de la transformation laitière; Source: Rynek mleka – IERiGZ

de l'efficacité de la gestion. L'amélioration de résultats financiers est observée également en 2010, ce qui indique le caractère durable de ces tendances favorables.

Marché et transformation du lait

Selon les statistiques (GUS) en 2009 la valeur de la production commerciale du lait s'établissait à 9,3 milliards de zlotys, ce qui constitue plus de 16% de la valeur générale de la production agricole commerciale. En 2009, la production laitière au total en Pologne était de 12,45 millions de tonnes, soit une augmentation de 0,2% par rapport à 2008. L'augmentation de la production laitière résulte avant tout d'un meilleur rendement des vaches laitières. En 2009, le rendement moyen des vaches laitières à l'échelle nationale était de 4 590 kg/animal, soit une augmentation de 2,3% par rapport à 2008. A la fin de 2009, le nombre de vaches laitières a baissé de 4% par rapport à 2008, en s'établissant à 2,585 millions d'animaux, ce qui résultait d'une diminution du nombre de producteurs laitiers en Pologne. Le nombre de vaches laitières évaluées du point de vue d'utilité connaît une hausse, à la fin de 2009, cette évaluation concernait plus de 22% du cheptel des vaches laitières, et leur rendement laitier moyen a atteint le niveau de 6 935 kg.

Selon les données du 31 mars 2010, près de 195 mille fournisseurs, dont 177,7 mille fournisseurs en gros et 16,8 mille fournisseurs directs s'occupent de la production commerciale du lait. Depuis la mise en place du régime de quotas laitiers en Pologne, le nombre de fournisseurs du lait a connu une réduction importante, ce qui est lié surtout au renoncement à cette orientation de la production des exploitations qui élèvent les vaches laitières à une petite échelle, où l'entreprise de démarches d'investissement est infondée du point de vue économique. Par conséquent, le processus de concentration et de spécialisation au sein de la production laitière a lieu, ce qui contribue à une augmentation de la compétitivité des exploitations laitières. Ce processus est soutenu par les aides provenant des ressources communautaires en faveur des activités d'investissement liées à la modernisation des exploitations.

Grâce à l'évolution de la structure des exploitations et une augmentation du nombre d'exploitations qui produisent à une plus grande échelle, la possibilité de commercialisation de la production laitière, augmente. Le quota laitier national dont la Pologne dispose dans le cadre du régime de quotas laitiers, est utilisée dans une très grande mesure. Dans l'année contingente 2009/2010, environ 9,07 milliards de kg du lait ont été achetés, donc le degré d'utilisation des quotas attribués aux fournisseurs en gros après la fin de l'année contingente 2009/2010 s'élevait à environ 96%.

L'achat du lait, selon les données du mois de juillet 2010, était effectué par 288 opérateurs, dont 200 s'occupaient également de la transformation laitière. Le nombre d'acheteurs subit une réduction progressive, à partir

de l'année contingente 2004/2005 l'on observe une diminution d'environ 20%.

La structure de la transformation du lait acheté subit également des développements. La production des boissons laitières augmente régulièrement, dont plusieurs sortes de yaourts. Après une hausse observée ces dernières années, en 2009 on remarque une légère baisse de la production des fromages de longue maturation. Les baisses de production se manifestent également en cas de beurre et du lait écrémé en poudre.

La consommation du lait, y compris le lait destiné aux produits à base de lait (à l'exception du lait transformé en beurre) s'élève à 188 litres par habitant. Dans la structure de la consommation des produits laitiers, la consommation de fromages de longue maturation, de fromages blancs et de boissons laitières. La baisse de la consommation du beurre a été freinée.

Dans le cadre de la Politique agricole commune de l'Union européenne, le secteur laitier polonais relève de l'organisation commune de marché du lait et des produits laitiers. Cette organisation s'appuie sur une limitation de la production et de la vente du lait ou des produits laitiers, ainsi que sur la possibilité d'activités d'intervention en vue de la stabilisation des prix. La limitation de la production laitière consiste à définir pour chaque pays un quota laitier qui prévoit la quantité maximum du lait qui peut être mise sur le marché dans une année contingente, à savoir la période du 1 avril de l'année civile au 31 mars de l'année suivante. Le dépassement de cette quantité a pour effet l'obligation imposée à un pays membre concerné de paiement d'une pénalité. Dans l'année contingente 2009/2010, la Pologne disposait d'un quota national de 9,66 milliards de kg, dont environ 9,50 milliards de kg pour les livraisons en gros et environ 160 millions de kg pour les ventes directes. Ces quotas n'ont pas été dépassés par la Pologne. Dans l'année contingente en cours (2010/2011), le quota national sera augmenté de 1%, soit s'élèvera à 9,76 milliards de kg.

Transformation du lait

En 2009, la production du lait liquide transformé a augmenté de 2 703 millions de litres, dont la production du lait transféré (revendu à d'autres établissements laitiers en vue de transformation) a atteint 1030 millions de litres. La production du lait et de la crème épaisse a atteint 56,4 mille tonnes. Cependant, la production du lait entier en poudre a diminué jusqu'à 32,8 mille tonnes. La tendance en baisse se maintient dans la production de la crème, qui en 2008 a diminué de 374 mille tonnes à 361 mille tonnes en 2009. Cette tendance concerne également la production du beurre qui a diminué en 2009 de 12,3 mille tonnes. Cependant, la production de yaourts et des autres boissons laitières fermentées augmente de façon dynamique chaque année. En 2009, cette production a augmenté de plus de 17% en s'élevant à 654 millions de tonnes. Cette ten-



dance est confirmée également par les résultats de la production de sept mois de 2010, où la production de yaourts et de boissons fermentées a augmenté encore de 12%. C'est un résultat de la demande accrue à l'échelle nationale et du développement des exportations. En 2009, l'amélioration de la situation financière des entreprises de transformation du lait progresse toujours. Les laiteries ont amélioré leur efficacité, ce qui est confirmé par une baisse d'emploi de 0,7% par rapport à 2008, une augmentation du ratio de viabilité brut et net et une accumulation de capitaux, ainsi que la part des entreprises rentables dans le nombre total d'entreprises, qui a doublé. Cependant le taux d'investissement a baissé, ce qui peut affecter les processus d'adaptation de l'industrie laitière au fonctionnement post-liquidation des quotas laitiers. Malgré le progrès de processus de restructuration qui mènent à une diminution du nombre d'entreprises et une augmentation de leur volume, et à une simplification de la structure de production et à la spécialisation des différents établissements de production, la consolidation au sein de la branche n'est pas satisfaisante, vu les besoins du marché laitier qui se libéralise sous la réforme de la PAC. **Tableau 14.**

L'étendue de l'intervention de marché qui peut être entreprise sur le marché du lait et des produits laitiers découle directement des règles communautaires en la matière, mais à côté de mécanismes obligatoires, une partie de mécanismes a un caractère facultatif, soit leur mise en œuvre dépend de la situation sur le marché. L'achat d'intervention du beurre et du lait écrémé en poudre sont obligatoires, pareillement les primes au stockage privé du beurre et celles à la consommation du lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires. La décision sur la mise en œuvre des autres régimes de soutien disponibles, à savoir des primes au lait écrémé en poudre destiné à la fabrication de la caséine et des caséinates, des primes au lait écrémé en poudre destiné à la fabrication des fourrages et aux restitutions à l'exportation pour les produits laitiers, est prise par la Commission européenne en fonction de la situation de prix sur le marché du lait. **Le mécanisme de « Primes à la consommation du lait et de produits laitiers dans les établissements scolaires »** a été mis en place à l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, et l'Agence du Marché Agricole (ARR) est chargée de sa mise en œuvre. Le programme est adressé aux enfants et aux adolescents, à réaliser par les écoles maternelles, les écoles primaires, les collèges et les écoles secondaires. Grâce aux livraisons quotidiens du lait et de produits laitiers aux écoles, le programme vise à promouvoir parmi les enfants et les jeunes, une bonne alimentation et un mode de vie sain et de lutter contre le surpoids.

Le programme est financé de trois sources indépendantes, à savoir:

- ▶ les moyens du budget de l'UE,
- ▶ le financement complémentaire des ressources du Fonds de Promotion du Lait mise en place à partir de 2006, adressé aux écoles maternelles et aux collèges,

Répartition	2005	2006	2007	2008	2009	2008 = 100
Graine de 4 céréales par produits transformés	119	117	114	112	111	99,1
Pomme de terre	126	121	121	118	116	98,3
Légumes	110	109	115	115	115	100,0
Fruits	54,1	54,4	41,0	55,0	55,0	100,0
Viande et abats	71,2	74,3	77,0	75,3	75,1	99,7
dont: viande	66,8	70,0	72,2	71,2	71,0	99,3
Graisses comestibles animales	6,6	6,1	6,4	6,4	6,1	99,7
Beurre	4,2	4,3	4,2	4,3	4,4	102,4
Lait	173	176	178	182	185	101,6
Œufs de poule	215	214	209	205	203	99,0
Sucre	40,1	35,3	39,7	38,4	38,1	99,2

Tableau 15. Consommation annuelle de denrées alimentaires principales par une personne (kg/litres/pièces); Source: IERiGZ – PIB Popyt na żywność 2010

- le financement supplémentaire du budget national (prime nationale) pour les écoles primaires, grâce auquel, à partir de 2007, le lait blanc (non aromatisé) est mis gratuitement à disposition des enfants dans les écoles primaires.

Parmi les bénéficiaires de la prime peuvent se trouver les établissements scolaires, les fournisseurs (laiteries, entreprises intermédiaires), les mairies et des organisations sociales. Dans l'année scolaire 2009/2010, 2,8 millions d'élèves ont participé au programme de financement de la consommation laitière et de produits laitiers dans les établissements scolaires. Selon de premières estimations, environ 65 mille tonnes de lait et de produits laitiers ont été livrées dans cette période aux établissements scolaires.

CONSOMMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

En 2009, les conditions de marché en ce qui concerne les consommateurs étaient moins favorables par rapport à l'année précédente. Une augmentation relative des prix de denrées alimentaires, un ralentissement de l'augmentation des salaires et une augmentation des prix de services de vie de 2,5 fois plus élevée que le taux d'inflation, ont freiné la croissance de la demande. Les revenus réels bruts de la population dans le secteur des ménages ont augmenté d'environ 1,5% par rapport à 2008. La dynamique mensuelle de prix des denrées alimentaires était similaire à celle de l'année précédente et au taux d'inflation. Du décembre 2008 au décembre 2009, le total des prix de détail des denrées alimentaires et des boissons alcoolisées a augmenté de 3,4% contre 3,2% de l'année précédente, et l'inflation était respectivement de 3,5 et 3,3%. L'augmentation des prix des denrées alimentaires en 2009 était très diverse. Une augmentation considérable (de 4,8%) a eu lieu au premier semestre, tandis qu'une baisse (de 1,3%) a été observée au deuxième semestre de l'année. La consommation individuelle a augmenté de 2,3% (5,9% en 2008), le revenu moyen a augmenté de 2,1%, la retraite et la pension d'invalidité du régime hors agriculture ont augmenté de 4,3%, et ces prestations dans l'agriculture ont augmenté de 1,9%. Le taux de chômage enregistré était de 11,9, soit une augmentation de 2,4% par rapport à l'année précédente.

En décembre 2009, les prix de détail des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées ont augmenté de 3,3% par rapport au décembre de l'année précédente (les prix de biens et de services de consommation ont augmenté de 3,5% en moyenne), dont les produits boulangers et céréaliers de 1,8%, la viande porcine de 2,2%, la viande de volaille de 5,5%, les poissons de 9,0%, les œufs de 5,8%, les graisses comestibles de 5,8%, les fruits de 4,9%. Les prix du lait ont baissé de 0,7 et des légumes de 9,2%. Les prix du sucre et des boissons non alcoolisées ont augmenté respectivement de 1,3% et de 4,2%.

Selon les estimations de GUS, en 2009, la consommation de produits céréaliers, de poissons, de viandes et de graisses comestibles porcines, de légumes, du sucre et du beurre, a baissé dans les ménages par rapport à l'année précédente. La consommation de la viande de volaille et de fruits locaux, dont les pommes et de produits laitiers a augmenté. La consommation de la viande bovine, des charcuteries, des huiles, des agrumes et des produits de pâtisserie s'est stabilisée. Selon les estimations, en 2009 la consommation de la viande et des produits transformés était de 75,1 kg par habitant, étant proche du niveau de l'année précédente (75,3 kg). La consommation de la volaille a augmenté de façon considérable (de 0,9 kg), et en même temps une baisse de la consommation de la viande porcine (de 1,7 kg/personne) a eu lieu. La consommation de la viande bovine a également augmenté (de 0,6 kg/personne). Cette situation a été causée par une baisse de production et une augmentation de prix des porcs, ce qui a entraîné une augmentation considérable des prix de détail de la viande et des produits de transformation en 2009 (de 11,1%), dont la viande porcine de 2,2%, la viande bovine de 11,4% et la viande de volaille de 5,5%. Dans le groupe de produits de transformation, des saucisses populaires et des charcuteries d'abats les augmentations les plus importantes ont connu l'augmentation la plus importante (de 7,8 à 9,7%). Les prix de charcuteries de qualité et de saucisses de durabilité ont augmenté de 4,4%, et ceux de charcuteries de volaille de 5,3%.

En 2009, une tendance à la baisse se maintenait dans la consommation de céréales et de produits à base de céréales. Seulement la consommation des farines a augmenté de 2,4%. La consommation totale des produits céréaliers s'établissait en 2009 à 6,95 kg par personne mensuellement, contre 7,20 kg l'année précédente. Quant à la consommation de produits à base de céréales, la tendance à la baisse résulte d'une augmentation de leurs prix et de changements de préférences de consommation. L'importance des produits boulangers a diminué dans la structure de consommation des produits à base de céréales, tandis que la part de gâteaux, de pâtes alimentaire et de farines, a augmenté.

La consommation du lait, y compris le lait destiné aux produits laitiers (à l'exception du lait transformé en beurre) a augmenté par rapport à 2008, et s'établissait au niveau de 195 litres par habitant (augmentation de 2%). Cette situation a été déterminée par l'augmentation de la consommation des fromages de longue maturation et des fromages fondus (de 8,3%), des yaourts (de 4,3%) et des fromages blancs (de 1,9%). La consommation de la crème et des boissons laitières a maintenu sa position de l'année précédente. La consommation du lait alimentaire a baissé (de 3,6%), surtout du lait entier (de 4,8%).

La consommation des fruits en 2009 a maintenu le niveau de l'année précédente (55 kg/personne). La consommation des légumes a augmenté légèrement

(de 0,3%). En ce qui concerne les fruits, la stabilisation de la consommation a été déterminée par la baisse des prix nationaux après une bonne récolte de 2008, et quant aux légumes, l'intérêt des consommateurs était plus grand. Les prix de détail des fruits et légumes ont augmenté en 2009 de 4,3% en moyenne, et ceux des produits à bas de légumes de 3,7%. Les augmentations des prix ont été déterminées principalement par une faible récolte et de petits stocks de légumes de plein champ de l'année précédente. La part du chou et de l'oignon a augmenté dans la structure de consommation des légumes, tandis que la consommation des légumes de chou-fleur, des betteraves, des tomates et des carottes a connu une baisse. Les consommateurs étaient plus intéressés aux légumes locaux que celles des importations, ce qui se reflète dans la structure de consommation des légumes en 2009.

Une augmentation considérable des prix des œufs en 2009 (de 8,7%) a causé le maintien de la tendance à la baisse de la consommation, qui caractérisait la période 2006-2008. En conséquence, la consommation des œufs a baissé de 1% par rapport à l'année précédente et de 6% par rapport à 2005. **Tableau 15.**

Selon les projections, la dynamique d'augmentation des prix des denrées alimentaires en 2010 peut être moins élevée par rapport à 2009. Une augmentation plus lente des prix des aliments sera causée par une faible dynamique de la consommation et par de faibles pressions salariales.

L'augmentation pourrait être également limitée par une amélioration de la situation sur le marché de la viande et l'appréciation de la monnaie polonaise. L'augmentation des prix administrés liée à l'augmentation des prix d'énergie et de carburants et une situation difficile sur le marché des céréales et des aliments pour animaux, vont contribuer à l'augmentation des prix des aliments.

MARCHES DE GROS DES PRODUITS AGRICOLES

Les marchés de gros constituent un maillon important du système de distribution des produits agro-alimentaires en Pologne. L'importance des marchés de gros en tant que lieux d'approvisionnement de grandes agglomérations urbaines, est confirmée par le fait que près de 40% du chiffre d'affaires des fruits frais et des légumes en Pologne s'effectue sur les marchés de gros. Les marchés offrent également les fleurs, les produits laitiers, la viande, les poissons, les produits transformés et les accessoires floraux. Une expérience de plus d'une dizaine d'années du fonctionnement de ces établissements montre que ce ne sont pas seulement les lieux qui offrent une vaste gamme de produits, mais aussi qui constituent une source d'informations sur les prix, le lieu de formations, de conférences et d'intégration des producteurs agricoles. Leur activité améliore la qualité des produits offerts et leur adaptation aux exigences de

marché, car ces endroits créent des exigences quant à la qualité commerciale des produits et définissent l'évolution des courants de la demande, en constituant un lieu d'éducation pour les agriculteurs.

Les marchés de gros qui fonctionnent ont été créés dans le cadre de la mise en œuvre de programmes sectoriels et gouvernementaux en matière de construction et développement des marchés de gros, de leur 1^e et 2^e étape, avec un soutien important des ressources publiques. A part les marchés de gros, il y a plus d'une dizaine d'établissements au capital privé ou collectif.

Sur le forum public, les marchés de gros sont représentés par l'association de marchés de gros polonais (Stowarzyszenie Polskie Rynki Hurtowe). Les représentants des marchés de gros polonais sont de plus adhérents à l'Union Mondiale des Marchés de Gros.

Les informations sur l'offre de produits, leur prix et les événements dans le cadre des marchés de gros, sont disponibles sur leurs sites internet. Les adresses des marchés de gros sont disponibles sur le site du Ministère de l'agriculture et du développement rural.

APPROVISIONNEMENT DE L'AGRICULTURE EN MOYENS DE PRODUCTION

L'utilisation des engrais minéraux (NPK) pour la récolte de 2009 s'est chiffrée à 1899,4 mille tonnes, soit une baisse de 242,6 mille tonnes (11,3%) par rapport à l'année précédente. La baisse de l'utilisation a été observée dans tous les groupes d'engrais: azotés (N) de 4,1%, phosphatés (P2O5) de 18,8% et potassiques (K2O) de 20,2%.

Dans l'ensemble d'agriculture, l'utilisation des engrais minéraux par 1 ha de SAU était de 117,9 kg NPK, dont les SAU en bonnes conditions agricoles 121,5 kg, et les exploitations individuelles respectivement 114,0 kg et 116,1 kg NPK. La proportion de N:P:K dans une dose d'engrais restait au niveau de l'année précédente, selon la proportion de 1,0:0,3:0,4, ce qui signifie que l'utilisation générale des engrais minéraux exprimée en composant pur, l'azote (N) était de 57,7%, le phosphore (P2O5) de 19,8% et le potassium (K2O) de 22,5%.

Une baisse de l'utilisation des engrais calciques pour la récolte de 2009 a été observée, étant de 529,8 mille de tonnes de CaO, qui exprimés par 1 ha de SAU était de 32,9 kg dont 33,9 kg par 1 ha de SAU, soit une baisse de 15,0% par rapport à l'année précédente. C'était le niveau le plus bas jamais enregistré dans la fertilisation calcique. Quant à la comparaison de l'utilisation de NPK et de CaO il faut remarquer que le niveau de l'utilisation des engrais minéraux à l'échelle nationale a triplé celui de l'utilisation des engrais calciques, et dans certaines voïvodies cette utilisation a augmenté de 17 fois (la voïvodie de Sainte-Croix). L'utilisation très faible des engrais calciques influence négativement la structure des sols, ayant pour conséquence l'acidification.

La tendance est néfaste, surtout dans les régions

où l'utilisation d'engrais azotés est plus grande, ce qui diminue l'alcalinité des sols, comme dans la voïvodie de Petite-Pologne, Podlachie ou dans la voïvodie de Sainte-Croix.

Les engrais minéraux et calciques sont utilisés en Pologne par environ 1553 mille exploitations agricoles, ce qui constitue 64,2% de l'ensemble des exploitations qui possèdent la SAU en bonnes conditions agricoles. Les engrais azotés ont été les plus utilisés par les exploitations (88,9%), puis des engrais composés (60,9%), potassiques (4,7%), phosphatés (14,2%). Seulement 7,2% d'exploitations ont utilisé les engrais calciques.

L'utilisation moyenne des engrais minéraux à l'échelle nationale dans la campagne de commercialisation 2008/2009 était de 121,5 kg NPK par ha de SAU en bonnes conditions agricoles, mais une diversification de l'utilisation des engrais se manifeste dans différentes voïvodies, ainsi dans 9 voïvodies cette utilisation était plus élevée que la moyenne nationale, la plus élevée dans la voïvodie d'Opole était de 187,6 kg, de Cujavie-Poméranie de 177,1 kg, de Basse-Silésie de 167,4 kg, de Grande-Pologne de 156,4 kg. L'utilisation la plus faible de NPK a été observée dans la voïvodie de Basse-Carpates, soit 58,0 kg et de Petite-Pologne, soit 64,3 kg.

En évaluant le niveau de la fertilisation des sols, il faut tenir compte de l'utilisation des engrais organiques qui constitue une source importante d'éléments nutritifs des plantes, possèdent les propriétés de sorption (rétention) dans le sol et d'une décomposition lente du phosphore (4 ans) et du potassium (2 ans). Les analyses menées par GUS démontrent, qu'en 2008/2009, environ 1001 mille exploitations individuelles ont appliqué les engrais organiques, dont le fumier était utilisé par 995,3 mille exploitations, le purin et le lisier étaient appliqués respectivement dans 274,1 mille et 47,9 mille exploitations. Dans les exploitations analysées, 54,7 millions de tonnes de fumier ont été utilisés, ce qui exprimé en composant pur NPK a enrichi la SAU en bonnes conditions agricoles de 47,3 kg de NPK par ha, et dans les exploitations individuelles de 50,1 kg de NPK par ha.

Tableau 16.

La vente des **produits phytosanitaires** en 2009, en tant que production nationale et importation, s'élevait à 20,6 mille tonnes de substance active, soit une hausse de 10,1% par rapport à l'année précédente. La part la plus importante dans la structure de la vente (en tant que poids total des produits) appartenait aux herbicides (53,1%) et fongicides (29,6%). L'augmentation de la vente par rapport à l'année précédente, a été observée dans tous les groupes de préparations, malgré l'augmentation de prix moyens des produits phytosanitaires de 7,3% par rapport à l'année précédente (décembre 2009 par rapport au décembre 2008). L'augmentation la plus importante des prix a été observée dans les groupes de fongicides (de 13,6%), insecticides (de 7,2%) et herbicides (de 2,1%). La rentabilité d'application des produits phytosanitaires en 2009 a détérioré, surtout en ce qui concerne la protection du blé et de la



	2000/01	2005/06	2007/08	2008/09	2008/09 2007/08 = 100
Engrais minéraux NPK	90,8	123,3	132,6	117,9	88,8
dont :					
azotés N	50,3	62,5	70,7	68,0	96,2
phosphatés P ₂ O ₅	17,9	27,7	28,8	23,3	80,9
potassiques K ₂ O	22,6	33,1	33,3	26,6	79,9
Engrais calciques CaO	94,2	54,8	38,5	32,9	85,5

Tableau 16. Utilisation des engrais minéraux et calciques (kg de substance pure NPK par ha des surfaces agricoles utiles); Source: Rolnictwo w 2009r. GUS Warszawa 2010

Répartition	2005	2006	2008	2009
Semences destinées à l'ensemencement, arbres, plants et autres	95,4	110,1	103,0	89,9
Engrais minéraux ou chimiques et calciques	107,9	100,4	138,4	107,1
Produits phytosanitaires	101,7	100,8	109,9	107,0
Animaux d'élevage et oiseaux	107,6	102,9	104,1	103,5
Aliments pour animaux	90,4	99,1	114,5	94,0
Machines équipement agricole	110,6	102,2	102,9	102,1
Matériaux de construction	104,9	100,9	105,0	98,1
Carburants, huiles, huiles lubrifiantes	107,7	99,6	107,2	97,4
Machines dans la production agricole et arboricole	105,1	104,0	111,4	106,2
Services vétérinaires	102,3	101,4	103,1	102,9

Tableau 17. Dynamique des prix de détail des moyens de production agricole (année précédente = 100); Source: Rolnictwo w 2009 r. GUS



potom de terre. Selon les estimations, la commercialisation et le conditionnement des produits phytosanitaires sur le territoire de la Pologne, sont menés par 5100 opérateurs.

A la fin du mois de février 2009, le nombre de produits phytosanitaires admis à l'usage était de 640, tandis que 217 produits ont perdu leur licence et restent sur le marché jusqu'à la vente définitive des quantités stockées ou la date d'expiration de leur validité.

Parmi les produits admis, le groupe le plus important sont des fongicides (35%), herbicides (40%), insecticides (13%) et régulateurs de croissance (5%).

La production et la vente de la plupart des types et genres des machines agricoles en Pologne ces dernières années, augmentait lentement, mais d'après de premières estimations de GUS, en 2009 la production des tracteurs a reculé d'environ 43% et de la plupart des machines agricoles, y compris les machines pour la récolte des pommes de terres – o 59,3%, les moissonneuses-batteuses de 47,6% et les distributeurs d'engrais minéraux de 47%. La part des importations dans l'offre nationale est considérable, mais très diversifiée en fonction de type de machine. En cas de tracteurs de puissance n'excédant pas 18 kW, les récolteuses-hacheuses-chargeuses à tracteurs, les importations couvraient 100% de la demande nationale. Les facteurs qui déterminent la demande de l'équipement agricole sont la concentration et la spécialisation avancées de la production dans les exploitations agricoles, les changements de la technologie de production ou l'état quantitatif et qualitatif d'équipement agricole, ainsi que les relations de prix et la conjoncture dans le secteur agricole.

En 2009, les prix de 35 machines et outils agricoles analysés par l'IERiGŻ ont augmenté en moyenne annuelle de 0,3 à 11,1% par rapport à l'année 2008. **Tableau 17.**

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique est un système d'exploitation caractérisé par une production végétale et animale diversifiée. La production biologique rassemble les pratiques les plus favorables à l'environnement, un degré élevé de la biodiversité, la protection des ressources naturelles, l'application de niveaux élevés du bien-être des animaux et les méthodes de production qui répondent aux exigences des consommateurs préférant les produits fabriqués à l'aide de substances et de processus naturels.

Figure 10.

Le nombre d'exploitations biologiques est diversifié du point de vue territorial. Relativement, le plus grand nombre d'exploitations sont localisées au sud-est de la Pologne, où les exploitations sont de petite superficie et de caractère familial.

L'agriculture biologique est la méthode de production agricole la plus verte qui permet d'obtenir une meilleure fertilisation du sol et de conserver la diversité biologique et paysagère. Afin d'augmenter l'activité

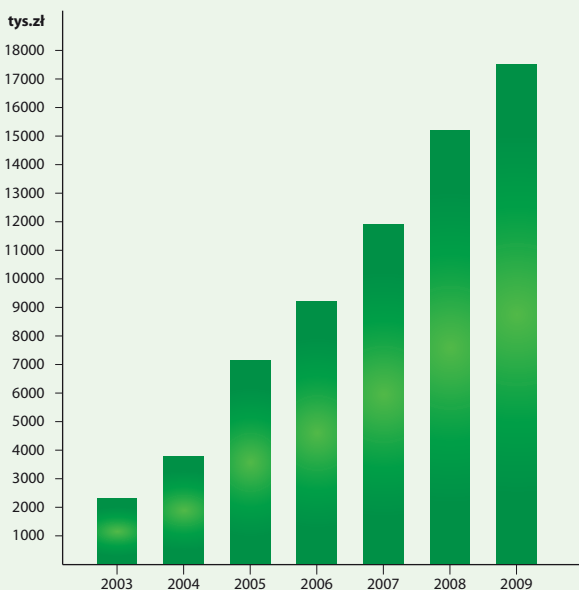


Figure 9. Nombre d'exploitations biologiques contrôlées en Pologne dans les années 2003 - 2009

biologique et la fertilité du sol la rotation de cultures est appliquée, la culture des végétaux qui enrichissent le sol, tels que les papilionacés, est obligatoire.

Les dernières années ont montré l'intérêt croissant de l'agriculture pour la production des aliments à l'aide de méthodes biologiques dans le monde, et surtout dans l'UE. La superficie des cultures biologiques dans le monde dépasse 35 millions ha, dont 20% se trouvent dans les pays de l'Union européenne. La Pologne, malgré de bonnes conditions, est loin de la moyenne communautaire quant à la part des exploitations et la superficie couverte par la production biologique.

Parmi les actes principaux qui régissent les principes de fonctionnement de l'agriculture biologique, il y a le règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91 et le règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission du 5 septembre 2008, portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles. Par rapport au règlement n° 2092/91 du Conseil, les règlements mentionnés ci-dessus étendent la portée de la production biologique, en y ajoutant l'aquaculture. A l'avenir, des règles détaillées concernant la production du vin de raisin issu de l'agriculture biologique seront établies.

Au niveau national, le fonctionnement de l'agriculture biologique est gouverné par la loi du 25 juin 2009 relative à l'agriculture biologique.

Parmi des éléments importants du système de production biologique il y a le contrôle et la certification du processus de production, ce qui garantit la conformité de la production avec les dispositions du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil et du règlement (CE) n° 889/2008 de la Commission. Les certificats de conformité de la production sont reconnus dans toute l'Union européenne. Le système de contrôle et de certification polonais a été créé au titre de la loi relative à l'agriculture biologique. En 2009, le contrôle et la certification dans l'agriculture biologique sont menés par 11 unités accréditées de certification.

EKOOGWARANCJA PTRE Sp. z o. o.

21-008 Tomaszowice, Dąbrowica 18 P,
n°: PL-EKO-01, Tél: +48 81 501 68 30

PNG Sp. z o.o.

Jednostka Certyfikująca PNG w Zajączkowi
26-065 Piekoszów,
n°: PL-EKO-02, Tél: +48 41 306 40 00

COBICO Sp. z o. o.

31-559 Kraków, ul. Grzegórzecka 77
n°: PL-EKO-03, Tél: +48 12 632 35 71

BIOEKSPERT Sp. z o. o.

00-621 Warszawa, ul. Boya Żeleńskiego 6/34
n°: PL-EKO-04, Tél: +48 22 825 10 78

BIOCERT MAŁOPOLSKA Sp. z o.o.

31-503 Kraków, ul. Lubicz 25 A
n°: PL-EKO-05, Tél: +48 12 430 36 06

Polskie Centrum Badań i Certyfikacji S.A.,

Oddział Badań i Certyfikacji w Pile

64-920 Piła, ul. Śniadeckich 5
n°: PL-EKO-06, Tél: +48 67 213 87 00

AGRO BIO TEST Sp. z o. o.

02-787 Warszawa, ul. Nowoursynowska 166
n°: PL-EKO-07, Tél: +48 22 847 87 39

TÜV Rheinland Polska Sp. z o. o.

02-146 Warszawa, ul. 17 Stycznia 56
n°: PL-EKO-08, Tél: +48 22 846 79 99

Centrum Jakości AgroEko Sp. z o.o.

05-126 Nieporęt, ul. Bałki 2
n°: PL-EKO-09, Tél: +48 695 599 886

SGS Polska Sp. z o.o.

01-233 Warszawa, ul. Bema 83
n°: PL-EKO-10, Tél: +48 22 329 22 22

Control Union Poland Sp. z o.o.

70-535 Szczecin, ul. Wielka Odrzańska 31/2
n°: PL-EKO-11, Tél: +48 22 640 28 50

L'aide financière à l'agriculture biologique en Pologne est assurée par deux sources:

1) le budget national, qui peut subventionner:

- ▶ les recherches sur l'agriculture biologique, dont les analyses du contenu de substances illégales appliquées dans l'agriculture biologique;
- ▶ les activités promotionnelles en matière de l'agriculture biologique, dont la participation aux salons nationaux et internationaux.

2) le budget national et le budget de l'Union européenne:

- ▶ dans le cadre du Plan de développement rural 2004-2006 – l'aide est attribuée aux agriculteurs sous forme de dotations à la superficie des cultures écologiques au titre de la mise en œuvre de l'initiative « le soutien des entreprises agro-environnementales et l'amélioration du bien-être des animaux », le paquet « agriculture biologique ».
- ▶ dans le cadre du Programme de développement rural 2007-2013:
 - o les producteurs agricoles peuvent profiter d'une aide dans le cadre de l'activité « Participation d'agriculteurs dans les systèmes de qualité alimentaire »
 - o groupement de producteurs peuvent profiter d'une aide dans le cadre de l'activité « Actions promo-

tionnelles et d'information »

- o les agriculteurs profitent de l'aide à la surface sous forme de subventions des cultures biologiques au titre de la mise en œuvre de l'activité « Programme agro-environnemental », le paquet « agriculture biologique ».

Les dernières années du développement de l'agriculture biologique en Pologne se caractérisent par une dynamique constante de la hausse, aussi bien du nombre d'exploitations biologiques que de la surface des cultures biologiques, ainsi que du nombre d'établissements de transformation. En 2009, le système de contrôle et certification a englobé 17478 exploitations agricoles au total (soit de 15% de plus par rapport à 2008) d'une superficie de ~ 395 mille ha et 277 établissements de transformation (augmentation d'environ 16 % par rapport à 2008).

La Pologne dispose de conditions agro-environnementales favorables qui privilégient le développement de l'agriculture biologique. Nous sommes un pays, où l'utilisation de produits chimiques à la production agricole était toujours inférieur que dans la plupart des pays européens, grâce à ce que la qualité biologique de l'espace de production dans l'agriculture et sa richesse de la biodiversité sont classées parmi les meilleurs.

Production agricole intégrée

La production intégrée (PI) est le mode d'exploitation, où le producteur exerce l'activité de production végétale attentive au progrès technologique et biologique durable dans la culture, la protection et fertilisation des végétaux, et respectueuse de l'environnement naturel et de la santé humaine. La production intégrée permet d'obtenir les produits agricoles de la plus haute valeur biologique et nutritive, sans danger à la santé humaine.

En Pologne, la production intégrée est régie par les dispositions de la loi relative à la protection végétale du 18 décembre 2003 (JO de 2008 N° 133, position 849, modifié ultérieurement) et le décret du Ministre de l'agriculture et du développement rural du 26 juillet 2004 relatif à la production intégrée (Dz. U. 2004 N° 178, poste 1834 modifié ultérieurement). Le suivi et la certification de la PI ont été confiés à l'Inspection nationale pour la protection des végétaux et les semences.

Le 14 juin 2007, par la décision du Ministre de l'agriculture et du développement rural, la production intégrée au sens de l'art. 5, paragraphe 1 de la loi sur la protection des végétaux a été reconnue comme un système national de qualité alimentaire.

Le producteur agricole qui souhaite obtenir un certificat officiel PI devrait notifier son intention de cultiver à l'inspecteur régional de la protection des végétaux et des semences à l'échelle de voïvodie. Suite à la première communication, l'agriculteur reçoit son numéro unique et il est inscrit au registre. Cette démarche l'oblige à produire conformément aux méthodes approuvées par

l'inspecteur général de la protection végétale (Główny Inspektor Ochrony Roślin i Nasiennictwa), qui sont disponibles sur le site Internet de l'Inspection à l'adresse: <http://www.piorin.gov.pl/>. Toutes les démarches concernant les cultures d'IP doivent être documentées dans le Cahier de production intégrée, dont le modèle se trouve dans le décret sur la production intégrée.

Avant la terminaison de la production, le producteur dépose une demande de certificat auprès de l'unité locale de l'Inspection, compétente pour le lieu des cultures. Le certificat est attribué aux agriculteurs, pour lesquels les contrôles n'ont pas démontré d'irrégularités ; qui ont déposé leur demande de certificat dûment remplie ; qui ont suivi la formation en production intégrée, qui ont utilisé les méthodes de production et de protection des végétaux approuvées par l'Inspection générale et qui ont dûment documenté toutes démarches liées à la production intégrée dans le Cahier.

L'adhésion au système PI permet aux producteurs de marquer leurs produits d'un signe réservé PI et d'obtenir une restitution d'une part des coûts dans le cadre du soutien financier PDR 2007-2013. En 2009, les règles communautaires régissant de façon exhaustive les questions liées aux produits phytosanitaires, ont été établies. Par conséquent, une directive du Parlement européen et du Conseil 2009/128/CE du 21 octobre 2009, instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, a été adoptée, ainsi que trois autres actes régissant les règles de la mise sur le marché des produits phytosanitaires, précisant les exigences au niveau d'équipement et les principes d'analyses statistiques de la vente et de l'utilisation des produits phytosanitaires. L'entrée en vigueur de ces dispositions implique la nécessité d'élaborer et d'intégrer dans l'ordre juridique polonais une nouvelle réglementation communautaire à partir de 2011, et partant, un amendement des règles actuellement en vigueur, et en particulier la loi sur la protection végétale, en vertu de laquelle la production intégrée est réalisée. A côté des possibilités mentionnées ci-dessus concernant les aides financières du PDR et la réalisation de prix plus élevés au titre de l'application du système de qualité PI, la motivation à l'application du système PI pourrait consister à remplir les critères désignés par le système de conditionnalité dans le cadre des paiements directs qui seront mis en place à partir du mois de janvier 2011, ainsi que les garanties de satisfaire à l'obligation d'introduire les principes de la protection végétale intégrée à partir de 2014.



AGRICULTURE DANS LES REGIONS

La production diversifiée dans les régions est déterminée par la qualité de la terre agricole, la taille des exploitations, le type de propriété foncière, la tradition et les possibilités de vente des produits agricoles en fonction de débouchés (localisation des entreprises de transformation, proximité des villes, frontières nationales).

L'utilisation des moyens de production industriels qui détermine l'intensité de la production végétale est diversifiée aussi. Les récoltes les plus importantes sont celles dans les régions de l'ouest et du nord de la Pologne où la taille des exploitations, l'utilisation d'engrais et la protection des végétaux sont plus importantes.

Dans les régions de l'est et du sud, les récoltes sont plus pauvres à cause du morcellement de l'agriculture, d'une pauvre fertilisation et de la production pour la consommation personnelle des agriculteurs dans la plupart des exploitations. **Tableau 18.**

Dans le cas de certaines cultures, on observe une concentration nette de la production. Si les cultures des céréales sont importantes dans toutes les voïvodies, le sarrasin a été cultivé en 2008 sur la superficie de 64,5 mille ha, dont la superficie de ces cultures dans les voïvodies de Basse-Silésie et de Lublin était de près de 26 mille ha, soit 40% de la superficie totale des cultures.

Le millet est cultivé surtout dans la voïvodie de Sainte-Croix. La récolte de 56 700 dt constitue près de 60% de la récolte totale du pays. Le maïs-grain est cultivé surtout dans la voïvodie de Basse-Silésie, de Grande-Pologne et d'Opole, où la récolte était de 562 mille tonnes, soit 44,2 % de la récolte nationale au total.

Les légumes de plein champ, à l'exception des jardins familiaux, étaient cultivés principalement dans 5 voïvodies : de Mazovie, de Lublin, de Łódź, de Petite-Pologne et de Grande-Pologne, où la récolte totale en 2008 s'élevait à 60% de la récolte nationale.

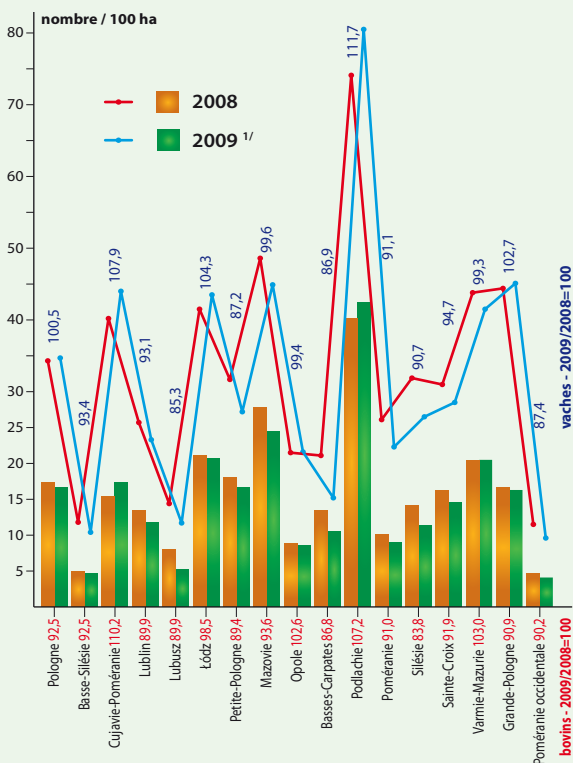
Les cultures des fraises sont les plus importantes dans les voïvodies de Mazovie et de Lublin où la superficie des cultures couvre 47% de la superficie des plantations nationales, et la récolte constitue 48,3% de la récolte nationale. Les arbres fruitiers sont cultivés le plus dans la région centrale et orientale (en 2008, 83,9% de la récolte nationale).

La situation de l'élevage des animaux de rente varie également d'une région à l'autre. Comme toujours, la plus grande part dans le cheptel bovin national appartient aux voïvodies de Mazovie (18%), de Podlachie (14,5 %) et de Grande-Pologne (14,0 %). De même, le nombre de vaches était le plus important dans ces voïvodie, et leur part dans le cheptel des vaches était respectivement de 21,0 %, 16,1 % et 10,8 %.

Le cheptel bovin en 2008 était par rapport à 2007 supérieur de 1,1%, mais inférieur dans la voïvodie de

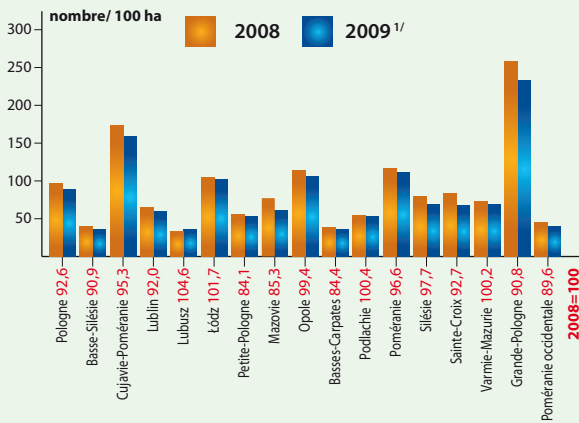
Répartition	Rendement des céréales en ha/dt	Rendement des pommes de terre (ha/dt)	Utilisations des engrais exprimée en substance pure	
			minéraux ou chimiques (1000 t)	calciques (1000 t)
Pologne	34,8	191	1899,4	529,8
Basse-Silésie	41,8	204	151,3	54,3
Cujavie-Poméranie	38,0	202	190,8	42,3
Lublin	30,3	189	155,3	31,0
Lubusz	37,1	191	60,2	18,2
Łódź	31,4	210	131,9	25,5
Petite-Pologne	31,8	181	42,9	4,8
Mazovie	27,8	166	202,3	35,1
Opole	49,0	215	104,6	55,9
Basses-Carpathes	31,2	178	41,4	11,5
Podlachie	27,0	161	107,0	15,2
Poméranie	35,9	228	99,7	28,9
Silésie	34,9	209	48,2	11,0
Sainte-Croix	28,6	173	48,0	2,8
Varmie-Mazurie	35,4	175	120,7	47,9
Grande-Pologne	39,9	226	279,5	85,6
Poméranie occidentale	41,2	227	115,6	59,8

Tableau 18. Rendement des céréales et des pommes de terre par rapport à la fertilisation minérale et organique; Source: Rolnictwo w 2009. GUS



^{1/} Bovins et vaches selon les données du mois de juin, les porcins selon les données du mois de mars

Figure 11. Cheptel de bovins, de vaches et de porcins par 100 ha de SAU selon voïvodies en 2009/1 (nombre d'animaux); Source: Rolnictwo w 2009. GUS



^{1/} Bovins et vaches selon les données du mois de juin, les porcins selon les données du mois de mars

Figure 15. Cheptel de bovins, de vaches et de porcins par 100 ha de SAU selon voïvodies en 2009^{1/} (nombre d'animaux); Source: Rolnictwo w 2009 r. GUS

Répartition	Utilisation en 2009 [1000 ha]	Prévisions besoins finaux [1000 ha]
SAU au total couvrant les besoins du marché des biocarburants (colza + seigle)	520	1300
Céréales destinées à la production du bioéthanol – superficie dans les cultures céréalières au total	120	500
Colza destiné à fabriquer les esters – superficie dans les cultures du colza au total	400	800
Cultures à des fins énergétiques – état présent et estimations	10	700 i więcej
Utilisation actuelle et projetée des terres arables à des fins énergétiques	10 /530	700 /2000

Tableau 19. Utilisation et prévisions des besoins en SAU; Sources: estimations propres du Ministère de l'agriculture selon les données de GUS

Besoins en:	2008	2010	2020
Bioéthanol en 1000 m ³	288,77	463,37	805,75
Céréales (part de 80%) 1000 tonnes	688,24	1 112,09	1 933,80
Esters (pour ON utilisation totale) 1000 m ³	356,16	648,46	1 127,76
Colza (75 % de besoins) en 1000 tonnes	747,94	1 361,77	2 368,30

Tableau 20. Projections des besoins de matières agricoles à des fins de production de biocomposants; Source: estimations et données du Ministère de l'agriculture

Petite-Pologne (86,0% en 2007). Le cheptel de vaches a diminué dans 9 voïvodies, dont la baisse la plus importante a été observée également dans la voïvodie de Petite-Pologne.

Le cheptel porcin est localisé surtout dans les voïvodies de Grande-Pologne (29,9 %), de Cujavie-Poméranie (11,7 %) et de Mazovie (10,8 %). Fin mars, le cheptel porcin total du pays a diminué de 13%, et n'a pas atteint de résultats de l'année précédente dans aucune des voïvodies.

Le facteur de densité par 100 ha de SAU détermine l'intensité de l'élevage bovin, y compris les vaches et les porcins. **Figure 11, Figure 12.**

ENERGIES RENOUVELABLES ET BIOCARBURANTS

En mars 2007, le Conseil européen a pris une décision qui prévoit, qu'avant 2020 l'Union européenne :

- ▶ réduira de 20% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau des émissions de 1990;
- ▶ augmentera de 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie;
- ▶ améliorera de 20% le rendement énergétique (réduction de la consommation d'énergie primaire);
- ▶ la part des biocarburants dans la consommation totale des carburants dans le secteur des transports atteindra en 2020 le niveau de 10%.

En définissant ses objectifs de 3x20, le Conseil européen a adopté les orientations concernant leur réalisation:

- ▶ en matière de contributions des pays membres à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, une approche diversifiée, juste et transparente, qui tient compte de conditions nationales est nécessaire,
- ▶ les objectifs doivent être réalisés en pensant à une répartition juste des efforts et avantages entre les pays membres, compte tenu de conditions diverses;
- ▶ vu l'importance des filières industrielles qui consomment beaucoup d'énergie, les moyens devraient améliorer leur compétitivité et en même temps leur impact environnemental.

Vu ce qui précède, le Conseil des ministres a adopté La Politique énergétique de la Pologne avant 2030, qui a pour objectif de :

- ▶ améliorer le rendement énergétique,
- ▶ augmenter la sécurité énergétique,
- ▶ développer l'utilisation des sources d'énergies renouvelables, y compris de biocarburants,
- ▶ développer la compétitivité des marchés des carburants et de l'énergie,
- ▶ limiter l'impact environnemental des énergies.

La réalisation des objectifs mentionnés ci-dessus peut être soutenue dans une grande mesure par l'agriculture nationale, qui possède un grand potentiel

en matière de la production de matières énergétiques. Selon les estimations du Ministère de l'agriculture et du développement rural, les objectifs énergétiques pourraient couvrir 2 millions ha de SAU. A ce potentiel il faut ajouter de grandes quantités de produits secondaires de la production agricole sur les autres surfaces agricoles et dans l'industrie agroalimentaire, ce qui sera exposé ci-dessous. **Tableau 19.**

Le tableau ci-dessus reflète les besoins actuels et potentiels de l'utilisation de SAU à des fins énergétiques. L'utilisation des surfaces agricoles disponibles pour les cultures énergétiques sera déterminée surtout par les besoins de l'industrie énergétique professionnelle qui est obligée à remplir les quantités législatives de la part de l'énergie renouvelable dans le bilan de production.

Biocarburants

Les biocomposants de base utilisés dans les carburants liquides et biocarburants sont bioéthanol et les esters de l'huile de colza. A présent, la réalisation du Narodowy Cel Wskaźnikowy (National Index Target) utilise de plus en plus de bio composants obtenus à partir des matières agricoles nationales. Ce marché est en développement progressif, même si la vitesse de ce développement n'est pas celle attendue par le milieu des producteurs agricoles et de fabricants des bio composants.

Le développement de ce marché constitue un des éléments de base de la politique climatique de l'Union européenne. En vertu de la directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE, comme il a été mentionné ci-dessus, les pays membres, dont la Pologne, ont été obligés à mettre en place avant 2020 la réglementation qui garantira que 10% d'énergie utilisé dans les transports proviendra de sources renouvelables. La réalisation de cette politique revient au Ministre de l'économie, mais la réalisation de cet objectif exige une collaboration et coopération avec le secteur agricole. L'agriculture dispose d'une base de matières premières pour la fabrication de bio composants et de biocarburants.

En Pologne, le marché des biocarburants et bio composants est régi par les dispositions de la loi du 25 août 2006 sur les bio composants et biocarburants liquides. En vertu de cette loi, le programme Wieloletni program promocji biopaliw lub innych paliw odnawialnych na lata 2008-2014 a été créé et adopté par le Conseil des ministres, le 24 juillet 2007. Dans le cadre de la réalisation du programme, l'application de plusieurs mécanismes en faveur du développement du marché des biocarburants a été prévue. A présent, l'amendement de la loi sur les biocomposants et biocarburants liquides est en cours,

prévoyant la mise en place de nouveaux instruments de soutien en faveur de ce secteur.

Biogaz

La production agricole peut constituer une source importante de matières pour la production de l'énergie renouvelable. Vu l'objectif principal de l'agriculture, à savoir la sécurisation des besoins alimentaires, le Ministre de l'agriculture et du développement rural, tient particulièrement à l'utilisation à des fins énergétiques:

- ▶ de produits secondaires et de résidus provenant de l'agriculture;
- ▶ de produits secondaires et de résidus provenant de l'industrie agroalimentaire;
- ▶ d'effluents liquides et solides d'élevage;
- ▶ de plantes énergétiques.

Le moyen le plus efficace de l'utilisation de ces substrats est de les soumettre au processus de fermentation méthanique dans les installations agricoles de biogaz.

La production d'énergie à partir du biogaz agricole peut apporter de nombreux avantages, notamment en ce qui concerne les zones rurales:

- ▶ améliorer la sécurité énergétique;
- ▶ baser en ce qui concerne une grande partie des livraisons de gaz et d'énergie électrique sur plusieurs usines locales de production de biogaz;
- ▶ réaliser des obligations internationales dans le cadre des objectifs environnementaux et climatiques, en s'appuyant sur les matières localement accessibles;
- ▶ produire des quantités importantes d'énergie, sans entrer en concurrence avec le marché alimentaire, à partir de produits secondaires de l'agriculture, d'effluents d'élevage liquides et solides et de résidus provenant de l'industrie agroalimentaire qui ne nécessitent pas de transformation ni d'utilisation;
- ▶ augmenter les revenus agricoles grâce à l'utilisation des produits qui jusqu'à présent n'avaient pas de caractéristiques commerciales, vendre l'excédent de l'énergie produite ;
- ▶ obtenir des substances vertes de postfermentation, à utiliser à des fins agricoles;
- ▶ utiliser à des fins énergétiques des résidus et des déchets organiques qui, en subissant des processus de digestion, produisent des gaz à effet de serre.

Selon les analyses menées par l'institut de construction, de mécanisation et d'électrification de l'agriculture (Instytut Budownictwa, Mechanizacji i Elektryfikacji Rolnictwa, à présent - Instytut Technologiczno-Przyrodniczy), le potentiel de matières premières réellement accessibles pour la production du biogaz, contenu dans des produits secondaires provenant de l'agriculture et des résidus de l'industrie

puissance installée	Besoins en biogaz [m3]	ensilage constitue 100 % du substrat		ensilage constitue 70% du substrat, et le lisier constitue 30%			
		besoins en ensilage		besoins en ensilage		besoins en lisier	
		tonnes	ha	tonnes	ha	Tonnes	GA (nombre de grands animaux)
1 MWe	3650000	21000	440	14700	308	40556	1763
500 kWe	1825000	10500	220	7350	154	20278	882
300 kWe	1095000	6300	132	4410	92	12167	529
200 kWe	730000	4200	88	2940	62	8111	353
100 kWe	365000	2100	44	1470	30	4056	176
50 kWe	182500	1050	22	735	15	2028	88
30 kWe	110606	636	13	445	9	1229	53
20 kWe	73000	420	8	294	6	811	35
10 kWe	36500	210	4	147	3	406	18
5 kWe	18250	105	2	74	1	203	9

Tableau 21. Besoins en substrat pour installations agricoles de biogaz en fonction de la proportion de substrat d'ensilage et de lisier (besoins par superficie de cultures et nombre de grands animaux); Source: Estimations du Ministère de l'agriculture selon des données d'exploitation (L. Czurzyński) et IBMER

Répartition	1995	2000	2005	2006	2008 IV trimestre	2009 IV trimestre
Indice d'activité professionnelle global	58,4	56,4	54,9	54,0	54,7	55,1
Villes	57,2	55,8	54,2	53,5	54,5	54,5
Zones rurales	60,5	57,5	56,0	54,9	54,5	55,2
Indice d'emploi global	50,7	47,4	45,2	46,5	51,0	51,0
Villes	49,3	46,3	44,1	45,8	50,7	50,3
Zones rurales	53,1	49,3	47,0	47,8	51,5	50,6

Tableau 22. Activité économique de la population âgée de 15 ans et plus (w %); Source: Biuletyn Statystyczny 2010 GUS

Répartition	2002	2005	2006	2008 IV répartition	2009 IV répartition
Taux de chômage	19,7	17,7	13,8	6,7	8,5
- villes	21,3	18,7	14,4	6,9	8,6
Taux de chômage – zones rurales	17,2	16,1	13,0	6,4	8,2

Tableau 23. Taux de chômage selon l'étude BAEL (% de la population active); Source: Biuletyn Statystyczny 2010. GUS

agroalimentaire, est suivant:

- ▶ de produits secondaires de la production agricole, environ 1 540 millions de m3;
- ▶ de produits secondaires de la transformation agroalimentaire, environ 100 millions de m3.

Les pâturages permanents peuvent constituer également une source importante de matières pour la production de biogaz. L'Institut d'amélioration et de prairies (Instytut Melioracji i Użytków Zielonych) estime que les pâturages permanents peuvent assurer annuellement au moins 2 300 mille tonnes d'herbes à des fins énergétiques. Ces volumes sont possibles à obtenir dans le cas des cultures non fertilisées, basant sur la fertilité naturelle des sols, et la biomasse destinée à des fins énergétiques est utilisée sans affecter la production d'aliments pour animaux. Les ressources énergétiques contenues dans l'herbe des pâturages permanents et les possibilités de production de biogaz sont donc importantes (de 1,1 - 1,7 milliards m3/an au total).

Parmi des matières importantes pour la production de biogaz, il y a également les effluents d'élevage. On estime que les exploitations polonaises produisent annuellement de 35 à 38 millions de m3 du lisier, dont au moins 20% peuvent être utilisés dans la production de biogaz. Le fumier est aussi un substrat important.

Le potentiel énergétique de l'agriculture nationale est donc important et, en ajoutant la production des cultures spéciales, sans affecter la production alimentaire, permet d'obtenir les matières (substrats) nécessaires à la production annuelle d'environ 5 – 6 milliards de m3 de biogaz, d'une pureté du gaz naturel riche en méthane. **Tableau 21.**

Le tableau présente les informations relatives aux besoins en ensilage et en superficie nécessaire à sa production, les besoins en lisier et le nombre d'animaux indispensable à sa production. Une installation de biogaz qui fonctionne selon un modèle de substrats 70÷30 (70% de l'ensilage, 30% du lisier) d'une puissance électrique de 100 kW nécessite environ 31 ha de SAU pour la production de l'ensilage même, sans considérer les besoins fourragers (176 grands animaux) qui produisent les effluents à utiliser dans les installations de biogaz. Une telle quantité de substrat assurera la production adéquate à la puissance, soit au niveau de 365 mille m3 de biogaz agricole. Les activités d'information adressées à des investisseurs potentiels soulignent l'indication des avantages de l'utilisation de la biomasse provenant de l'agriculture en raison de sa composition sans danger environnemental et sans danger à la santé humaine et des animaux.

ZONES RURALES

Caractéristiques générales des zones rurales

En Pologne, les zones rurales occupent plus de 93,2 % du territoire national et sont habitées par 38,8% de la population totale. La surface du territoire national par un habitant est de 0,82 ha, dont 0,09 ha en ville et 1,97 ha dans les zones rurales.

Il y a 53 000 villages avec 278 personnes par village. Les villages les plus peuplés sont ceux des voïvodies : de Petite-Pologne (844 personnes par village), de Basses-Carpates (746 personnes) et de Silésie (767 personnes) ; les villages les moins peuplés sont ceux des voïvodies : de Podlachie (124 personnes), de Varmie-Mazurie (151 personnes), de Poméranie occidentale (171 personnes) et de Łódź (181 personnes). Le réseau des communautés rurales dispersées et le faible nombre d'habitants par village constituent un obstacle au développement des zones rurales, font augmenter le coût des infrastructures et rendent impossible l'activité hors agriculture. Ces dernières années, la diminution de la population à revenu agricole a accéléré. La population rurale dispose de plusieurs sources de revenu, surtout de l'activité salariée. La population retraitée est importante aussi, surtout dans les ménages avec un exploitant agricole.

La qualité de l'environnement naturel des zones rurales favorise le développement de l'agrotourisme. Les zones rurales sont de plus en plus habitées par les personnes qui travaillent en ville ou qui travaillent à la maison. L'Internet, outil permettant un travail à distance devient de plus en plus important.

Le développement du tourisme et de l'agrotourisme, ainsi que l'activité hors agriculture sont financés par les fonds publics dans le cadre de programmes co-financés par l'Union européenne.

Population rurale

La population rurale augmente depuis 2001 pour atteindre 14 847,7 mille personnes à la fin de 2008, soit une augmentation de 1,0% (49 mille personnes) par rapport à 2007 et de 264 mille personnes par rapport à 2000. Les femmes constituent 50,3% de la population rurale et 52,6% de la population urbaine.

La densité de la population en Pologne est de 122 personnes par 1 km², dont 109 en ville et 51 dans les zones rurales. La population urbaine est plus âgée que la population rurale, soit 38,5 ans contre 35,5 ans.

Les personnes inactives de moins de 18 ans dans la population rural constituent 22,6% et 17,7% dans la population urbaine.

Selon les projections de GUS concernant la population rurale, une légère baisse de la population est attendue avant 2035. Cela résulte de la baisse du nombre de naissances et du solde migratoire interne positif.

Les migrations sont souvent un résultat d'une meilleure utilisation du travail dans l'agriculture, ce qui entraîne la réduction du surpeuplement agricole. Les migrations présentent néanmoins un danger qui résulte du caractère de sélection de ce mécanisme. Les décisions migratoires sont prises d'habitude par des personnes jeunes, mieux éduquées et entrepreneurs par nature. Il est possible qu'une partie de ces personnes revienne avec des qualifications professionnelles élevées, avec une expérience et des moyens financiers. Cela pourrait améliorer les conditions de vie ou augmenter les investissements dans les exploitations agricoles.

Activité professionnelle et capital humain dans les zones rurales

Pour les personnes âgées de 15 et plus, l'indice d'emploi est plus élevé dans les zones rurales. L'étude de l'activité économique de la population (BAEL) réalisée par l'institut de la statistique (GUS), prend comme critère principal d'inclusion dans la population active le fait d'être employé pendant un temps déterminé de la période examinée compte tenu des arrêts maladie, des congés, des interruptions de l'activité économique ou d'être au chômage ou à la recherche d'emploi active.

Tableau 22.

Une plus grande activité économique et l'indice d'emploi dans les zones rurales s'explique par le fait de déclarer le travail dans l'exploitation, même une heure par semaine concernée par l'étude, ce qui remplit déjà le critère d'inclusion dans la population active et employée.

Selon l'étude BAEL le chômage rural est inférieur à celui en ville, mais comme en ville, présente des tendances à la hausse. **Tableau 23.**

Le chômage augmente dans tous les groupes et catégories d'âge. En 2009, le chômage de la population active augmentait dans les zones rurales de 7,8 au 1er trimestre à 8,2% au 4e trimestre (en ville de 8,5 à 8,6). Le taux de chômage selon BAEL était au 1er trimestre 2010 de 10,6%, soit une augmentation trimestrielle de 2,1% , et de 2,3% annuellement. Ce taux était plus élevé en ville (10,7%) que dans les zones rurales (10,4%). Le taux de chômage des femmes (10,7%) est toujours supérieur à celui des hommes (10,6%), en ville comme dans les zones rurales. A la fin du 1er trimestre 2010, soit du mars de cette année, les tendances à la baisse sont observées, mais le taux de chômage est toujours plus élevé par rapport à l'année dernière.

L'agriculture des pays membres de l'UE est diversifiée du point de vue de qualifications professionnelles et de la structure d'âge des employés. L'analyse d'intensité du soutien des activités financières de EFRRIOW montre qu'une quantité relativement petite de moyens est destinée aux instruments du Soutien au capital humain (Wsparcie Kapitału Ludzkiego). Dans la période 2007-2013, le WKL moyen mesuré au niveau de tous les pays de l'UE était de moins de 7%, et le soutien direct

Répartition	Qualification agricoles %	Indice d'intensité du soutien direct	Indice d'intensité du soutien du capital humain
UE – 15	21,8	2,0	6,5
UE – 27	20,0	2,1	6,0
avec la Pologne	38,5	2,2	17,0

Tableau 24. Capital humain dans l'agriculture et indice d'intensité de son soutien; Source: *Uwarunkowania społeczne w rozwoju obszarów wiejskich po akcesji do UE – Synteza badań 2005-2009 IERiGŻ - PIB*

Voïvodie	Réseaux de distribution d'eau		Réseau d'évacuation des eaux (collectif)	
	Données du 31.12.2009 au total	Pourcentage de réseaux de distribution d'eau	Données du 31.12.2009 au total	Pourcentage de réseaux d'évacuation des eaux
POLOGNE	216 828,04	71,5	54 136,30	20,8
Basse-Silésie	10718,07	67,7	3797,43	23,3
Cujavie-Poméranie	19225,17	72,7	3421,95	19,5
Lublin	16572,82	69,1	1883,93	9,9
Lubusz	4749,40	70,2	2222,43	20,9
Lódz	17923,26	86,5	1649,83	12,8
Petite-Pologne	13693,91	62,3	5489,60	22,0
Mazovie	31879,64	73,9	3847,42	15,8
Opole	6067,72	72,2	1709,54	22,5
Basses-Carpates	11418,51	62,9	9053,23	37,9
Podlachie	10361,49	72,5	1035,34	14,1
Poméranie	10019,98	70,4	3978,20	31,5
Silésie	9860,94	72,5	3020,91	21,4
Sainte-Croix	10653,37	76,4	1790,81	14,5
Varmie-Mazurie	12154,17	59,4	2908,08	17,9
Grande-Pologne	24553,96	85,0	5171,35	26,5
Poméranie occidentale	6975,63	59,9	3156,25	24,9

Tableau 25. Etat des réseaux de distribution d'eau et d'évacuation des eaux et les indicateurs de couverture en fonction de voïvodies; Source: *rapport ministériel RRW-2- sprawozdanie z realizacji inwestycji w zakresie wodociągów i sanitacji wsi w roku 2009 IERiGŻ - PIB*

Répartition	Ville		Zone rurale	
	2005	2007	2005	2007
Utilisateurs de l'Internet	49,6	59,7	29,5	39,3
- pendant les 3 derniers mois	42,0	51,7	23,3	31,2
Personne qui n'utilisent jamais l'Internet	50,4	40,3	70,5	60,7

Tableau 26. Utilisateurs de l'Internet selon lieu de résidence dans les années 2005-2007 (%); Source: *IERiGŻ - PIB*

est encore moins important et s'élève à 2%. La Pologne est un pays qui présente la plus haute valeur du soutien du capital humain (WKL), où 17% de moyens sont consacrés à cet objectif. Dans les nouveaux pays membres, la même quantité de moyens financiers que dans l'UE-15 est destiné aux activités liées au renforcement du capital humain. L'indice moyen d'intensité du soutien du capital humain est dans les deux cas d'environ 6%.

Tableau 24.

Le chômage augmente dans tous les groupes et catégories d'âge. En 2009, le chômage de la population active augmentait dans les zones rurales de 7,8 au 1er trimestre à 8,2% au 4e trimestre (en ville de 8,5 à 8,6). Le taux de chômage selon BAEL était au 1er trimestre 2010 de 10,6%, soit une augmentation trimestrielle de 2,1% , et de 2,3% annuellement. Ce taux était plus élevé en ville (10,7%) que dans les zones rurales (10,4%). Le taux de chômage des femmes (10,7%) est toujours supérieur à celui des hommes (10,6%), en ville comme dans les zones rurales. A la fin du 1er trimestre 2010, soit du mars de cette année, les tendances à la baisse sont observées, mais le taux de chômage est toujours plus élevé par rapport à l'année dernière.

L'agriculture des pays membres de l'UE est diversifiée du point de vue de qualifications professionnelles et de la structure d'âge des employés. L'analyse d'intensité du soutien des activités financières de EFRRiOW montre qu'une quantité relativement petite de moyens est destinée aux instruments du Soutien du capital humain (Wsparcie Kapitału Ludzkiego). Dans la période 2007-2013, le WKL moyen mesuré au niveau de tous les pays de l'UE était de moins de 7%, et le soutien direct est encore moins important et s'élève à 2%. La Pologne est un pays qui présente la plus haute valeur du soutien du capital humain (WKL), où 17% de moyens sont consacrés à cet objectif. Dans les nouveaux pays membres, la même quantité de moyens financiers que dans l'UE-15 est destiné aux activités liées au renforcement du capital humain. L'indice moyen d'intensité du soutien du capital humain est dans les deux cas d'environ 6%.

Infrastructures dans les zones rurales

Les zones rurales se caractérisent par un équipement de base d'infrastructure technique plus faible qu'en ville, et en même temps les moyens destinés à ces fins y augmentent rapidement.

Le niveau adéquat d'équipement des zones rurales en infrastructures d'entretien courant est sans doute de grande importance, et en même temps, vu la spécificité, difficile à atteindre, car l'infrastructure dans les zones rurales, à la différence de l'infrastructure urbaine est:

- ▶ peu concentrée,
- ▶ peu intensive,
- ▶ souvent sans continuité spatiale,
- ▶ exigeante en capital (vu de grandes distances),
- ▶ peu intégrée.

A la fin 2009, il y avait 216 828,04 km du réseau de distribution d'eau en Pologne, dont 3 565,08 km ont été effectués en 2009. La longueur du réseau d'évacuation des eaux était de 54 136,30 km, dont 3 535,68 ont été effectués en 2009. Le réseau de distribution d'eau le plus long se trouve dans la voïvodie de Mazovie (31 879,64 km du réseau), le réseau le plus court se trouve dans la voïvodie de Lubusz (4 749,40 km). Cependant la voïvodie de Basses-Carpates possède le réseau d'évacuation des eaux le plus long de 9 053,23 km, tandis que dans la voïvodie de Podlachie le réseau d'évacuation des eaux ne compte que 1 035,34 km.

Compte tenu de tailles différentes des voïvodies en Pologne et les conditions environnementales différentes, la longueur des réseaux de distribution d'eau ou celle des réseaux d'évacuation des eaux, il n'est pas possible de confirmer de manière explicite dans quelle mesure l'infrastructure existante satisfait aux besoins de la population dans les zones rurales. Une meilleure évaluation de la situation est possible grâce aux indicateurs (degrés) de la présence des réseaux de distribution d'eau et d'évacuation des eaux dans les zones rurales.

A la fin de 2009, le degré de la couverture par les réseaux d'évacuation des eaux, considéré comme la relation du nombre de raccordements de distribution d'eau et du nombre des ménages au total, exprimé en % était de 71,5 %, tandis que le degré de la couverture par les réseaux d'évacuation des eaux exprimé en tant que relation du nombre de branchements particuliers et le nombre de ménages était de 20,8 % au total. **Tableau 25.**

Des données présentées ci-dessus il résulte que seulement dans deux voïvodies (de Łódź et de Grande-Pologne) l'indicateur de couverture par les réseaux de distribution d'eau dépasse 80%, tandis que dans deux voïvodies, le degré de couverture par ces réseaux ne dépasse pas 60% (Varmie-Mazurie et Poméranie occidentale). La situation d'accès à l'infrastructure d'évacuation des eaux est nettement pire. L'indicateur de réseaux d'évacuation des eaux les plus élevé est seulement de 37,9% (voïvodie de Basses-Carpates), tandis que dans la plupart des voïvodies, cet indicateur ne dépasse pas 20%, et dans la voïvodie de Lublin ne compte que 9,9%.

Les données présentées ci-dessus reflètent une disproportion entre l'état d'accessibilité des réseaux de distribution d'eau collectifs et celle des réseaux d'évacuation des eaux. Cette situation s'explique notamment par le fait que le développement du réseau de distribution d'eau est prioritaire dans la hiérarchie des besoins de la population rurale. Par ailleurs, les investissements en matière d'évacuation des eaux et d'épuration nécessitent un financement beaucoup plus important et sont perçus par une partie de la communauté locale comme une charge financière supplémentaire, et non comme un élément qui améliore la qualité de vie et limite la dégradation de l'environnement naturel.

Les systèmes d'évacuation des eaux collectifs sont

complémentés par les systèmes individuels d'épuration. A la fin de 2009, il y avait en Pologne 46 972 stations individuelles d'épurations dans les zones rurales.

Dans les années 2004-2006, le développement de l'infrastructure rurale était soutenu par les fonds de programmes communautaires, dont la réalisation relevait du Ministère du développement régional. Dans le cadre du Programme Sectoriel Opérationnel (PSO) « Restructuration et modernisation du secteur alimentaire et le développement rural 2004-2006 », géré par le Ministre de l'agriculture et du développement rural, l'activité du « Développement et amélioration de l'infrastructure technique liée à l'agriculture » est mise en œuvre. Le soutien était accordé pour les projets réalisés dans les exploitations agricoles, en matière de construction ou rénovation liées à la modernisation des chemins d'accès, des installations d'approvisionnement en eau, les installations d'évacuation et d'épuration des eaux usées, les réseaux et l'équipement d'approvisionnement en énergie.

Le Programme du développement rural 2007-2013, dans le cadre de l'action, « *Les services de base pour l'économie et la population rurales* » prévoit le financement s'élevant à 75% des coûts éligibles des projets en matière de:

- ▶ la gestion de distribution d'eau et d'évacuation des eaux, notamment l'approvisionnement en eau et l'évacuation et épuration des eaux usées, y compris des systèmes de réseau ou individuels,
- ▶ la création du système de collecte, de ségrégation, d'évacuation des déchets municipaux,
- ▶ la production et la distribution de l'énergie renouvelable, notamment de l'énergie éolienne, hydraulique, géothermique, solaire, et de l'énergie issue de la combustion du biogaz et de la biomasse.

Les besoins en matière du développement de l'infrastructure dans les zones rurales sont très grands. Le développement de la structure informatique entre autres nécessite un soutien. **Tableau 26.**

Le progrès atteint depuis 2005 en matière du développement de l'Internet est significatif, mais toujours est dépassé par les besoins et exige une plus grande activité et un engagement de la part de collectivités locales.

Développement d'entrepreneuriat et agrotourisme dans les zones rurales

Les zones rurales sont évidemment associées à l'agriculture, au lieu de production de produits alimentaires et au travail de leurs habitants dans les exploitations. A présent, la campagne devient de plus en plus importante en tant qu'espace de vie et d'activités hors agriculture.

Le nombre d'opérateurs économiques par rapport à 2003 dans les zones rurales, sans compter les personnes qui mènent leurs exploitations individuelles, a au-



gmenté de 9,3% à la fin de 2008. Selon les données de GUS, au 31 décembre 2008, l'activité économique dans les zones rurales est menée par 928,5 mille opérateurs économiques nationaux, soit 24,7% du total des opérateurs enregistrés dans le registre national REGON. Parmi ces opérateurs, la plupart (environ 95%) sont les personnes physique qui emploient moins de 9 personnes. **Tableau 27.**

L'analyse spatiale des opérateurs d'économie nationale qui mènent leur activité dans les zones rurales montre une grande disproportion à l'échelle du pays. Le groupe le plus nombreux d'opérateurs économiques immatriculés au registre REGON est présent dans la voïvodie de Mazovie (13,6%), de Grande-Pologne (11,6%) et de Petite-Pologne (11,0%). Cependant le pourcentage le plus bas d'opérateurs immatriculés a été observé dans les voïvodies de : Podlachie (2,5%), Lubusz (2,6%), Varmie-Mazurie (3,2%) et d'Opole (3,3%).

La structure d'opérateurs économiques dans les zones rurales est dominée par les opérateurs qui mènent des activités de services. A la fin de 2008, une telle sorte d'activités a été menée dans les zones rurales par 607,3 mille opérateurs économiques, soit 65,4% de tous les opérateurs dans les zones rurales. Un autre type d'activité en fonction du nombre d'opérateurs, c'est l'industrie et la construction, où la part d'opérateurs économiques immatriculés dans les sections dans le cadre de ce secteur était de 27,5%. Cependant seulement 7,1% de tous les opérateurs économiques dans les zones rurales fonctionnaient dans le domaine de l'agriculture, la chasse, la sylviculture et la pêche. **Tableau 28.**

L'exposition détaillée de la répartition d'opérateurs économiques nationaux présentée ci-dessus est possible grâce à la répartition en section de PKD 2004. En 2008, 65,5% de tous les opérateurs économiques qui menaient leurs activités dans les zones rurales appartenaient à 4 sections : commerce et réparations (29,3%), construction (15,2%), industrie (12,3%) et services immobiliers et d'entreprise (8,6%). Ces sections dominaient également dans la structure d'opérateurs fonctionnant dans les zones rurales, à l'échelle de voïvodie. La part d'opérateurs dans les sections a été illustrée sur le diagramme n° 1. **Figure 14.**

En matière de la politique de développement rural, de nombreuses démarches sont entreprises, en vue du développement de l'entrepreneuriat, notamment pour améliorer des qualifications, faciliter l'accès au marché du travail et les possibilités du soutien financier. Dans le cadre du Programme de développement rural 2007-2013 (PDR 2007-2013), trois actions sont axées sur le développement de l'entrepreneuriat: Augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole et sylvicole de base, Diversification en vue de l'activité hors agriculture et Création et développe-

Répartition	Année	Au total	dont ceux qui emploient moins de 9 personnes
POLOGNE	2003	3581593	95,22%
	2008	3757093	94,97%
	Dynamique	104,90%	-
Zones urbaines	2003	2732248	95,19%
	2008	2828613	94,97%
	Dynamique	103,53%	-
Zones rurales	2003	849345	95,30%
	2008	928480	94,99%
	Dynamique	109,32%	-

Tableau 27. Opérateurs d'économie nationale enregistrés dans la base REGON; Source: opracowanie własne na podstawie publikacji GUS „Charakterystyka obszarów wiejskich w 2008 r.”

Répartition	Au total	agriculture, chasse, sylviculture et pêche		industrie et construction	Services	
		total	dont agriculture		mar-chands	non mar-chands
POLOGNE	3757093	95608	93613	804181	2558387	298804
Zones urbaines	2828613	29547	28331	549027	2021299	228635
Zones rurales	928480	66061	65282	255154	537088	70169
	100%	7,1%	7,0%	27,5%	57,8%	7,6%

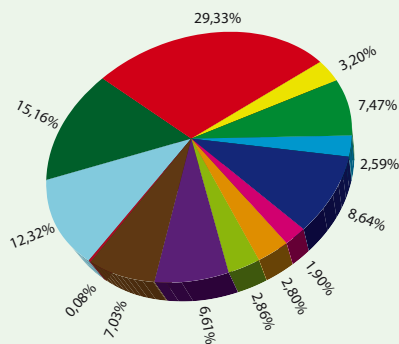
Tableau 28. Structure d'opérateurs d'économie nationale enregistrés dans la base REGON en fonction d'activité menée.; Source: opracowanie własne na podstawie publikacji GUS „Charakterystyka obszarów wiejskich w 2008 r.”

ment des microentreprises. La valeur totale des moyens destinés à l'aide à l'entrepreneuriat dans le cadre du PDR 2007-2013 est de 2,46 milliards d'euros.

A partir 1990, l'agrotourisme en Pologne connaît un développement dynamique; c'est une forme de repos dans les zones rurales qui profite d'une base d'hébergement et d'activités de récréation liées à l'exploitation agricole. On estime que les services d'agrotourisme sont disponibles dans environ 10 200 établissements, qui disposent de 98 100 places-lits. Le plus grand nombre d'établissements d'agrotourisme qui offrent l'hébergement se trouve dans les régions qui se caractérisent par des valeurs touristiques. Grâce à la richesse du patrimoine culturel et naturel, les voïvodies les plus visitées par les touristes sont celles de Petite-Pologne et de Basses-Carpates, où il y a respectivement 20% et 10% des établissements d'agrotourisme. La voïvodie de Varmie-Mazurie est également populaire, le Pays de Grands Lacs de Mazurie et la voïvodie de Podlachie grâce à sa Forêt de Bialowieza.

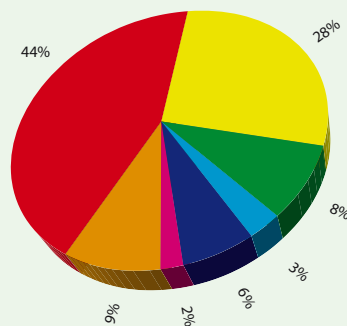
Une vaste offre d'agrotourisme peut être consultée sur les sites Internet d'associations d'agrotourisme et de centres de conseil agricole. Cette forme de repos est popularisée aussi dans le cadre de nombreux événements locaux et régionaux en plein air, tels les foires, les fêtes ou les marchés. L'événement le plus important de ce type, c'est le Salon International du Tourisme Rural et de l'Agrotourisme AGROTRAVEL, qui se déroule annuellement au mois d'avril à Kielce.

Le tourisme rural dispose d'une offre de plus en plus vaste, adaptée aux besoins du grand public. Le développement des produits de marque du tourisme rural le favorise (soutenu par de nombreuses institutions et collectivités locales), ainsi que le développement de produits traditionnels et régionaux.



commerce et réparations
hôtels et restaurants
transports, économie de stockage et communication
intermédiation financière
service immobilier et entreprises
administration publique et défense, assurances sociales et maladie
enseignement
protection de la santé et aide sociale
activité de services municipaux, activité sociale et individuelle, autres
agriculture, chasse et sylviculture
pêche
industrie
construction

Figure 13. Structure d'opérateurs de l'économie nationale enregistrés dans la base REGON selon sections PKD 2004; Source: Données GUS „Charakterystyka obszarów wiejskich w 2008 r.”



activités de services avec un équipement propre
agrotourisme, location de chambres et autres
transformation des produits agricoles
transformation du bois
artisanat
aquaculture (culture de végétaux et élevage d'animaux dans le milieu aquatique)

Figure 14. Exploitations agricoles aux revenus provenant d'une activité hors agriculture; Source: Dane GUS, Charakterystyka gospodarstw rolnych w 2007 r.

ACTIVITES PROMOTIONNELLES ET POLITIQUE DE LA QUALITE

PROGRAMME PDŻ – Poznaj Dobłą Żywność [Découvrez les bons aliments]

Promotion

Quant au soutien aux activités promotionnelles et d'information sur les marchés de produits agricoles sélectionnés, la gestion de ces mécanismes a été confiée à l'Agence du Marché Agricole (ARR). Ce mécanisme crée des opportunités d'obtenir des moyens financiers importants qui permettraient aux entrepreneurs d'être plus compétitifs sur le marché mondial. Ces activités visent également à préserver chez les consommateurs la perception de produits exceptionnels polonais. La promotion des produits agricoles dans le cadre du mécanisme est possible sur le marché intérieur de l'UE, et sur les marchés hors Union. Dans le cadre des activités menées en 2009, l'Agence a participé dans la continuation de programmes que dans leur lancement : « Agriculture biologique » [„Rolnictwo ekologiczne”], « Viande et ses produits – tradition et saveur » [„Mięso i jego produkty – tradycja i smak”], « Table pleine de saveurs » [„Stół pełen smaków”], « Vie sucrée de miel » [„Życie miodem słodzone”], « Je suis pour le lait et les produits laitiers » [„Stawiam na mleko i produkty mleczne”], « Légumes et fruits 5x par jour » [„5 x dziennie warzywa i owoce”] (*Les informations détaillées sur les dépenses se trouvent au chapitre, Agence du Marché Agricole*).

L'Agence du Marché Agricole accepte et traite les demandes d'actions promotionnelles concernant les produits fabriqués dans le cadre de systèmes d'aliments de qualité, comme des produits issus de l'agriculture biologique, les produits de la production intégrée, les produits fabriqués dans le cadre du système « Qualité Tradition » et ceux qui sont inscrits aux registres des spécialités traditionnelles garanties, des appellations d'origine contrôlées et des indications géographiques protégées. Dans le cadre de ces actions, les bénéficiaires peuvent solliciter le remboursement jusqu'à 70% des coûts encourus à la réalisation des campagnes promotionnelles.

Qualité

Sur le marché alimentaire mondial, la qualité du

produit est devenue une importante caractéristique de distinction. Les produits alimentaires appartiennent pourtant à une catégorie des biens dont la qualité a un caractère en chaîne, à savoir, chaque maillon de la chaîne alimentaire influence la qualité du produit final. L'obtention du produit final de bonne qualité n'est pas donc possible sans garder cette qualité à chaque étape de la production, transformation ou la distribution des aliments. La qualité des denrées alimentaires n'est pas seulement une distinction au caractère commercial, mais surtout c'est un élément intégral de l'évaluation de la sécurité alimentaire, associant les aspects de sécurité sanitaire et de santé publique. Assurer la sécurité alimentaire ne signifie pas seulement la mise en place d'un droit alimentaire, mais aussi le contrôle actif de son exécution tout au long de la chaîne alimentaire, du champ à la table. Le processus d'intensification de la production alimentaire qui résulte d'une augmentation dynamique de besoins de consommation et d'une augmentation de la conscience sanitaire de la société entraîne le besoin d'adaptation des standards et des normes de sécurité des aliments. C'est un processus continu, car les produits alimentaires doivent satisfaire aux besoins croissants des consommateurs. Ces besoins concernent aussi bien l'attractivité commerciale, la compétitivité de prix et l'aspect sensoriel, que la sécurité de santé. Cette situation est confirmée par les analyses de préférences des consommateurs menées par de différentes organisations. Ces analyses indiquent que les produits préférés sont ceux qui sont attirants du point de vue sensoriel, mais qui ont des valeurs de santé. Les consommateurs n'aperçoivent pourtant la possibilité réelle d'influencer la qualité des aliments consommés. Cela implique la nécessité d'introduire les activités d'éducation qui présenteront aux consommateurs leurs droits et qui mettront en relief la responsabilité des producteurs et distributeurs en matière de la qualité et la sécurité des aliments mis sur le marché. Une distinction attribuée aux producteurs et aux produits alimentaires présentant de hauts standards de qualité vérifiée et le fait de communiquer cette information au consommateur, peuvent être une des motivations à la participation dans les programmes de promotion d'aliments de qualité. Les programmes qui réalisent ces objectifs ont été mis en place dans plusieurs pays du monde, aussi dans l'Union européenne. Au sein de l'UE, il y a environ 400 de programmes pareils. De nombreuses possibilités de communication d'informations concernant les produits qui satisfont aux critères de qualité restreints qui sont confirmés par des organismes indépendants ou des organisations de contrôle, existent également en Pologne. Les standards publics de distinction de la qualité en

Pologne, c'est le Programme Poznaj Dobrą Żywność [Découvrez les bons aliments], Production Intégrée, Certificat Qualité Q et le signe de conformité à la norme polonaise.

Programme Poznaj Dobrą Żywność

Le Programme du Ministre de l'agriculture et du développement rural PDŻ - Poznaj Dobrą Żywność a été lancé le 1 mai 2004, visant à promouvoir et motiver l'augmentation de la qualité et une diversification des denrées alimentaires en Pologne et sur tout le territoire du marché commun. Dans ce contexte, le programme peut être considéré comme une partie de la politique de la qualité de l'Union européenne. Les produits portant le label PDŻ sont fabriqués des meilleurs matières de qualité issus d'une source vérifiée. L'objectif principal du Programme est de promouvoir les aliments de qualité certifiée. Le Programme PDŻ garantit également une aide au consommateur en ce qui concerne ses choix conscients de produits alimentaires, l'augmentation de la confiance aux produits de qualité stable et la promotion de l'alimentation saine. Le Programme PDŻ encourage les entrepreneurs à produire de bons produits qui se distinguent par leur qualité et leur montre la viabilité de l'investissement dans la qualité.

Le Programme **PDŻ - Poznaj Dobrą Żywność est**

- ▶ illimité quant au nombre de labels attribués et aux délais du dépôt de demandes,
- ▶ volontaire,
- ▶ gratuit,
- ▶ ouvert à tous les producteurs du marché de l'Union européenne, sans tenir compte de la taille ou de leur forme de propriété.

Le label **PDŻ** n'est attribué qu'aux produits qui satisfont aux critères déterminés par le Conseil Scientifique pour la normalisation de la qualité des produits alimentaires auprès du Ministre de l'agriculture et du développement régional. Le Conseil est composé d'experts dans le domaine d'alimentation, la production végétale, l'élevage d'animaux, le droit et l'économie.

Le signe **PDŻ - Poznaj Dobrą Żywność** est une information pour le consommateurs, et les producteurs gagnent ainsi l'opportunité de renforcer la position du produit et la renommée de leur entreprise par le marquage de leurs produits d'un label PDŻ – le programme qui distingue une bonne qualité, géré par le Ministre de l'agriculture et du développement rural. Le label Poznaj Dobrą Żywność est aussi une distinction des produits sur les rayons de magasins. Le signe offre l'opportunité de promotion de produits et d'en-

treprises au niveau national et international.



Le label PDŻ Poznaj Dobrą Żywność est attribué dans 14 groupes de produits:

- ▶ viande et produits à base de viandes
- ▶ œufs et produits à base d'œufs
- ▶ lait et produits laitiers
- ▶ fruits, légumes, champignons et produits transformés
- ▶ céréales et produits transformés, y compris les produits de la boulangerie
- ▶ poissons, fruits de mer et produits transformés
- ▶ boissons non alcoolisées
- ▶ boissons alcoolisées
- ▶ eaux minérales
- ▶ miel
- ▶ produits de la pâtisserie et de la biscuiterie
- ▶ herbes et assaisonnements
- ▶ graisses comestibles
- ▶ produits mixtes et hautement transformés à base de produits cités

Afin d'assurer le niveau élevé constant de la qualité des produits désignés, le Programme prévoit la durée maximale de validité du label de 3 ans, concernant les produits auxquels le label est attribué pour la première fois et des renouvellements.

Le Ministère de l'agriculture et du développement rural mène des actions promotionnelles concernant le Programme PDŻ, qui servent à vulgariser les informations sur le Programme et les produits portant le label PDŻ, ainsi que les principes de participation au programme, les critères d'approvisionnement en matières premières et les informations sur les technologies de fabrication et systèmes de suivi. Dans le cadre des actions promotionnelles qui sensibilisent au Programme Poznaj Dobrą Żywność, le Ministère de l'agriculture et du développement rural participe activement à de nombreux événements qui se déroulent dans le monde. Le Programme Poznaj Dobrą Żywność était présenté pendant les plus grandes foires en République Tchèque, en Irlande, en Grèce, en Espagne, en Allemagne, en Chine, au Japon, aux Etats-Unis, en Corée du Sud, en Israël, en Grande Bretagne, en Indonésie, en Slovaquie, en France ou en Hongrie. Les activités promotionnelles dans le cadre du programme Poznaj Dobrą Żywność englobent également d'autres formes de la promotion qui facilitent la visibilité du label et la vulgarisation du Programme même (publicité, transmissions médias, pique-niques, etc.)



„Oscypek”

Les informations détaillées et la documentation complète d'adhésion au Programme sont disponibles à l'adresse:

Ministerstwo Rolnictwa i Rozwoju Wsi
Program POZNAJ DOBRĄ ŻYWNOSĆ
00-930 Warszawa

ul. Wspólna 30

tél.: 22 623 16 30; 22 623 18 10, fax: 22 623 16 08

courriel : pdz@minrol.gov.pl

www.minrol.gov.pl

PRODUITS REGIONAUX ET TRADITIONNELS

Les régions de la Pologne sont une vraie mine de produits dont l'histoire est liée étroitement à la tradition et la spécificité du terroir. Ces produits se distinguent sur le marché par leur qualité singulière et spécifique qui est due à leur lieu d'origine, les méthodes d'exploitation et d'élevage non industrielles et la manière traditionnelle de la production tout en respectant les critères de qualité élevés.

La fabrication, la protection et la promotion des aliments de qualité jouent un rôle de plus en plus important dans les pays de l'Union européenne. Un des moyens de réalisation de la politique de qualité dans

l'Union européenne est la distinction de produits agro-alimentaires provenant de différentes régions et qui se caractérisent par une méthode traditionnelle de production avec de marques qui certifient leur qualité. Le système de protection de produits régionaux et traditionnels s'appuie sur deux règlements qui régissent les règles de leur enregistrement et protection. C'est le règlement n° 510/2006 du Conseil, relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires et des denrées alimentaires. Ces règlements ont été transposés dans l'ordre juridique polonais par la loi du 17 décembre 2004 relative à l'enregistrement et la protection des appellations et indications des produits agricoles et des denrées alimentaires et concernant les produits traditionnels. A la moitié du mois de juillet 2010, déjà 17 produits polonais ont été enregistrés comme protégés à l'Union européenne. Il y a des fromages de montagne liés à la tradition des Tatras : « oscypek » (fromage polonais de la montagne), « bryndza podhalańska » (variété de fromage) et « redykołka » (fromage similaire à oscypek), d'excellents fruits : « truskawka kashubska » (fraise de Cachoubes) et « wiśnia nadwiślanka

» (variété de griotte), ainsi que des produits de boulangerie : « rogal świętomarciński » (croissant de Saint-Martin), « pierekaczewnik » (produit de boulangerie) et « andruty kaliskie » (gaufrettes de Kalisz). La protection communautaire est assurée également aux hydromels : « półtorak », « dwójniak », « trójniak » et « czwórniak », fabriqués en Pologne depuis plus de mille ans.

Les producteurs polonais et l'administration locale commencent à apercevoir les avantages résultant de l'enregistrement de spécialités régionales. Les produits dont les noms ont été enregistrés se distinguent sur le marché par leur qualité exceptionnelle et spécifique qu'ils doivent au lieu de leur origine ou à la méthode de fabrication traditionnelle. Ces produits sont fabriqués dans des conditions climatiques déterminées et à l'aide de méthodes de fabrication passées de génération en génération, auxquelles ils doivent leur goût exceptionnel. Très souvent, ces produits sont étroitement liés à la culture régionale populaire. Après leur enregistrement, leur caractère exceptionnel est confirmé par des signes communautaires, leurs noms deviennent protégés, et les producteurs peuvent profiter d'une aide financière.

Possibilités de la promotion de produits traditionnels et régionaux

Le régime de la protection offre de grandes opportunités aux producteurs polonais et à leurs produits, qui sont dotés d'un potentiel important. La richesse de notre cuisine nationale et de nos produits agroalimentaires exceptionnels se reflète dans un nombre de produits polonais, pour lesquels les demandes sont déposées auprès de la Commission européenne et la popularité de la Liste des Produits Traditionnels au niveau national, qui augmente constamment. Un des objectifs de la création de cette liste était la promotion des spécialités régionales sur le territoire du pays pour pouvoir ensuite les promouvoir de manière efficace à l'échelle internationale. Le critère d'inscription sur la liste consiste à démontrer au moins 25 ans de tradition de la fabrication du produit concerné. Par ailleurs, les produits qui demandent une telle inscription doivent constituer un élément de l'identité de la collectivité locale et appartenir au patrimoine culturel de la région dont ils proviennent. La liste sert de manière indirecte à préparer les producteurs à l'enregistrement des appellations y inscrites à l'enregistrement à l'échelle communautaire. Les produits inscrits sur la Liste des Produits Traditionnels sont en nombre de 750, et de nombreuses demandes sont toujours déposées auprès du Ministère de l'agriculture et du développement rural.

Les appellations des produits sont enregistrées comme des appellations d'origine protégée, des indications géographiques protégées et des spécialités traditionnelles garanties.



Appellation d'origine protégée

- quand le nom se réfère directement ou indirectement à la région, au lieu précis ou dans des cas exceptionnels au pays où le produit donné est produit, le processus technologique se déroule sur le territoire auquel se réfère le

nom du produit et les caractères et la qualité de produit sont liés à la spécificité de l'aire géographique où il est fabriqué.



Indication géographique protégée

- quand le nom du produit se réfère à la région, au lieu précis, ou dans des cas exceptionnels, au pays où le produit est fabriqué. Le Produit jouit d'une réputation irréprochable, possède des traits spécifiques ou une qualité

résultant de son origine géographique ou que l'on lui a attribuée. La qualité de produit doit résulter de l'aire géographique (p.ex. climat, flore, relief), le savoir-faire local de fabricants ou d'autres facteurs naturels ou humains.



Spécialité traditionnelle garantie

- le produit peut être enregistré comme la spécialité garantie si son appellation est spécifique elle-même ou exprime la spécificité du produit agricole ou de la denrée alimentaire, et le produit est spécifique ou possède une

caractéristique ou l'ensemble des caractéristiques qui le distingue des autres produits de la même catégorie et possède lui-même le caractère traditionnel qui consiste en l'usage de matières premières traditionnelles, la composition traditionnelle et la méthode de fabrication traditionnelle.

La protection des noms d'origine, des indications géographiques et des méthodes de fabrication traditionnelle, crée de nouvelles opportunités de développement aux fabricants des aliments traditionnels et régionaux. Grâce à la protection du patrimoine culinaire, de nouvelles sources alternatives de revenus apparaissent dans les zones rurales. Cela est d'une grande importance particulièrement dans les zones défavorisées qui connaissent un dépeuplement régulier et plongent dans le néant économique.

PÊCHE

Informations générales

La pêche en Pologne comprend la pêche baltique, la pêche hauturière et la pêche dans les eaux intérieures.

Les eaux maritimes intérieures occupent 2005 km² du territoire de la Pologne, et la mer territoriale couvre 8682 km².

La zone côtière de la mer Baltique est constituée de 36 communes sur le terrain de 18 powiats dans trois voïvodies de: Poméranie occidentale et Varmie-Mazurie.

La mer Baltique est une mer peu salée, ou la salinité moyenne baisse avec l'éloignement des détroits danois. Les zones maritimes polonaises sont considérées comme riches en poissons.

La pêche polonaise est régie par les principes de l'UE. Les quotas de pêche établis par le Conseil de l'Union européenne sont applicables en Pologne. Vu l'amélioration des stocks de morue, les quotas de pêche de ce poisson ont été augmentés de 15% en 2010 par rapport à 2009 dans la Baltique orientale et de 8,3% dans la Baltique occidentale. En même temps les quotas de hareng dans les stocks occidentaux ont été réduits de 16%, et dans les stocks orientaux de 12%. Les quotas de saumon et de sprat ont été réduits de 5%.

Les activités dans le secteur de la pêche hauturière sont menées conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 23/2010 du Conseil du 14 janvier 2010, établissant, pour 2010, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'UE et, pour les navires de l'UE, dans les eaux soumises à des limitations de capture, et du règlement (CE) n° 1359/2008 du Conseil du 28 novembre 2008, établissant, pour 2009 et 2010, les possibilités de pêche aux navires de la Communauté pour certains stocks de poissons d'eau profonde.

La pêche dans les eaux intérieures est régie par les dispositions de la loi du 18 avril 1985 relative à la pêche dans les eaux intérieures (JO de 2009, n° 189, 1475). L'économie de la pêche intérieure a été influencée dans une grande mesure aussi par les dispositions du régime juridique des eaux, du droit civil, de la protection de l'environnement, de la protection de la nature, de la protection de la santé animale et de la lutte contre les zoonoses.

Infrastructure de la pêche marine

Selon les données du 1 janvier 2010, la flotte de pêche polonaise comptait 848 navires, dont 4 navires de mer, 179 navires de pêche et 647 bateaux de pêche.

Le nombre de navires autorisés à la pêche marine

est disponible et mise à jour sur les sites suivants: www.minrol.gov.pl et www.rybactwo.info.

En Pologne il y a 64 ports, où les poissons de la Baltique sont déchargés, dont 11 ports officiellement désignés à la décharge de la morue en quantités supérieures à 750 kg du poids vif (Władysławowo, Hel, Jastarnia, Łeba, Ustka, Darłowo, Kołobrzeg, Dziwnów, Gdańsk - Pleniewo, Mrzeżyno et Świnoujście). Le contrôle de la pêche marine est géré par trois Inspections régionales (au niveau d'unité d' « okreg ») de la pêche marine : à Gdynia, Słupsk et Szczecin, qui englobent 14 établissements d'inspection locale.

Parmi les espèces principales pêchées par la flotte de la Baltique, il y a la morue, le hareng, le sprat et le saumon.

Les régions principales de la pêche des navires de mer sont des terrains de la Mer du Nord, les eaux de Norvège, du Groenland et les eaux relevant de la juridiction du Royaume du Maroc et de la République Islamique de Mauritanie, ainsi que les zones gérées dans le cadre d'un Accord SPRFMO, de la Northwest Atlantic Fisheries Organisation (NAFO), de la North East Atlantic Fisheries Commission (NEAFC) et dans le cadre de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR).

Les espèces principales capturées par les navires de mer polonaise sont: le krill, la morue, le lieu noir, le sebastes, le flétan, le maquereau, le chinchard. En 2009, la plupart des quotas de pêche attribués à la Pologne, a été utilisée par les armateurs polonais en pêche ou en échange de quotas de pêche, principalement avec l'Allemagne, la Grande Bretagne, la Lettonie, l'Estonie et l'Espagne. Certains échanges font objet de négociations complexes menées par l'administration en collaboration avec le secteur. En 2009, la Pologne a réalisé 25 échanges de ce type.

Infrastructure de la pêche dans les eaux intérieures

La superficie des eaux intérieures en Pologne est d'environ 580 mille ha, dont les lacs constituent 280 mille ha, les rivières 140 mille ha, les bassins de rétention 55 mille ha, les étangs de 65 à 70 mille ha et d'autres unités aquatiques 40 mille ha.

La superficie totale des étangs en Pologne estimée à près de 70 mille ha, est exploitée seulement sur 50 mille ha (soit 70%). Environ 600 établissements s'occupent de la culture et l'élevage professionnel de poissons, et mettent sur le marché les produits d'aquaculture de qualité. Ce nombre regroupe environ 400 exploitations spécialisées dans l'élevage marchand de la carpe, qui utilisent les étangs d'une superficie totale de plus de 50 ha, et environ 200 exploitations spécialisées et technologiquement avancées qui s'occupent de la culture et de l'élevage de la truite. La production des poissons est

menée également par 10 mille exploitations agricoles pour lesquelles l'aquaculture est une activité agricole supplémentaire.

La plupart des exploitations d'élevage de poissons mènent les cultures et l'élevage de plus d'une espèce de poissons, afin de diversifier les rentrées de leur activité. A côté de la carpe ou de la truite, d'autres espèces élevées sont : la tanche, la carpe argentée et marbrée, la carpe amour, l'esturgeon, la silure glane, le sandre, la truite fario, la truite mouchetée, la truite de lac i de mer, la saumon d'atlantique. Une partie d'exploitations se spécialisent dans la production du matériel de repeuplement.

A côté des étangs d'autres bassins peuvent être utilisés à des fins de la pêche. La plupart de ces eaux sont comptées parmi les eaux publiques intérieures de surface et se répartissent en sections de pêche. Les sections de pêche sont déterminées sur les lacs, les rivières et sur les bassins de rétention. En Pologne il y a environ 2 370 sections de pêche au total, qui sont utilisées par environ 800 opérateurs. Certaines entités spécialisées autorisées à la pêche utilisent plusieurs sections de pêche. Dans les sections de pêche 30 espèces de poissons sont produites, principalement la Brème commune, le gardon, le brochet, la Brème bordelière, le corégone, la perche commune, la tanche, le sandre, le Carassius, l'anguille commune. La mise à disposition des sections de pêche se déroule par voie de concours d'offres. Les concours sont ouverts, donc les personnes autorisées peuvent être de différentes natures, par exemples les personnes physiques, les sociétés à responsabilité limitée, les organisations sociales à personnalité juridique, les districts forestiers, les entreprises civiles.

Offre des poissons de mer et d'eau douce

L'offre des poissons et des fruits de mer sur le marché national en 2009, était de 503 mille tonnes, soit une baisse de 3,5% par rapport à l'année précédente. C'était une conséquence d'une baisse d'importations, et d'une réduction légère de la pêche et de la production des poissons d'eau douce, et d'une augmentation brusque de la pêche marine. La croissance de la pêche a été dirigée directement vers les ventes dans les ports étrangers et n'a pas atteint le marché national.

En 2009, pareillement aux années précédentes, l'attention était portée à la pêche de la morue dans la Baltique. Le Conseil des ministres de l'Union européenne, en s'appuyant sur les conseils scientifiques, a considéré que l'état des stocks orientaux de la morue a amélioré, ce qui a permis de prendre une décision sur l'augmentation des limites de pêche (TAC) de 15%. La Pologne était néanmoins obligée à rembourser la surpêche de 2007 de quantité 2 400 tonnes.

Afin de prévenir le dépassement des quotas de pêche de la morue par les pêcheurs, une nouvelle po-

Répartition	2006	2007	2008	2009
Pêche marine	125,6	133,4	126,0	211,6
dont pêche baltique	104,9	107,8	94,6	130,9
hauturière	20,7	25,6	31,5	80,7
Pêche d'eau douce et aquaculture	54,1	52,4	53,6	51,7
Pêche nationale au total	179,7	185,8	179,6	263,3
Importations	587,7	642,0	730,7	692,2
Exportations	296,8	345,6	387,9	452,3
Offre de poissons comestibles sur le marché national	470,6	482,2	522,4	503,2

Tableau 29. Bilan des poissons et des fruits de mer en Pologne (1000 tonnes du poids vif); Source – Rynek ryb – IERiGŻ, Dep. RiR MRiRW

litique a été établie au niveau national concernant la pêche à la morue, en mettant en place pour la période de 3 ans une nouvelle façon de la gestion de l'effort de pêche. Ce système consistait à répartir la flotte de pêche à la morue en 3 parties, dont 1/3 de la flotte a été destinée à des quotas individuels de pêche, d'une quantité déterminée après les consultations avec le milieu de pêcheurs afin d'assurer la rentabilité de la pêche. 2/3 de la flotte devait renoncer à la pêche à la morue, en échange de compensations financières, et pouvait capturer d'autres espèces de poissons. La répartition de la flotte s'est déroulée par voie du tirage au sort, et les principes établis seront valides pendant 3 ans, et chaque année une autre groupe de pêcheurs recevra l'autorisation de pêche à la morue.

Les compensations financières mentionnées ci-dessus, au titre de la renonciation temporaire à la pêche à la morue sont versées des fonds du Programme Opérationnel sur le développement durable du secteur de la pêche („Zrównoważony rozwój sektora rybołówstwa i nadbrzeżnych obszarów rybackich 2007-2013”). Grâce à ce Programme il est possible de profiter de ressources financières importantes destinées à la restructuration du secteur polonais de la pêche. Le programme prévoit l'adaptation de la flotte, la modernisation des entités, de ports et d'abris, des établissements de transformation, l'aquaculture, et les activités hors pêche, dans lesquelles un rôle important appartient aux collectivités locales en collaboration avec le secteur de la pêche.

Les données principales sur l'économie de la pêche en 2009 exposées de manière synthétique dans le tableau ci-dessous. **Tableau 29.**

En 2009, la pêche marine a augmenté considérablement, aussi bien la pêche baltique que la pêche hauturière, de 85 mille tonnes au total.

Dans la pêche hauturière, la pêche a augmenté de 49,2 mille tonnes (soit 156,2%) en s'élevant à 80,7 mille



tonnes. Cette augmentation résulte d'une intensification de la pêche dans les zones africaines, et d'une exploitation de nouvelles régions du Pacifique du sud. Grâce à cette part de pêche hauturière, la pêche au total a augmenté de 25% à 38%.

La pêche baltique a augmenté de 38% en s'élevant à 130,9 mille tonnes. L'augmentation dynamique de la pêche, en cas de la flotte, était influencée surtout par des décharges augmentées de poissons pélagiques, de sprats et de harengs.

Malgré l'augmentation de la pêche, les quotas de pêche accordés à la Pologne en 2009 pour la mer Baltique n'ont pas été utilisés par les pêcheurs polonais pour aucune des espèces limitées, mais leur utilisation était meilleure par rapport à l'année précédente. La pêche à la morue et au saumon, déterminée selon les rapports de pêcheurs, indique que l'utilisation des limites était respectivement de 99% et de 51% (l'année précédente 83,5% et 38%), mais le quota de pêche à la morue a diminué de 0,8 mille tonnes, et celui du saumon de 3,4 mille poissons par rapport à 2008. Les limites de pêche au hareng ont été

utilisées en 57%, ce qui signifiait une amélioration de la relation de l'année précédente de 19%, mais le volume du quota de pêche en 2009 était de 5,2 mille tonnes mois élevé par rapport à l'année précédente. Le quota de pêche à la sprat a été utilisé en 72% (contre 39% l'année précédente), vu une baisse de niveau de 24,1 mille tonnes. On estime que l'industrie de transformation polonaise destinera jusqu'à 40 mille tonnes des sprats à la consommation (conserves, produits fumés), et le reste sera destiné aux aliments pour animaux, avec décharges effectuées surtout dans les ports danois.

Au total, parmi les poissons et organismes marins pêchés par la pêche polonaise en 2009, la plus grande part appartenait au sprat (39,9%), en devançant le chinchard (21,8%), le hareng (10,6%), la morue (5,8%) et le flet commun (4,5%). Cinq espèces dominantes constituaient 82,6% de la pêche marine.

La plupart des poissons locaux d'eau douce destinés à la consommation proviennent des cultures d'étang, où la carpe et la truite arc-en-ciel sont des espèces principales. La pêche de poissons des eaux naturelles (la pêche

professionnelle sur les lacs et la pêche amateur à la ligne) constitue environ 1/3 de l'offre totale des poissons. La production et la pêche des poissons des eaux intérieures ont diminué en 2009 de 3,5%, s'élevant 51,7 mille tonnes, principalement en raison de la diminution de la pêche dans les eaux naturelles et d'une baisse de la production de la carpe et d'autres poissons dans les exploitations à l'étang. Par rapport à 2008, l'offre de la truite a augmenté.

Marché des poissons et produits à base de poisson

D'une part une baisse de l'offre des poissons provenant des importations, de l'autre une augmentation dynamique de leurs prix, ont provoqué une réduction de la consommation des poissons et fruits de mer en 2009 de 0,5 kg (de 3,6%), qui s'établit au niveau de 13,2 kg/habitant (exprimé en poids vif). Par cela, dans la consommation des poissons en Pologne, la tendance à la hausse observée depuis quelques années a été freinée. Une baisse de la consommation concernait avant tout les poissons d'eau douce importés de pays asiatiques (panga et tilapia, de 1/3), tandis que l'augmentation concernait la consommation des poissons de mer (saumon, hareng, morue, lieu noir et sprat).

En raison d'une augmentation importante des exportations et d'une réduction des importations, l'échange commerciale du secteur de poissons, pour la première fois dans la dernière décennie, a atteint le solde positif. Le volume d'exportations a augmenté en poids vif de 12%, s'établissant à 452 mille tonnes, et sa valeur a augmenté de 2,3% en atteignant 842 millions d'euros. Le volume d'importations a été limité de 5,3%, s'établissant à 692 mille tonnes, et la baisse de la valeur était de 3,0% (838 millions d'euros). Le taux de change avait une grande influence sur les résultats du secteur en 2009. La dépréciation du zloty a amélioré considérablement la rentabilité des exportations, mais les poissons importés étaient aussi relativement plus coûteux. En 2009, la demande des produits polonais de la part du débouché le plus important, à savoir l'Allemagne, a diminué, mais cette baisse a été compensée par l'augmentation des ventes aux Etats-Unis, à la République Tchèque et à la France.

Industrie de transformation du poisson

Une conjoncture économique défavorable n'a pas affecté les résultats de l'industrie de transformation du poisson en Pologne. Une baisse de la production au premier semestre de 2009 a été compensée avec excédent au deuxième semestre de l'année. La production a augmenté au total de 3,7%, s'établissant à 281,5 mille tonnes (dans les usines employant plus de 49 personnes). Par rapport à 2008, encore une fois, la production du poisson fumé a augmenté, de même la production des autres produits, comme salades, ragoût à paprika (« paprykarz »), pâtes de poisson, etc. La baisse la plus importante a to-

uché l'industrie de transformation de hareng et de sprat et la production de filets frais.

Les exportations directes constituent 50% des rentrées de l'industrie de transformation du poisson, et vu une baisse du zloty par rapport aux monnaies principales, les ventes ont augmenté brusquement en atteignant 5,9 milliards de zlotys (dans les usines employant plus de 9 personnes), et les indicateurs financiers se sont largement améliorés. La part des entreprises rentables dans le nombre total d'entreprises a augmenté en atteignant 87,8% (soit une hausse de 5,5 points de pourcentage), et les rentrées de la filière ont atteint 88,8% (7,0 points). Les dépenses d'investissement ont été réduites jusqu'à 127 millions de zlotys, contre 270 millions de zlotys de l'année précédente.

Après une période de stabilisation qui durait quelques années, les prix du poisson et des produits de transformation du poisson en 2009, ont commencé à augmenter. L'augmentation des prix a été enregistrée sur tous les niveaux du marché. Pareillement aux années précédentes, l'augmentation était la plus lente au niveau de la première vente, et la dynamique la plus importante caractérisait les prix de détail. En moyenne, les consommateurs payaient pour le poisson et produits de transformation de 8,4% de plus que l'année précédente, et dans le cas de certains produits, l'augmentation des prix était de 18 à 19% (par exemple les filets congelés de colin d'Alaska et de merlu européen).

En 2010, le marché du poisson devrait être plus stable. Une amélioration de la situation économique globale influencera une relance des exportations et une augmentation de la transformation du poisson à l'échelle du pays. La baisse des prix du poisson importé avec une appréciation attendue de zloty peut aussi freiner les prix de détail et augmenter la demande de la part du marché national.



COMMERCE EXTERIEUR

Dès le début de 2009, une réduction visible du chiffre d'affaires au sein du commerce extérieur polonais a été observée. La dynamique des exportations a été affectée par une faible demande étrangère, déterminée par des tendances à la récession de l'économie mondiale et les actions des pays qui visaient à protéger leurs marchés intérieurs. La valeur des exportations polonaises a baissé par rapport à l'année 2008 de 15,5% et était de 98,2 milliards d'euros, tandis que les importations ont baissé de 24,5% en atteignant 107,5 milliards d'euros. Le solde négatif du chiffre d'affaires du commerce extérieur de la Pologne a influencé positivement le solde du chiffre d'affaires du commerce extérieur, en améliorant le solde par rapport à l'année précédente. L'échelle des importations polonaises a été réduite par une baisse de la demande en biens d'approvisionnement relativement coûteux offerts par les livreurs étrangers.

Le commerce extérieur des produits agroalimentaires en 2009 encore une fois a apporté le solde positif du chiffre d'affaires (2,3 milliards d'euros). Depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE, l'importance du commerce extérieur augmente en matière de produits agroalimentaires dans le bilan commercial et le bilan de paiements de la Pologne. L'excédent du commerce alimentaire extérieur réduit le solde négatif du chiffre d'affaires dans l'ensemble du commerce extérieur de la Pologne. La part des exportations agroalimentaires dans les exportations globales a augmenté en 2009 jusqu'à 11,7%, contre 10,1% de l'année précédente, et la part des importations a augmenté de 7,2% à 8,6%. L'échange commercial influence positivement la conjoncture dans plusieurs filières de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. On estime qu'en 2009, environ un quart de la production de l'industrie alimentaire était destiné aux exportations. Par ailleurs, dans les conditions d'une baisse de la demande nationale, les exportations constituent un débouché important. Une haute dynamique du chiffre d'affaires du commerce extérieure observée ces dernières années résultait d'abord d'une réduction de restrictions administratives et douanières et de l'ouverture du marché oriental (en 2008). Néanmoins, après une période de stabilisation, l'année 2009 a apporté des modifications au sein de la structure géographique du commerce extérieur polonais en matière de biens agroalimentaires. **Figure 15.**

En comparant l'année 2009 à la période analogue de l'année précédente, les exportations agroalimentaires ont diminué de 1,7% en s'élevant à 11,5 milliards d'euros. La part de l'UE a diminué de 27 (0,4 points de pourcentage) dans les exportations agroalimentaires. La part de vieux pays membres a augmenté légèrement (de 0,8 points), tandis que la part de nouveaux pays membres a diminué de 1,1 points de pourcentage. Les ventes à la plupart des pays membres de l'UE ont

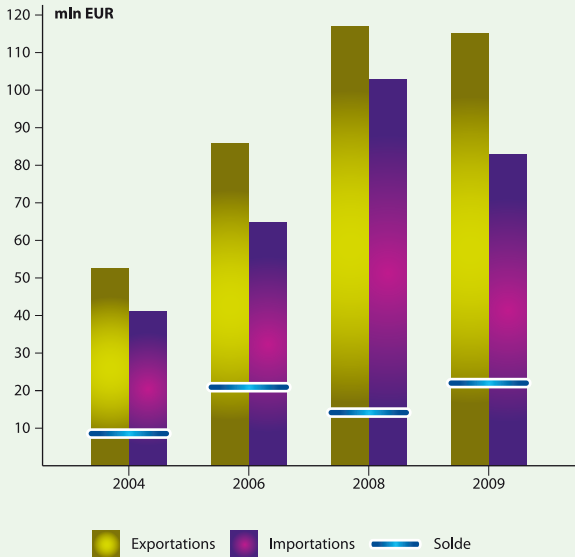


Figure 15. Résultats du chiffres d'affaires du commerce extérieur des produits agroalimentaires (millions d'euros); Source: Commerce extérieur des produits agroalimentaires

Part des biens agroalimentaires dans	2003	2004	2005	2006	2008	2009
- les exportations au total	8,4	8,8	10,0	9,8	10,1	11,7
- les importations au total	5,9	6,2	6,8	6,4	7,2	8,6

Tableau 30. Part des biens agroalimentaires dans le chiffre d'affaire global du commerce extérieur de la Pologne (%); Source: Handel zagraniczny artykułami rolno-spożywczymi

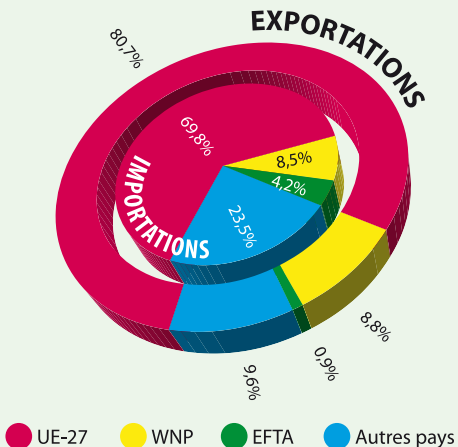


Figure 16. Structure géographique des exportations et importations des biens agroalimentaires en 2009 (wykresy kołowe); Source: Handel zagraniczny artykułami rolno-spożywczymi

diminué, et la baisse la plus importante a eu lieu dans les exportations aux pays baltes (Lituanie, Lettonie et Estonie) et en Hongrie (24% au total). Une baisse des exportations en Autriche, au Danemark, en Suède et en Slovaquie, se situait au niveau de 17 à 5%, les exportations en Allemagne, au Pays-Bas et en Grande Bretagne a diminué de 15%. L'augmentation des exportations a eu lieu vers l'Espagne (de 42%), vers l'Italie (de 23%) et vers la France (de 27%). La part de notre marché le plus grand des exportations des biens agroalimentaires (Allemagne) a baissé en s'établissant au niveau de 23% (de 1,8 points de pourcentage). Beaucoup d'économies développées, particulièrement communautaires, ont ressenti les effets de la crise économique, en réduisant visiblement la demande intérieure, dont la demande de biens extérieurs, ce qui était la cause principale de la baisse des exportations polonaises des biens agroalimentaires. Vu la réduction de la demande de produits d'importations en 2009, la part de la CEI a diminué de 0,6 points de pourcentage dans les exportations polonaises. Dans ce groupe de pays une augmentation des exportations vers la Russie a été observée (de 16%). La part de la Russie dans les exportations agroalimentaires a augmenté de 0,7 à 4,9 points de pourcentage. Les ventes vers l'Ukraine et la Biélorussie ont diminué de 25-28%. **Tableau 30.**

Structure géographique du commerce des biens agroalimentaires

En 2009, la structure géographique du commerce extérieur des denrées alimentaires a changé. Les exportations vers les pays de l'UE et les pays de l'EFTA ont diminué, cependant les exportations vers d'autres pays développés, des pays en développement et des pays balkans a augmenté. De la part des importations une baisse de chiffre d'affaires avec la plupart de groupements a été observée, à l'exception des Balkans.

Les développements de la structure géographique du commerce extérieur polonais indiquent que face à la crise économique globale, les exportateurs polonais ont recommencé une diversification des débouchés. Une baisse de la part des pays développés, aussi de l'UE, et une part croissante de la Russie et des pays en développement, en témoignent. **Figure 16.**

EXPORTATIONS

La valeur des exportations vers les pays de l'UE en 2009 était de 11,5 milliards d'euros et était de 1,7% plus élevée par rapport à 2008. La part de l'UE-27 dans les exportations agroalimentaires polonaises a diminué. Une augmentation importante a été observée vers les pays en développement (13%), et leur part a augmenté de 0,6 points de pourcentage, se chiffrant à 4,6%. L'augmentation des exportations résultait avant tout

des ventes de céréales vers les pays de l'Afrique du Nord, qui augmentaient au premier semestre 2009. La tendance à la hausse était maintenue dans les exportations vers les pays Balkans, où les biens vendus étaient d'une valeur qui dépassait de 5% la valeur de 2008. Les exportations agroalimentaires vers les USA, le Canada, la République d'Afrique du Sud, l'Israël, le Japon, la Nouvelle Zélande, ont augmenté de 9%, même si la part de ces pays dans les exportations des biens agroalimentaires est toujours très peu importante.

Dans le cadre de l'UE-27, les plus grandes exportations ont été réalisées vers l'Allemagne. En 2009, la valeur de ces exportations était de 2,6 milliards d'euros, soit 22,9% des exportations agroalimentaires au total. En 2009, il n'y avait pas de changements importants dans les exportations vers les pays de la CEI, mais la part de la CEI dans les exportations des biens agroalimentaires a baissé de 9,4 à 8,8%.

IMPORTATIONS

Au cours de l'année 2009, la dynamique de nos importations a diminué par rapport à 2008. La valeur des importations des pays de l'UE était de 6,5 milliards d'euros, soit une baisse de 9,8% par rapport à l'année précédente. La plupart des biens importés proviennent de l'UE-15 (5,6 milliards d'euros, soit une baisse de 9% par rapport à 2008). La baisse des importations de nouveaux pays membres était plus importante (de 16%). En conséquence, la part de toute la Communauté dans les importations des biens agroalimentaires a baissé de 0,2 points de pourcentage (70% valeur au total). La baisse la plus grande des importations a eu lieu dans le cas de l'Estonie et de la Lituanie (plus de 40%) et de la France (de 11%). Les importations de la Belgique ont augmenté (de 12%) et de Lettonie (de 42%). Les importations des pays en développement a également baissé (de 13%). Les importations des pays de l'EFTA ont augmenté de 4%, et leur part dans les importations globales a augmenté de 0,6 points de pourcentage. Les importations des pays de la CEI a diminué de 25%. La réduction des importations de ces pays n'a pas influencé considérablement leur part dans les importations globales qui a baissé de 0,5 points de pourcentage et était de 2,5%.

Dans les conditions du chiffre d'affaires des importations en baisse, avant tout la part des pays développés diminue, tandis que l'importance des pays en développement augmente. Ces développements indiquent que d'autres sources d'approvisionnement moins coûteuses sont recherchées et la part des matières premières qui dominant dans les importations du pays d'un niveau faible du développement économique, augmente.

SOLDE

Le solde positif du chiffre d'affaires en 2009 se maintenait avec la plupart de groupement, et cette année a apporté une amélioration considérable des soldes

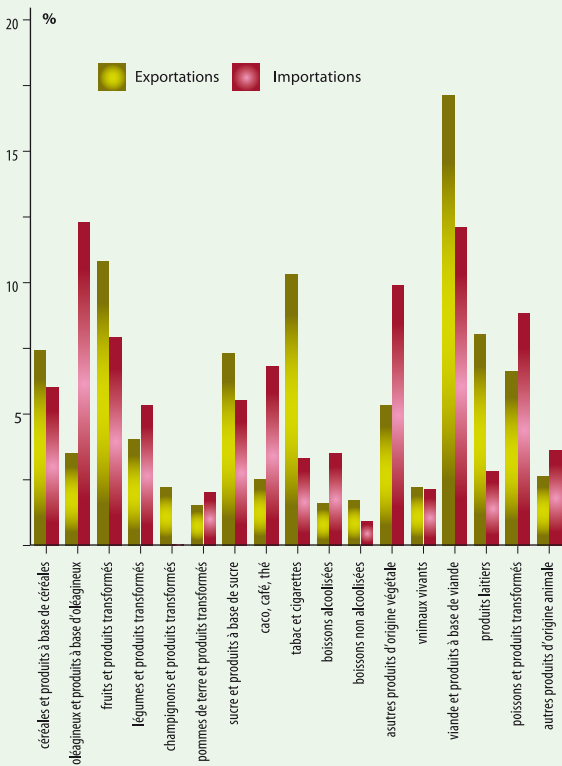


Figure 17. Structure de produits des exportations et importations des biens agroalimentaires dans la période I-VIII 2009; Source : Handel zagraniczny artykułami rolno-spożywczymi IERiGZ (grudzień 2009 r.)

avec des pays importants pour le commerce extérieur polonais. Cette amélioration résultait dans la plupart des cas d'une dynamique plus importante des importations par rapport à celle des exportations. L'amélioration la plus importante a été atteinte dans le chiffre d'affaires avec les pays en développement. Le solde positif avec l'UE-27 était de 2,8 milliards d'euros, tandis qu'à la même période de l'année précédente ce solde était de 2,3 milliards d'euros. L'excédent de l'UE-15 a augmenté de près de la moitié. Le solde avec les pays de la CEI a diminué légèrement, et le bilan avec les pays balkans a amélioré dans une petite mesure.

Structure de produits agroalimentaires dans les échanges étrangers

Dans les échanges de produits agroalimentaires, du point de vue de valeur, dominent les produits de l'industrie alimentaire, dont la part dans les recettes d'exportation totale des produits alimentaires polonais est de 85%. La part des produits transformés dans les importations agroalimentaires est également importante et se situe

à 65%. L'excédent du commerce des produits étrangers agroalimentaires pour l'année 2009 était d'environ 2,2 milliards d'euros. Les recettes d'exportation ont diminué de 1,7% en s'établissant au niveau de 11,5 milliards d'euros, et les dépenses d'importations ont diminué de 9,5% se chiffrant à 9,3 milliards d'euros. Malgré une baisse de la demande, les produits transformés suscitent un grand intérêt sur les marchés de l'UE. Cet intérêt est déterminé principalement par les prix, mais les valeurs de goût et de santé sont aussi d'importance. L'offre croissante sur le marché national fait, que les exportations constituent un débouché très important, voire le plus important. Néanmoins, le maintien des exportations dans les conditions de la crise mondiale devient de plus en plus difficile. Le commerce extérieur polonais sera largement influencé par le taux de change du zloty, de l'euro et du dollar américain. Selon les projections, en 2010, malgré une situation relativement bonne du pays, la demande extérieure limitée peut entraîner une stagnation des transportations et une réduction des importations des biens agroalimentaires.

En 2009, par rapport à l'année précédente, les exportations de produits d'origine animale a baissé de manière considérable (d'environ 11%), mais les exportations des produits d'origine végétale restent au même niveau.

Parmi les produits d'origine animale, les exportations de la plupart des biens étaient moins élevées, à l'exception des animaux vivants. Dans les exportations des produits d'origine végétale, l'augmentation des ventes des céréales, de fruits frais, des issues et des tourteaux de pression, du tabac et de cigarettes, en compensant la baisse des ventes des autres produits. Les importations des produits d'origine animale ont baissé légèrement (de 2%). L'échelle de la baisse a été limitée par l'importation d'animaux vivants (principalement des porcins) et, dans une mesure, des céréales et de la viande. Les importations des produits d'origine végétale ont baissé de 23%, dont le plus les céréales, les fruits, les produits à base de fruits et des eaux et boissons non alcoolisées.

Dans la structure des exportations des denrées alimentaires, la part des produits d'origine animale constituait près de 36,5% des exportations globales et a diminué de 3% par rapport à l'année 2008, cependant la part des produits végétaux a augmenté en s'établissant au niveau de 58,2%. Ces changements ont été influencés par une diminution de la part d'exportations des produits à base de viande et des poissons et de produits à base de poisson. Parmi les produits d'origine végétale, la part des céréales et des produits de l'industrie du tabac a augmenté. Dans les autres groupes de produits d'origine végétale, les développements n'étaient pas grands. **Figure. 17.**

En 2009, la situation défavorable du commerce extérieur des céréales et des produits à base de céréales s'est améliorée. Pendant toute l'année 2009, l'excédent du commerce de ces biens était d'environ 158 millions d'euros contre le déficit de 540 millions d'euros en 2008.



L'amélioration du résultat a été déterminée par une augmentation de l'excédent du commerce des grains de céréales et une réduction du déficit du commerce des produits de transformation primaire, ce qui a compensé la baisse de l'excédent du chiffre d'affaires des produits transformés. Selon les estimations, en 2010 le secteur des céréales peut toujours générer un excédent dans le commerce extérieur.

Selon les estimations de IERiGŻ, les exportations des animaux de boucherie, de la viande, des produits de transformation et des graisses porcines se sont établies à 262 mille tonnes en poids de produit et ont baissé de 25% par rapport à 2008. La valeur des exportations a baissé de 680 millions d'euros en 2008 à 532 millions d'euros en 2009. Une baisse profonde a été causée par la baisse de la production et des prix élevés. Les importations des produits porcins ont augmenté de 20% par rapport à 2008, mais leur valeur a augmenté de 7% par rapport à l'année précédente. Un solde négatif du chiffre d'affaires en matière de la viande porcine a augmenté d'environ 526 millions d'euros en 2008 à 699 millions d'euros en 2009. On estime que les recettes des exportations des animaux de boucherie, de la viande et des produits à base de bovins ont augmenté en 2009 d'environ 5%, principalement en raison des exportations de la viande bovine plus importantes (hausse de 13,3%). L'augmentation plus importante du volume des ventes par rapport à sa valeur était déterminée par des prix bas des produits bovins, surtout au premier semestre 2009. Les importations des produits bovins en 2009 ont baissé légèrement en ce qui concerne les dépenses (de 35 à 36 millions d'euros), principalement en raison d'une réduction d'achats des bovins et de prix moins élevés des produits bovins d'importation. Le solde positif du chiffre d'affaires du commerce extérieur de la

viande bovine s'est amélioré, et dans les années 2005-2009, une augmentation projetée du solde est de plus de 50%.

Le commerce extérieur des produits laitiers a bien ressenti les effets de la crise économique sur les marchés mondiaux. Selon les estimations de IERiGŻ, les exportations ont diminué de 24,5% et en 2009 étaient au niveau de 882 millions d'euros. Sur les marchés mondiaux, les prix de produits laitiers durables ont baissé considérablement. En raison de cette baisse, la valeur et le volume des exportations dans le chiffre d'affaires ont beaucoup diminué. Les prix bas ont affecté la rentabilité des transactions d'exportation qui n'était améliorée que partiellement par la dépréciation du zloty par rapport à l'euro.

Dans les conditions de changements peu significatifs de la demande nationale, les exportations des produits laitiers sont d'une grande importance pour la filière, dont l'autosuffisance est estimée à environ 113%. La structure de produits d'exportation, connaît des développements favorables, car la part des produits destinés à la consommation augmente, et la part des demi-produits et des matières premières diminue. Des changements pareils apparaissent dans la structure de biens des importations. La part des produits finaux augmente, et la part des matières premières et des demi-produits baisse. Les prix mondiaux bas ont causé une augmentation des importations qui, exprimées en équivalent de matières premières a augmenté d'environ 10% en 2009, néanmoins sa valeur, suite à des prix bas, a baissé de plus de 9% par rapport à 2008. En 2009, le solde positif, exprimé en équivalent de matières premières, s'est situé au niveau de 1,5 milliards de l, soit 625 millions d'euros.

POLITIQUE DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

Fonds destinés à l'agriculture

L'adhésion de la Pologne à l'Union européenne a nettement augmenté le niveau d'aide à l'agriculture et aux zones rurales. En même temps, la stabilité de l'aide a été assurée. Les ressources financières pour le soutien du développement et la modernisation des exploitations et entreprises, développement et modernisation des zones rurales et le développement de la pêche peuvent être obtenues du Programme de développement rural pour la période 2007-2013 (« Développement durable du secteur de la pêche et des zones côtières pour les années 2007-2013 »). Par ailleurs, il y a les fonds nationaux destinés à ces filières de l'économie. Les programmes sont réalisés par l'Agence de Restructuration et de Modernisation de l'Agriculture (ARiMR), le plus grand organisme payeur en Europe.

Aide intérieure

Les paiements qui réduisent le taux d'intérêt sur les prêts accordés aux entités agricoles et de transformation alimentaire par les banques constituent un soutien principal accordé du budget national.

Ces paiements sont accordés par l'Agence de Restructuration et de Modernisation de l'Agriculture au titre des contrats conclus avec les banques.

Dès le début de l'activité de l'Agence, 54 lignes préférentielles de crédit, dont 43 lignes dans le cadre des programmes régionaux validés par le Ministre de l'agriculture. A présent, on effectue la souscription d'un crédit entre autres en vue de l'augmentation de l'offre de biens et une meilleure adaptation aux exigences du marché, une réduction des coûts de production, une amélioration de la qualité de produits et de la structure agraire.

En 2010, il y a 12 lignes de crédit préférentielles, dont les crédits d'investissement qui depuis des années jouissent de la plus grande popularité, les crédits d'investissement pour les jeunes agriculteurs (nMR), les crédits pour l'achat des terres agricoles (nKZ) et les crédits d'investissement de base (nIP). Les crédits permettent de financer la plupart des investissements liés à la production agricole et à la transformation des produits agricoles (p.ex. l'achat de terres agricoles, la construction et la modernisation de bâtiments, l'achat de tracteurs, de machines et d'équipements). Dans le cas de la plupart des lignes de crédits le taux d'intérêt actuel payé par l'emprunteur s'élève annuellement à 2,00%. En fonction de la ligne de crédit, les crédits préférentiels d'investissement peuvent être accordés pour la période de 8 à 20 ans, et le délai de carence du paiement du crédit ne peut dépasser 2 ou 3 ans. Pour une période plus courte, 4 ans au maximum,

on accorde les crédits au titre de catastrophes naturelles et les crédits d'exploitation. Le montant du crédit ne peut pas dépasser:

- ▶ 80% d'investissements dans l'exploitation agricole (90% nGR) et être inférieur à 4 millions de zlotys;
- ▶ 70% d'investissements dans les activités spéciales de la production agricole et être inférieur à 8 millions de zlotys;
- ▶ 70% d'investissements dans la transformation de produits agricoles et être inférieur à 16 millions de zlotys.

La procédure de demande de crédits préférentiels d'investissement englobe l'élaboration du projet d'investissement accompagné d'une demande de crédit et d'une documentation complète dans la banque qui collabore à l'Agence. Les informations sur les modalités du crédit sont disponibles sur les sites Internet de l'Agence ou/et dans les banques collaboratrices.

Dans la période de 1994 au 30 juin 2010, les banques collaboratrices de l'Agence ont accordé 407 636 crédits préférentiels d'investissements d'un montant total de 31,89 milliards de zlotys. Au titre des taux d'intérêt subventionnés l'Agence a versé les moyens d'un montant de 8,89 milliards de zlotys. Le plus grand nombre de crédits d'investissement avec les taux d'intérêt subventionnés par l'Agence a été accordé dans le cadre de lignes de crédit suivantes:

- ▶ 151 121 crédits pour jeunes agriculteurs (MR/nMR) d'un montant de 14,32 milliards de zlotys, ce qui constituait 37,07% du montant total des crédits accordés,
- ▶ 109 418 crédits d'investissement de base (IP/nIP) d'un montant de 6,22 milliards de zlotys (26,84%),
- ▶ 107 576 crédits pour l'achat de terres agricoles (KZ/nKZ) d'un montant de 4,36 milliards de zlotys (26,39%).

La valeur d'investissements réalisés à l'aide des crédits était de 49,07 milliards de zlotys. Par ailleurs, depuis 1995, l'Agence applique les subventions des taux d'intérêt des crédits d'investissement et d'exploitation pour la relance de la production après les dommages causés par les catastrophes, et jusqu'au 30 juin 2010, 1 210 512 crédits ont été accordés d'un montant total de 9,69 milliards de zlotys.

Parmi d'autres formes de soutien provenant du budget d'état, il y a les cautions et les garanties publiques pour les prêts bancaires. Les cautions de l'Agence sont accordées jusqu'à 80% ou 100% du montant du crédit utilisé en fonction du revenu par personne dans la famille de l'étudiant. La priorité dans l'obtention de la garantie du crédit d'étudiant appartient aux personnes de la famille, à des revenus bas. En accordant la caution pour les crédits d'étudiant, la commission n'est pas versée.

Depuis 2001, 4 781 étudiants ont profité de l'aide mentionnée ci-dessus, et le montant total des cautions accordées est de 66,75 millions de zlotys. Cette année, l'Agence a accordé 193 cautions des crédits d'étudiant d'un montant de 2,61 millions de zlotys.

En 2009, 55,10 millions de zlotys ont été délégués au programme d'élimination des animaux de rente trouvés morts, tandis que l'année précédente ce montant était de 45,20 millions de zlotys. Dans le cadre des moyens dépensés, l'aide financière en 2009 a couvert les coûts d'élimination encourus par les agriculteurs : plus de 108 mille bovins, dont 43 mille animaux examinés pour la présence d'ESB, 5,6 mille ovins et caprins, dont 4,2 mille examinés pour la présence d'ESB, 4,3 mille chevaux et 178 mille porcins. Les moyens dépensés concernaient en 26% l'aide destinée aux coûts d'élimination des animaux soumis à l'examen d'ESB, donc les bovins à l'âge de plus de 2 ans et les ovins et caprins de plus de 18 mois, concernant en 24% l'aide à l'élimination des jeunes bovins, ovins, caprins et chevaux, et le reste, soit 50% des moyens dépensés concernaient les coûts d'élimination des porcins trouvés morts.

L'Agence verse également des ressources nationales l'équivalent au titre de la gestion des cultures sylvicoles pour environ 8 mille propriétaires de terres agricoles qui dans les années 2002-2003 ont procédé à au boisement, conformément à la loi du 8 juin 2001 *sur la destination de terres agricoles au boisement*. (JO de 2001, N° 73, position 764, modifié ultérieurement), sur la superficie totale de 19 500 ha. Le tableau présente le montant des ressources payé par l'Agence dans les années 2008-2009. **Tableau 31.**

L'aide financière de minimis est également accordée des ressources nationales en faveur des agriculteurs qui ont déposé leur demande de paiement complémentaire à la surface des cultures de houblon pour 2008 ou 2009, autre que le paiement complémentaire découplé à la surface de cultures du houblon.

Avant la fin du mois d'août de cette année, l'aide a été payé à 988 agriculteurs, d'un montant total de plus de 20 millions de zlotys.

Paiements directs aux terres agricoles

La Pologne, comme la plupart des nouveaux pays membres de l'UE (à l'exception de la Slovénie et de la Malte), applique le système de paiement unique (ang. Single Area Payment Scheme - SAPS).

Les paiements directs ont un caractère de paiements annuels, pour lesquels la Commission européenne détermine annuellement les plafonds financiers dans le cadre desquels les paiements peuvent être réalisés. Les plafonds financière sont déterminés en euros, donc le cours de l'euro déterminé par la Banque Centrale Européenne au 30 septembre de l'année est très important dans la définition des montants de paiements.

Figure 18.

Vu le cours d'euro en vigueur dans une année concernée, les montants des paiements dans les années 2004-2009 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 32.

Avant le 27 août 2010, l'Agence de Restructuration



Année	Montant de l'équivalent [zlotys]
2008	39 491 919,98
2009	40 806 609,18
2010 ^{1/}	31 595 103,50
Razem	284 292 506,33

Tableau 31. Paiements des équivalents
1/ avant 31 août 2010

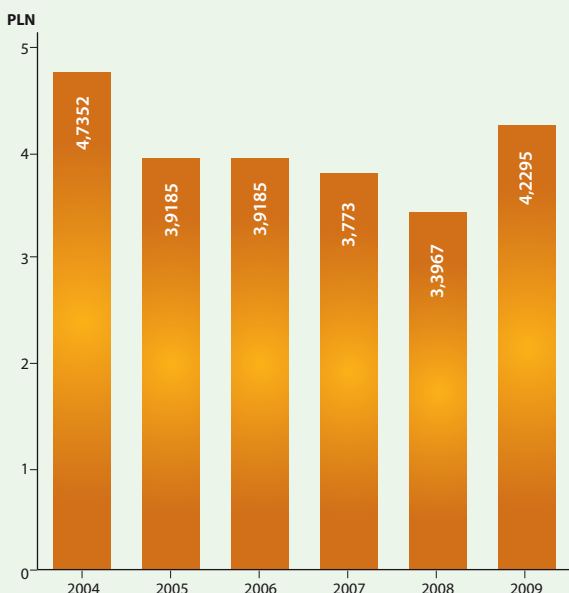


Figure 18. Cours d'euro dans la période 2004 – 2009

monnaie	SAPS (JPO)	autres végétaux	houblon courant	houblon historique	paiements au titre des animaux	paiement au sucre	paiement aux cultures de végétaux énergétiques	paiement au titre des tomates	paiement au titre des tomates
2004									
PLN	210,53	292,78	1013,81	x	x	x	x	x	x
2005									
PLN	225,00	282,35	870,02	x	x	x	x	x	x
2006									
PLN	276,28	313,45	962,75	x	x	33,94	x	x	x
2007									
PLN	301,54	294,91	452,76	526,01	438,76	37,29	169,78	x	x
2008									
PLN	339,31	269,32	407,60	591,50	379,55	39,45	152,85	1358,68	133,65
2009									
PLN	506,98	356,47	507,54	861,32	502,62	53,47	190,33	1691,80	166,82

Tableau 32. Montants des paiements dans les années 2004-2009

Voïvodie	JPO	UPO autres végétaux	UPO autres végétaux	UPO houblon historique	UPO paiements au titre des animaux	Paiement au titre de tomates	Paiement au titre des fruits à baies	Paiements au titre des végétaux énergétiques	Paiement au titre du sucre
Basse-Silésie	1616962398	1128019560	163590,02	77144,03	66266471,83	93382,17	1679263,45	3112690,65	205826457,6
Cujavie-Poméranie	1910710566	1338638859	48425,92	20916,24	95329118,55	13642290	2915375,17	461699,27	346700191,3
Lublin	2462455548	1557068451	7677208,47	3458856,94	179675032,1	6931696	44807992,17	1304216,18	290334807,9
Lubusz	722559543,7	474633583,1	53729,24	24822,23	52447674,7	298399,01	509887,96	550598,02	18047191,44
Łódź	1787446458	1138305918	21577,08	3987,16	142706077,8	5469644,3	3516575,36	498100,62	67950471,41
Petite-Pologne	935579998	508891164,7	525,2	0	119681807,2	0	1451131,53	88864,19	13245488,33
Mazovie	3463411798	2045118295	56992,41	17572,04	449738289,2	496451,67	29956532,3	971176,78	162882070,3
Opole	928745113,9	695116701,8	421179,92	199485,86	32746856,44	0	53867,83	6492696,27	162697022,4
Basses-Carpates	983773989,5	537142153,3	95887,28	42645,76	109672366,4	0	2525128,54	1240250,26	43953753,76
Podlachie	1877869819	1132006250	0	0	391327687,8	0	1587251,55	148477,5	41404686,87
Poméranie	1300628802	887770530,6	0	0	97776603,64	0	2135301,72	1428929,41	87685900,54
Silésie	625334736,8	418809724,5	4816,23	2275,66	46897820,54	34325,7	244343,74	432241,12	17224376,44
Sainte-Croix	913768147,6	517233023,9	33403,5	14524,62	88030285,69	428053,6	7026346,19	69100,44	64946026,17
Varmie-Mazurie	1768079379	1131863117	2734,67	0	278450957,2	0	2695385,57	788120,21	31681753,02
Grande-Pologne	3170061611	2225434524	823139,48	392510,52	193971865,8	23405680	2151069,56	3912164,47	379849352,6
Poméranie occidentale	1484750491	1030354393	22094,53	0	75972791,97	0	4253619,39	6058359,69	87816877,16
Au total	25952138400	16766406248	9425303,95	4254741,06	2420691707	50799923	107509072	27557685,1	2022246427

Tableau 33. Montants des paiements réalisés répartis en schémas d'aide et en fonction de voïvodies

et de Modernisation de l'Agriculture a réalisé les paiements directs pour les années 2004-2009 d'un montant de 47 361 029 507 zlotys. **Tableau 33, Figure. 19.**

Plan de développement rural pour les années 2004-2006 (PDR)

Le Plan de développement rural pour les années 2004-2006 était orienté vers les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement rural et était complémentaire par rapport aux activités entreprises dans le cadre de la politique de cohésion et de la Politique Agricole Commune, en réalisant les objectifs stratégiques:

- ▶ Amélioration de la compétitivité de l'économie agroalimentaire (actions: Pensions structurelles, Soutien aux exploitations de semi-substance et Groupements de producteurs agricoles).
- ▶ 2. Le développement durable des zones agricoles (actions Soutien de l'activité agricole dans les zones défavorisées (ONW)), Soutien des entreprises agro-environnementales et de l'amélioration du bien-être animal, Boisement des terres agricoles et Adaptation des exploitations agricoles aux standards de l'Union européenne).

Par ailleurs, dans le cadre du PDR, des ressources ont été destinées (plus de 20% du budget total) aux compléments aux paiements directs, à la réalisation des projets communiqués dans le cadre du programme de préadhésion SAPARD et à l'assistance technique.

Le budget total du PDR était de 3 592,4 millions d'euros (dont 2 866 millions d'euros du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, Section garantie) et a été utilisé en 99,98 %. **Tableau 34.**

PSO : « La restructuration et la modernisation du secteur alimentaire et le développement rural 2004-2006 »

Le Programme Sectoriel Opérationnel « *La restructuration et la modernisation du secteur alimentaire et le développement rural 2004-2006* » était un document définissant l'étendue et la forme du soutien des zones agricoles en Pologne dans la période de programmation 2004-2006, réalisant les objectifs de la Politique de cohésion de l'UE. Le programme était un des éléments de la mise en œuvre de la stratégie du développement social et économique, définie dans le Plan national de développement pour la période 2004-2006 (NPR).

Le Programme Sectoriel Opérationnel « *La restructuration et la modernisation du secteur alimentaire et le développement rural 2004-2006* », financé des fonds de l'Union européenne provenant du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA), avec les ressources pu-

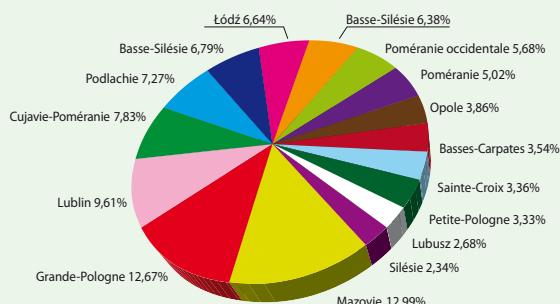


Figure 19. Pourcentage des moyens au titre des paiements dans le cadre des régimes de soutien direct pour la période 2004 – 2009 répartition en voïvoïes

Répartition	Nombre de demandes déposées	Nombre de décisions émises accordant l'aide	Montant de paiement réalisé en million de zlotys
Pensions structurelles	58 341	54 014	2 083,7
Aide aux exploitations agricoles de semi-substance	172 728	157 656	1 316,6
Aide à l'activité agricole dans les zones rurales défavorisées	2 052 698	2 007 334	3 708,3
Aide aux actions dans le cadre de l'agroenvironnement	75 500	70 600	814,9
Boisement des terres agricoles	10 513	9 006	384,5
Adaptation des exploitations agricoles aux standards de l'UE	72 591	71 385	2 415,2
Groupements de producteurs agricoles	103	100	24,2
Aide technique	110	96	108,3
Complément des paiements à la surface	4 249 786	4 208 344	2 866,9
Projets dans le cadre du règlement n° 1268/1999	1 829	1218	467,7
Au total	6 694 199	6 579 753	14 190,3

Tableau 34. Réalisation du Plan de développement rural; Source: Agencja Restrukturyzacji i Modernizacji Rolnictwa

Répartition	Limite de ressources pour la période 2004-2006 millions de zlotys	Demandes déposées		Contrats conclus		Paiements réalisés	
		nombre	montant (million de zlotys)	nombre	montant (million de zlotys)	montant (million de zlotys)	limite utilisée %
Investissements dans exploitations agricoles	2183,3	42582	4573,4	24230	2490,9	2418,5	110,77
Aide au lancement de l'activité de jeunes agriculteurs	709,9	18858	942,9	14151	707,6	707,6	99,67
Formations	75,2	660	309,6	182	78,2	73,5	97,77
Soutien au conseil agricole	164,5	56	214,7	33	167,8	161,8	98,30
Amélioration de l'industrie de transformation de la commercialisation des produits agricoles	1962,3	1646	2928,4	1114	1801,6	1702,3	86,75
Restitution du potentiel de la production sylvicole	51,7	57	82,3	39	52,1	51,6	99,80
Consolidation de terres ^v	67,2	46	129,3	32	64,5	62,8	93,49
Modernisation de la campagne et la conservation du patrimoine culturel ^v	327,2	3425	687,0	2036	404,6	395,9	121,00
Diversifications de l'activité agricole et proche de l'agriculture	315,2	7170	524,8	4106	296,8	282,0	89,48
Gestion des ressources aquatiques agricoles ^v	371,2	308	606,5	255	375,6	373,0	100,49
Développement et amélioration de l'infrastructure technique dans l'agriculture	161,1	4953	261,0	3394	153,8	146,7	91,04
Programme LEADER+	114,3	435	151,8	316	118,6	115,5	101,04
Aide au système de gestion et à la mise en œuvre du Projet	54,2	220	79,5	180	50,6	44,8	82,65
Développement institutionnel	34,2	143	131,5	133	55,3	50,7	148,24
Communication et promotion du Programme	8,8	151	22,2	118	9,4	5,6	63,63
OGÓLEM	6600,3²⁾	80710	11644,9	50319	6827,4	6592,3	99,87

¹⁾ Les montants présentés dans le cadre des activités de Consolidation de terres, la Modernisation de la campagne et la conservation et protection du patrimoine culture et la Gestion des ressources aquatiques agricoles, ne concernent que les ressources communautaires. Ces montants ne tiennent pas compte des moyens du cofinancement national, par conséquent, l'utilisation de limites des moyens a été présentée en tant que pourcentage de l'utilisation des allocations communautaires en faveur des actions citées.

²⁾ Les limites financières en vigueur à partir du 16 juin 2009 au 30 juin 2009 ont été comptés selon le cours 4,4910 (cours de la BCE de l'avant dernière journée ouvrrière de la Commission européenne du mois précédant le mois pour lequel les calculs de limites d'allocations de moyens communautaires sont effectués).

Tableau 35. Réalisation du PSO „La restructuration et la modernisation du secteur alimentaire et le développement rural 2004-2006 “; Source : Instytucje Wdrażające

bliques nationales (budget d'état, moyens de collectivités locales) et les moyens propres des bénéficiaires.

Dans la période 2004-2006, les zones rurales polonaises dans le cadre du Programme, ont reçu une aide d'un montant de 1 787 812 868 euros, dont 1 192 689 238 euros des fonds de l'Union européenne, et 595 123 630 euros des moyens nationaux publics.

Depuis le lancement du Programme, le plus de moyens ont été accordés pour le soutien des investissements aux exploitations agricoles et l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Les missions réalisées dans le cadre du soutien des investissements dans les exploitations étaient liées en plus de 88% aux achats de l'équipement et à l'équipement mobile. Dans le cadre de « la transformation et la commercialisation des produits agricoles » l'amélioration et le contrôle des conditions sanitaires (26%), l'amélioration et le contrôle de la qualité (22%) et l'introduction de nouvelles technologies (18%) sont des activités principales.

Programme de développement rural 2007-2013 (PDR)



Le Programme de développement rural 2007-2013 (PDR 2007-2013) est un document définissant l'étendue et la forme du soutien des zones rurales en Pologne dans la période de programmation suivante, à savoir les années 2007-2013. Une grande partie des activités prévues au Programme est une continuation des instruments mis en œuvre dans la période 2004-2006 dans le cadre du Plan de développement rural pour les années 2004-2006, qui réalise en Pologne les activités dites d'accompagnement, en matière de la Politique agricole commune et du Programme Sectoriel Opérationnel « La restructuration et la modernisation du secteur alimentaire et le développement rural 2004-2006 », qui réalise les objectifs de la politique de cohésion de l'UE

Le PDR 2007-2013 a été adopté le 24 juillet 2007 lors de la séance du Comité de développement rural de la Commission européenne. Le 7 septembre 2007, par la décision n° CCI2007PL06RPO001 de la Commission des Communautés Européennes, le programme a été approuvé pour la mise en œuvre.

Le Programme de développement rural pour les années 2007-2013 est financé aussi bien du budget de l'UE (Fonds européen agricole pour le développement rural FEADER) que des ressources publiques. Le montant total des subventions provenant des ressources publiques dans le cadre du Programme est d'environ 17,4 milliards d'euros. L'allocation des moyens du budget de l'UE s'établit à plus de 13,2 milliards d'euros. La part des ressources publiques nationales sera d'environ 4 milliards d'euros.

En réalité, il y a environ 14 milliards d'euros à répartir, car près de 3 milliards sont des obligations de la période 2004-2006 prises dans le cadre du Plan de développement rural pour la période 2004-2006.

Les appels d'offres ont été menés en matière d'activités de toutes les axes, et dans le cadres de l'aide technique. **Tableau 36, Figure 20.**

Selon les données du 16 juillet 2010, depuis le lancement du Programme, les paiements ont été effectués d'un montant de 15,54 milliards de zlotys, dont 11,97 proviennent du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), ce qui constitue 22,46% des allocations des ressources FEADER destinées à la réalisation du PDR 2007-2013. Le plus grand nombre de paiements ont été réalisés dans le cadre des opérations: « *Soutien de l'activité agricole dans les zones de montagne et d'autres zones défavorisées (ONW)* » (environ 26,12% de tous les paiements réalisés), « *Pensions structurelles* » (environ 20,63% de tous les paiement réalisés), « *Programme agroenvironnemental* » (environ 16,01% de tous les paiements réalisés) et « *Modernisation des exploitations agricoles* » (environ 15,85% de tous les paiements).

Modifications du PDR pour les années 2007-2013

Le Ministère de l'agriculture et du développement rural a entrepris les actions, afin d'introduire des modifications au Programme de développement rural pour les années 2007-2013. Les modifications mentionnées résultent de la nécessité d'adaptation du PDR 2007-2013 à la nouvelle réglementation communautaire relative aux « nouveaux défis » et à la lutte contre la crise économique. La mise en place d'une partie des modifications proposées est liée à l'analyse de la mise en œuvre du programme dans les deux premières années de l'activité du PDR 2007-2013.

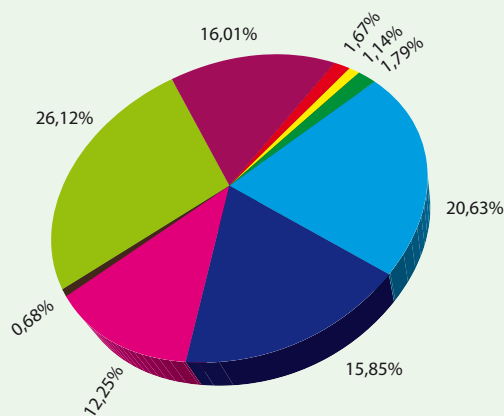
Modifications liées aux « nouveaux défis »

1. Vu la réalisation du European Economy Recovery Plan (EERP), le budget du Fonds européen agricole pour le développement rural a été augmenté de 1,020 milliards d'euros. Des moyens supplémentaires accordés à la Pologne pour les opérations en matière du développement rural (168 890 000 euros) seront destinés aux « nouveaux défis » réalisés par l'intermédiaire de projets adéquats dans le cadre des opérations suivantes:

- ▶ *Modernisation des exploitations agricoles* – les projets portant sur la restructuration des exploitations laitières (développement de la production de lait ou une réorientation liée à la cessation de la production laitière). Cette catégorie devrait englober les projets réalisés par les opérateurs qui possèdent à présent un quota laitier, qui investissent dans l'amélioration de résultats économiques de l'exploitations par voie du développement/modernisation de la production laitière ou une autre orientation de la production.
- ▶ *Amélioration et développement de l'infrastructure liée au développement et l'adaptation de l'agriculture et sylviculture par la gestion des ressources aquatiques agricole* – les projets en matière de rétention de l'eau,

Répartition	Nombre de demandes déposées	Nombre de décisions émises / contrats conclus	Paiements réalisés (millions de zlotys)
Formations professionnelles pour les personnes employées dans l'agriculture et la sylviculture	220	-	-
Facilitation du démarrage d'activité pour jeunes agriculteurs	7704	6005	279,0
Pensions structurelles	17065	13674	3206,3
Services de conseil pour les agriculteurs et propriétaires de forêts	8217	7455	0,5
Modernisation des exploitations agricoles	43235	32890	2463,0
Augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole et sylvicole de base	1625	779	331,9
Amélioration et développement de l'infrastructure liée au développement et l'adaptation de l'agriculture et sylviculture	284	221	4,6
Participation d'agriculteurs aux systèmes de qualité alimentaire	12986	10144	0,05
Activités d'information et de promotion	6	2	-
Aide aux exploitations de semi-substance – obligations de la période 2004-2006	-	-	1904,3
Groupements de producteurs agricoles	400	389	106,3
Aide à la gestion dans les zones de montagne et d'autres zones défavorisées (campagne de 2007, 2008, 2009, 2010)	2999610	2223601	4060,0
Programme agro-environnemental	365181	247583	2488,2
Boisement de terres agricoles et autres que terres agricoles	8355	5807	258,9
Restitution du potentiel de la production sylvicole détruit par des catastrophes et la mise en place d'instruments de prévention	169	42	-
Diversification vers une activité hors agriculture	7888	4292	177,9
Création et développement des microentreprises	15011	1858	33,1
Services de base pour l'économie et la population rurale	2298	1779	24,5
Modernisation et développement de la campagne	4245	2668	142,3
Mise en œuvre des Stratégies locales de développement	9891	616	0,07
Mise en œuvre de projets de collaboration	20	3	0,01
Fonctionnement d'un groupe locale d'action	682	664	47,8
Aide technique	435	209	14,4
AUTOTAL	3505527	2560681	15543,1

Tableau 36. Traitement des demandes déposées dans le cadre du PDR 2007-2013; Source: *Agencja Restrukturyzacji i Modernizacji Rolnictwa (au 16.07.2010)*



- facilitations d'établissement des jeunes agriculteurs
- pensions structurelles
- modernisation des exploitations agricoles
- soutien aux exploitations de semi-substance
- groupements de producteurs agricoles
- ONW
- programme agro-environnemental
- boisement de terres agricoles et autres

Figure 20. Les paiements provenant des ressources publiques versés aux bénéficiaires des activités réalisées dans le cadre du PDR 2007-2013, au 16 juillet 2010; Source: Opracowano w Departamencie Rozwoju Obszarów Wiejskich MRiRW na podstawie sprawozdań miesięcznych ARiMR

Opération	Contribution complémentaire du FEADER	Contribution complémentaire du FEADER
Modernisation des exploitations agricoles	101 334 000,00	11 259 333,00
Amélioration et développement de l'infrastructure liée au développement et à l'adaptation de l'agriculture et la sylviculture	33 778 000,00	3 753 111,00
Services de base pour l'économie et la population rurale	33 778 000,00	3 753 111,00
AU TOTAL	168 890 000,00	18 765 555,00

Tableau 37. Répartition de moyens complémentaires en opérations (en euros, pour toute la période)

la rétention des sols et la prévention de la déshydratation, et la restitution de l'état naturel de tourbes et de cours d'eau d'une façon qui recrée leur capacité de rétention.

► Services de base pour l'économie et la population rurale – les projets concernant l'utilisation d'énergies renouvelables et les projets liés à la construction de l'infrastructure d'Internet haut-débit dans les zones rurales. **Tableau 37.**

2. Le niveau de cofinancement des investissements relevant de « nouveaux défis » a été augmenté de 10 points, pour les projets de l'utilisation commune des machines dans le cadre du secteur du lait.

3. La possibilité du versement des primes a été accordée aux bénéficiaires des opérations suivantes : Modernisation des exploitations agricoles, Augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole et sylvicole de base, Diversification vers une activité hors agriculture, Création et développement des microentreprises.

Modifications résultant de l'expérience en matière de la mise en œuvre du Programme de développement rural pour la période 2007-2013

1. Pensions structurelles – le critère concernant les transferts d'exploitation agricole.

► les transferts des terres en vue de l'agrandissement d'une autre exploitation qui, en conséquence, atteindra la taille non inférieure à la taille moyenne d'exploitations nationale, mais l'exploitation après le transfert doit être plus grande que l'exploitation prise d'au moins 10% dans le cas où l'exploitation transférée est de plus de 10 ha ;

► les transferts de l'exploitation au successeur sont admis seulement à condition que le successeur soit bénéficiaire de l'opération Facilitation du démarrage d'activité des jeunes agriculteurs, mais la condition concernant la taille de l'exploitation peut être remplie dans le délai de 3 ans à partir du moment de son transfert.

2. Dans le cadre de l'opération Augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole et sylvicole de base l'introduction des préférences pour la consolidation d'opérateurs a été prévue. Dans le cas de la réalisation des opérations de consolidation d'opérateurs, le montant limite de l'aide sera augmenté jusqu'à 50 millions de zlotys. En même temps, le montant d'aide maximum admis pour d'autres opérateurs est réduit jusqu'à 10 millions de zlotys.

3. Dans le cadre de l'opération Facilitation du démarrage d'activité des jeunes agriculteurs, une possibilité d'accorder une prime si un jeune agriculteur loue une exploitation de personnes physiques, a été introduite (jusqu'à présent les primes ont été accordées dans le cas de transfert d'exploitation en tant que propriété ou location, provenant des ressources du Trésor public).

4. Dans le cadre de l'opération Facilitation du démarrage d'activité des jeunes agriculteurs la prime au jeune agriculteur a été augmentée jusqu'à 75 mille zlotys.

5. Dans le cadre de l'opération Facilitation du démarrage d'activité des jeunes agriculteurs, les critères concernant la taille d'exploitation ont été atténués, dans les voïvodies où la moyenne de voïvodie est supérieure par rapport à la moyenne nationale, la taille moyenne exigée a été baissée jusqu'au niveau de la moyenne nationale.

6. Les limites du soutien de l'opération Création et développement des microentreprises ont été modifiées. Si dans le cadre de l'opération, 1 emploi est créé, l'aide pourra s'élever à 100 mille zlotys au maximum, et si 2 emplois ou plus sont créés, 200 mille zlotys, et 3 emplois au moins – 300 mille zlotys.

7. Dans le cadre de l'opération Participation d'agriculteurs dans les systèmes de qualité alimentaire et Activités d'information et de promotion, il est prévu que le soutien sera accordé également aux opérateurs qui participent au système national de qualité « QMP » (Quality Meat Program).

8. Dans le cadre de l'opération Programme agroenvironnemental une diversification des taux de paiements au titre des noyers biologiques a été introduite, de 160 zlotys/ha jusqu'à 800 zlotys/ha, si les cultures portent des fruits et sont certifiées.

Les modifications du Programme présentées ci-dessus ont été acceptées par la Commission européenne.

DEBAT SUR L'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE APRES 2013

Le débat sur l'avenir de la politique agricole commune mené sur le forum de l'UE dans les années 2009 et 2010, prépare les fondements du processus de législation projetée pour la période 2011-2012, qui élaborera et adoptera le cadre juridique de la future PAC. Un des éléments importants du débat est une discussion sur une communication de la Commission adressée au Parlements européen et au Conseil de l'UE, prévue pour le mois de novembre 2010, concernant l'avenir de la PAC. On prévoit que ce document contiendra certains scénarios de modifications possibles. A la moitié 2011, une présentation de la Commission européenne des projets officiels de législation concernant l'avenir de la PAC, serait menée. La publication des documents coïncidera avec le début de la présidence polonaise au Conseil de l'UE (2e semestre 2011).

Sur le forum du Conseil des ministres de l'UE, en commençant par septembre 2008, l'avenir de la PAC fait objet des discussions initiées par les présidences consécutives : française, tchèque, suédoise et espagnole sur le forum de réunions non officielles des ministres de l'agriculture. Chacune des présidences citées se concentrait sur un aspect différent de la PAC. Le débat mené par la France était horizontal, concernant l'ensemble de la PAC, ses objectifs, ses défis et la signification de cette politique dans le contexte de l'avenir. La présidence tchèque se concentrait sur la question de l'avenir des paiements directs. La Suède a orienté le débat vers la question de l'avenir de l'aide au développement rural et celle de relations entre le secteur agricole et les changements climatiques. L'Espagne a soulevé la question de mécanismes de la gestion de marchés et celle de la part de l'agriculture et de la PAC dans la réalisation des objectifs de la nouvelle stratégie économique de l'UE – Europa 2020.

La Pologne participe activement au débat sur l'avenir de la PAC, et dans de nombreuses questions, la Pologne est un leader parmi les représentants du groupe des nouveaux pays membres. Le fondement de la participation des représentants de la Pologne dans les travaux, c'est la Position du Gouvernement de la République de Pologne sur l'avenir de la politique agricole commune après 2013 élaborée par le Ministère de l'agriculture et du développement rural. Le document a été approuvé par le Conseil des ministres le 12 juin 2009.

Conformément à la Position, la politique agricole commune devrait toujours contribuer à l'amélioration de l'intégration et de la cohésion de l'UE. Le gouvernement polonais est d'avis, que la future PAC devrait demeurer la politique pleinement commu-

nautaire, dans toutes ses dimensions, y compris la dimension budgétaire, donc devrait s'appuyer sur le financement communautaire. Par ailleurs, il faut éliminer les différences existantes au niveau du soutien direct. La future PAC doit être une politique, autant que possible, facile et stable, compréhensible aussi bien pour les agriculteurs que pour les contribuables. La PAC doit continuer d'être une politique qui renforce la cohésion et la solidarité dans le cadre de la Communauté. Le gouvernement polonais croit que les objectifs et les principes réalisés jusqu'à présent par la PAC sont toujours actuels, bien qu'il soit nécessaire de prendre en considération de nouveaux objectifs et de modifier plusieurs des solutions et instruments appliqués à présent. Le gouvernement considère comme fondé de garder tous les trois éléments de la présente PAC : l'organisation commune des marchés, le régime de paiements directs et la politique de développement rural.

La participation active des pays membres de l'UE dans le débat sur l'avenir de la PAC après 2013 se reflète dans des déclarations communes adoptées par les groupes de ces pays dans de différentes configurations. Lors de la réunion à Paris, le 10 décembre 2009, L'Appel de Paris (Deklaracja paryska w sprawie Wspólnej Polityki Rolnej i Żywnościowej) a été adopté par les ministres de l'agriculture de 22 pays membres de l'UE, dont la Pologne. Le document souligne la valeur clé de l'agriculture pour le développement politique et économique de l'Europe et se prononce pour le maintien de la politique agricole et alimentaire à l'échelle communautaire. Cependant la déclaration créée de l'initiative de la Pologne portant sur l'avenir de la PAC après 2013 (Deklaracja w sprawie przyszłości Wspólnej Polityki Rolnej po 2013 roku), établie d'un commun accord par les représentants de la Bulgarie, du Chypre, de l'Estonie, de la Lituanie, a Lettonie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Hongrie, a été adoptée à Varsovie le 3 février 2010. Dans ce document, on souligne l'impossibilité de la réalisation des objectifs de la stratégie économique Europe 2020 sans une agriculture animée, multifonctionnelle ni sans zones rurales, en pointant sur la contribution de la PAC à l'intégration et à la cohésion territoriale au niveau de la Communauté, des pays membres et des régions. Les pays qui ont soutenu la déclaration, se prononcent pour la conservation du caractère communautaire et solidaire de la PAC et d'un niveau adéquat de son financement après 2013. Le document prévoit également la nécessité de s'écarter des critères historiques de l'allocation des paiements directs par la mise en relation du soutien financier et de futurs objectifs, ce qui devrait garantir une concurrence juste dans toute l'UE. Par ailleurs les signataires de la déclaration postulent qu'il est nécessaire de maintenir les mécanismes d'intervention de marché, de continuer le soutien accordé au développement rural et faciliter encore la PAC afin

de limiter ses coûts de démarrage.

Pour le processus législatif concernant la future forme de la PAC, il est important que conformément aux dispositions du traité de Lisbonne, ce processus se déroulera dans le cadre de l'ancienne procédure de codécision (à présent dite la procédure législative ordinaire), où une partie des compétences décisionnelles revient au Parlement européen. Cela signifie que ce processus peut être plus long et moins prévisible par rapport à la pratique appliquée jusqu'à présent, et que la responsabilité de solutions définitives en matière de l'avenir de la PAC sera répartie de façon égale entre les ministres de l'agriculture et les eurodéputés.

Le Parlement européen participe activement au débat sur l'avenir de la PAC. En novembre 2009, de premières auditions liées à ce sujet ont commencé au sein de la Commission de l'Agriculture et du Développement Rural auprès du Parlement européen. Parmi les effets des travaux menés à la première moitié 2010 il y a l'adoption, le 8 juillet 2010, d'une résolution sur l'avenir de la PAC. Ce document reflète la position des eurodéputés dans le débat portant sur la réforme de la PAC. Le Parlement a souligné que le modèle européen de l'agriculture non seulement garantit la sécurité alimentaire de l'Europe, mais aussi remplit d'autres fonctions publiques importants, en contribuant au développement durable de toute l'UE, et à la réalisation des objectifs contenus dans la Stratégie « Europe 2020 ». Les eurodéputés se sont prononcés pour une forte PAC, financée dans une mesure appropriée par les fonds du budget communautaire, aussi pour le maintien de la présente structure de cette politique fondée sur deux piliers et pour le maintien des instruments de marché, en tant que « filet de sécurité ». On souligne que le régime de paiements directs fondé sur des critères historiques ne devrait être poursuivi.

En avril 2010, le commissaire de l'UE pour l'agriculture et le développement rural, Dacian Cioloș, a initié les consultations publiques sur l'avenir, les principes et les objectifs de la PAC. Jusqu'au 11 juin cette année, les personnes et organisations intéressées pouvaient communiquer leurs avis sur l'avenir de la PAC, ses objectifs et principes, en répondant à quatre questions préparées par la Commission européenne sur le site Internet. Les 19 et 20 juillet 2010 à Bruxelles une conférence a eu lieu, pendant laquelle les suggestions et les avis communiqués ont été résumés. Dans le cadre des consultations près de 5,5 mille réponses ont été collectées, dont 1 mille provenant de la Pologne. Les avis rassemblés dans le processus de consultations doivent constituer la contribution à l'élaboration de la future PAC. La plupart des participants de ces consultations ont exprimé l'avis que la politique agricole de l'UE devrait être réalisée entièrement à l'échelle communautaire, et ses objectifs principaux devraient englober la sécu-

rité alimentaire et les livraisons des biens publics en matière de la protection de l'environnement, du climat et du maintien de la vitalité des zones rurales. Les réponses transmises par les participants polonais du débat, correspondaient dans la majorité à la vision de la future PAC contenue dans la Position du gouvernement de la République de Pologne sur l'avenir de la PAC de l'UE après 2013, du juin 2009.

POLITIQUE DE SOUTIEN A LA PÊCHE

Le secteur de la pêche polonais a profité du soutien financier dans le cadre du Programme Sectoriel Opérationnel terminé le 30 juin 2009, « Le développement durable du secteur de la pêche et des zones côtières de pêche pour les années 2007-2013 » (PO RYBY 2007-2013) qui a été adopté par la Commission européenne en octobre 2008. L'organisme payeur pour les deux programmes est l'Agence de Restructuration et de Modernisation de l'Agriculture.

Programme Sectoriel Opérationnel: « Pêche et industrie de transformation des poissons 2004-2006 »

L'adhésion de la Pologne à l'Union européenne a permis de continuer le processus de modernisation de la filière de transformation des poissons à l'aide du **Programme Sectoriel Opérationnel « Pêche et industrie de transformation des poissons 2004-2006 »**. Ce programme, dans le cadre de l'activité 3.4, prévoyait que

« Industrie de transformation et le marché du poisson » englobait 4 opérations:

- ▶ 3.4.1. Augmentation des capacités de production (construction des usines de transformation ou les investissements dans les établissements de transformation existants)

- ▶ 3.4.2. Modernisation des établissements de transformation existants sans augmenter les capacités de production.
- ▶ 3.4.3. Construction des établissements de la vente de gros des produits à base de poisson.
- ▶ 3.4.4. Modernisation des établissements de la vente de gros des produits à base de poisson.

L'aide financière destinée à la réalisation des projets en matière de la transformation du poisson et du commerce des produits à base de poisson, était accordée en couvrant 40% des coûts éligibles du projet. Dans le cas de projets qui concernaient des installations réduisant l'impact environnemental ou des techniques visant à diminuer l'impact environnemental, l'aide financière pouvait atteindre même 70% des coûts éligibles du projet.

Les entreprises de transformation du poisson et de vente de gros des poissons et de produits à base de poisson, depuis le début du fonctionnement du PSO appartenait au groupe de participants du marché du poisson qui utilisait les fonds communautaires de façon la plus efficace. Pendant toute la période de programmation, les entreprises du secteur du poisson de tout le pays ont déposé 304 demandes de financement d'un montant total de 386 millions de zlotys. Après la vérification des demandes déposées, 233 contrats ont été signés, d'un montant total de subventions de 247 millions de zlotys. L'ARiMR a versé aux bénéficiaires au titre des projets réalisés plus de 234 millions de zlotys. La limite financière destinée à cette activité a été utilisée en 93%.

Le plus grand nombre de projets, soit 75 d'un montant total de subventionnement de 97,7 millions de zlotys, ont été réalisés dans la voïvodie de Poméranie, où la contribution propre des bénéficiaires était de 139,4 millions de zlotys. En deuxième position, vu le nombre de projets réalisés, se trouve la Poméranie occidentale, où 58 projets ont été réalisés d'un montant total de 71,9 millions de zlotys, vu la contribution des moyens propres qui s'élevait à 106,9 millions de zlotys.

Le plus grand projet a été réalisé dans la voïvodie de Poméranie occidentale. Le projet, qui consistait à acheter un bâtiment de production et à l'adapter à l'établissement de la transformation du poisson, a été réalisé par un bénéficiaire de la ville de Koszalin. Le coût total de la réalisation du projet était de 57 millions de zlotys, dont le montant de subventions était de 22,8 millions de zlotys.

Les projets d'investissement réalisés étaient très différents, en commençant par l'achat des moyens de transport extérieur et de manutention, par l'achat de lignes technologiques entières : la ligne de production de conserves, les installations de séchage et de fumage du poisson, les lignes de conditionnement des produits à base de poisson, les installations de congélation et de décongélation, la ligne de transformation pour la gestion des déchets de postproduction, et de fabrication des produits de poisson destinés à la consommation directe.

1 - Le texte intégral de La position du gouvernement de la République de Pologne sur l'avenir de la PAC après 2013 adoptée par le Conseil des ministres le 12 juin 2009 est disponible sur le site Internet du Ministère (www.minrol.gov.pl) l'onglet „WPR po 2013 roku”.

Dans le cadre de l'achat et du montage d'un équipement supplémentaire, les entrepreneurs s'approvisionnaient notamment en balances électroniques, les nettoyeurs haute pression, les installations hydrauliques, de gaz, de chauffage. Parmi les investissements importants il y avait également les activités en faveur de l'amélioration de l'impact environnemental de l'usine donnée. Les établissements de ce type étaient dotés de moyens supplémentaires, le bénéficiaire recevait le remboursement, au lieu de 40% standard, jusqu'à 70% des coûts éligibles.

Exemples d'investissements les plus réalisés:

- ▶ 136 projets réalisés portaient sur l'achat de machines et d'équipement moderne de production (les appareils de conditionnement, les chariots à fourche, les machines d'éviscération, l'équipement supplémentaire de lignes de production) pour les établissements de transformation
- ▶ 57 projets prévoyaient l'achat de moyens de transport (manutention et transport extérieur),
- ▶ 38 projets consistaient à effectuer des travaux de construction (rénovation de bâtiments, construction de dépôts, des installations sanitaires, construction de chambres froides),
- ▶ 25 projets réalisés ont contribué à la protection environnementale et à la réduction d'impact négatif environnemental (la réduction de la consommation d'énergie et de carburants fossiles, la réduction de l'utilisation du CO2, la construction de stations d'épuration, le montage d'installations solaires).

En conséquence, les capacités de production ont augmenté dans 48 entreprises, dans 73 usines l'infrastructure a été modernisée sans augmenter les capacités. 5 nouveaux établissements de vente de gros des poissons ont été créés et 19 ont été modernisés.

Selon les estimations de l'Institut de Pêche et de Marine, le volume de la production finale dans l'industrie de transformation des poissons a augmenté de 301,9 mille tonnes en 2004 à 380 mille tonnes en 2009. La valeur de la production finale qui en 2004 était de 2,850 milliards de zlotys, en 2009 a atteint la valeur de 4,374 milliards de zlotys.

A la fin 2009, 248 établissements de transformation, autorisés aux échanges de produits de poisson sur le territoire de l'UE, figuraient au registre de l'Inspection Vétérinaire (GIW). Par ailleurs, le nombre d'établissements admis à la vente directe sur les marchés locaux du pays a augmenté. A la fin 2009, il y avait déjà 211 opérateurs économiques au registre de la GIW, contre 56 opérateurs en 2006.

La continuation de cette tendance à moderniser la chaîne de production et de commerce est réalisée dans le cadre de l'opération 2.5 « Investissements dans le cadre de la transformation et du commerce » en matière du Programme Opérationnel « Le développement durable du secteur de la pêche et des zones côtières de pêche pour les années 2007-2013 ».

Programme Opérationnel:
« Le développement durable du secteur de la pêche et des zones côtières de pêche pour les années 2007-2013 »



A présent, l'aide au secteur est poursuivie dans le cadre du programme opérationnel « Le développement durable du secteur de la pêche et des zones côtières de pêche pour les années 2007-2013 », en axe prioritaire 2 comme une mesure 2.5 « Investissements en matière de la transformation et du commerce ». Dans une nouvelle perspective financière, 438 millions de zlotys ont été destinés à cette mesure. Au moins 50% de ce montant a été destiné aux micro- et moyennes entreprises. Pour ces entités, le pourcentage de subventionnement de l'investissement réalisé a augmenté de 40% (prévus au PSO) à 60%.

La continuation de la modernisation du secteur de transformation dans le cadre du Programme Opérationnel se poursuit par la réalisation des objectifs suivants :

- ▶ l'augmentation du potentiel de l'industrie de transformation des produits à base de poisson et du commerce de ces produits,
- ▶ la réduction de l'impact environnemental négatif des usines de transformation de produits à base de poisson et de leur commerce
- ▶ l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits de transformation à base de poisson et mis sur le marché,
- ▶ le maintien ou l'augmentation du niveau d'emploi dans l'industrie de transformation des produits de poisson et de leur commerce.

Les projets le plus souvent réalisés dans le cadre de cette mesure:

- ▶ la construction de nouveaux ou la rénovation de bâtiments anciens directement liés aux processus de transformation des produits à base de poisson et à la vente de ces produits,
- ▶ l'achat ou l'échange de l'équipement lié directement au processus de transformation des produits de poisson ou à la vente de ces produits,
- ▶ l'achat de moyens de transports extérieurs –voitures frigo ou de manutention – chariots à fourche,
- ▶ la construction ou les travaux de rénovation de l'infrastructure sociale pour les employés.

Exemples de projets d'investissement réalisés:
l'équipement du fumoir, l'équipement de la ligne

de transformation de salades à base de poisson, l'agrandissement de la surface d'entrepôt des poissons, la construction de chambre froide de stockage, l'achat d'une ligne technologique, l'équipement d'un tunnel de congélation ou la construction d'une petite station d'épuration.

Dans le cadre de cette mesure, le commerce des produits à base de poisson est ainsi subventionné afin de fournir les produits de qualité sur le marché alimentaire et d'assurer la sécurité des produits. Pour la réalisation de cet objectif, l'ARiMR accorde l'aide à la construction, la modernisation et les investissements pour l'équipement d'établissements de la vente de gros qui mettent sur le marché les produits à base de poissons.

Dans le cadre de la mesure 2.5, 291 demandes de subventionnement ont été déposées, pour le montant de 993 millions de zlotys, ce qui constitue 226% de la limite destinée à la mesure 2.5. Vu un intérêt si grand, l'appel d'offres dans le cadre de cette mesure a été fermé. Jusqu'à la fin du mois de juillet 2010, 62 contrats ont été signés pour le montant de 73 millions de zlotys. Suite à la vérification, 57 demandes ont été déclarées irrecevables et rejetées, tandis que 16 ont été retirées du traitement à la demande des demandeurs.

Grâce au progrès technologique des dernières années, aux attentes des consommateurs de plus en plus grandes et au processus d'adaptation aux normes communautaires, l'industrie de transformation de poissons en Pologne devient une filière moderne et compétitive, et les moyens provenant des fonds communautaires constituent une force motrice principale qui confirme que la modernisation de cette filière industrielle est possible dans une courte période.

INSTITUTIONS AGRICILES

Agence de Restructuration et de Modernisation de l'Agriculture (ARiMR)



Agencja Restrukturyzacji i Modernizacji Rolnictwa

L'Agence de Restructuration et de Modernisation Agricole a été créée en vertu de la loi du 29 décembre 1993 (JO n° 12 position 22, de 1994) afin de soutenir le développement et la modernisation de l'agriculture et des zones rurales. Au début de son activité (années 1994-2002) l'ARiMR procurait le soutien provenant budget national sous forme de subventions du taux d'intérêt des crédits d'investissement et d'exploitation. Après l'adhésion de la Pologne à l'UE, l'étendue des activités de l'Agence a été considérablement élargie, en englobant la gestion des instruments de la politique agricole commune et des fonds structurels.

A partir 2007, vu le commencement d'une nouvelle perspective financière, l'Agence est chargée des deux programmes plus importants qui réalisent les objectifs de la politique communautaire du développement rural et de la politique de la pêche en Pologne, soit le Programme de développement rural pour les années 2007-2013 et le Programme Opérationnel « Le développement durable du secteur de la pêche et des zones côtières de pêche dans les années 2007-2013 ». L'Agence est:

- ▶ un organisme payeur pour les instruments de la politique agricole commune (PDR, paiements directs);
- ▶ une entité qui met en œuvre le Programme de développement rural pour les années 2007-2013;
- ▶ un organisme médiateur pour le Programme Opérationnel « Le développement durable du secteur de la pêche et des zones côtières de pêche dans les années 2007-2013 »
- ▶ une institution qui gère les instruments d'aide nationale.

Avant la fin de 2009 l'Agence de Restructuration et de Modernisation de l'Agriculture a réalisé les paiements suivants:

- ▶ 16,5 milliards de zlotys dans le cadre de l'aide nationale;
- ▶ 44,2 milliards de zlotys pour environ 2 millions d'opérateurs dans le cadre des paiements directs aux terres agricoles ;
- ▶ 433 millions de zlotys dans le cadre du soutien fi-

nancier de l'Organisation commune des marchés des fruits et légumes;

- ▶ 1,1 millions de zlotys dans le cadre de l'Organisation commune du marché du poisson;
- ▶ 11,3 milliards de zlotys dans le cadre du PDR 2007-2013;
- ▶ 197,9 millions de zlotys dans le cadre du Programme Opérationnel « Le développement durable du secteur de la pêche et des zones côtières de pêche dans les années 2007-2013 ».

Par ailleurs, l'ARiMR a terminé la gestion des programmes du soutien communautaire de la période 2004-2006 :

- ▶ du Programme Sectoriel Opérationnel, « La restructuration et la modernisation du secteur alimentaire et le développement rural 2004-2006 », l'Agence a payé plus de 5,3 milliards de zlotys;
- ▶ du Programme Sectoriel Opérationnel, « La pêche et l'industrie de transformation des poissons 2004-2006 », l'Agence a payé 1 milliard de zlotys.

En 2009, le processus d'accréditation de l'Agence en tant qu'organisme payeur du PDR 2007-2013 a été accompli. L'Agence a reçu une pleine accréditation pour toutes les 21 activités du programme et de l'aide technique.

Cette même année, l'Agence poursuivait l'amélioration de l'efficacité des paiements dans le cadre des instruments d'aide, y compris ceux au titre de paiements directs. Ces activités sont confirmées d'abord par une réduction du délai de versements aux bénéficiaires. Avant le 31 décembre 2009, l'Agence a réalisé les paiements dans le cadre de la Campagne 2009 en faveur de près de 744 mille agriculteurs pour un montant total de 6,1 milliards de zlotys, soit de 1,8 milliards de zlotys de plus par rapport à la même période (31/12/2008) de l'année précédente. Les paiements directs pour 2009 étaient versés d'abord aux agriculteurs, dont les exploitations ont été touchées par les catastrophes naturelles.

Par ailleurs, en 2009, toutes les mesures parmi celles réalisées par l'Agence de l'axe du Programme Opérationnel «Le développement durable du secteur de la pêche et des zones côtières de pêche dans les années 2007-2013 » ont été mobilisées (à l'exception de la mesure 1.2 activée en 2008).

Agencja Rynku Rolnego (ARR)
– Agence du Marché Agricole (AMA)



**Agencja
Rynku
Rolnego**

L'Agence du Marché Agricole (ARR) depuis 20 ans

mène les activités visant à stabiliser la situation sur le marché agroalimentaire. L'ARR a été créée en 1990 afin de réaliser la politique d'intervention du pays sur le marché agricole polonais. A partir de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, l'ARR fonctionne conformément à la législation communautaire et en tant qu'une agence de paiement, l'agence gère les mécanismes de la politique agricole commune, financés et co-financés du budget de l'Union européenne et les mécanismes financés du budget national. Les activités de l'Agence sont destinées aux producteurs agricoles, transformateurs, exportateurs et de plus en plus aux consommateurs.

Dans le cadre de ses compétences prévues dans la législation, l'Agence du Marché Agricole:

- ▶ verse les moyens financiers aux participants des différents mécanismes de la PAC et des programmes nationaux gérés par l'ARR,
- ▶ délivre des décisions individuelles adressées aux bénéficiaires de ces mécanismes,
- ▶ mène les contrôles qui confirment que les conditions de participation aux mécanismes, dont le droit de percevoir le financement ou le droit à la production de produits précis, sont dûment remplis;
- ▶ gère les ressources financières provenant des fonds communautaires, du budget d'état et des fonds de promotion des produits agroalimentaires;
- ▶ communique à la Commission européenne les informations sur les mécanismes réalisés de la PAC;
- ▶ communique aux participants des mécanismes les décisions prises à l'échelle communautaire, portant sur les instruments d'aide gérés par l'ARR dans le cadre de la PAC et sur les modalités de participation à ces mécanismes (notamment par les actions d'information et de promotion),
- ▶ collecte, analyse, traite et met à disposition les informations sur les marchés des produits agricoles et alimentaires en Pologne et à l'étranger, et élabore les projections de la situation sur ces marchés,
- ▶ participe au processus décisionnel de l'UE en matière de tâches réalisées.

Depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE à la fin du mois de juin 2010, l'ARR, dans le cadre de la gestion des mécanismes nationaux et de la PAC, a dépensé à la réalisation de ses missions 8,5 milliards de zlotys au total. Ces dernières années, une augmentation du volume des paiements des moyens financiers au titre des bénéficiaires de mécanismes gérés par l'ARR, a été observée. En 2009, l'Agence a versé 2,6 milliards de zlotys, le plus grand montant depuis l'adhésion. Ce montant a doublé celui de 2008 et triplé celui de 2007.

Le soutien financier adressé aux bénéficiaires présente un des résultats importants des missions réa-

1 - Depuis 2009, le Fonds de Promotion du Lait.

lisées par l'ARR. Le versement des moyens financiers est accompagné d'un nombre d'activités au caractère administratif, liées entre autres à l'allocation des quotas de production, aux contrôles techniques, à l'attribution des licences aux dépôts et usines de transformation, à l'issue de décisions et d'autorisation et au suivi des marchés agricoles.

Les entités qui participent aux mécanismes gérés par l'ARR sont obligées à s'enregistrer au Registre Central des Entrepreneurs tenu par l'Agence. Depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE à la fin du mois de juin 2010, 559 mille entrepreneurs se sont inscrits au registre, dont 19,5 mille entrepreneurs ont été enregistrés en 2009.

Les activités de l'ARR en 2009, avec répartition en groupes, englobaient :

Działania ARR w 2009 r. w podziale na grupy obejmowały:

1. L'achat d'intervention et la vente des produits agricoles et de leurs produits transformés – au titre de l'achat, du stockage et du transport des céréales en 2009, 48,7 millions de zlotys ont été dépensés. L'Agence continuait l'achat d'intervention de l'orge et du blé des récoltes de 2009, en reprenant dans la campagne de commercialisation de 2009/2010, une quantité de 360,5 mille tonnes à des fins de stockage (contre 80,5 mille tonnes dans la campagne de commercialisation précédente), dont 99,8% de l'orge.

Vu la situation défavorable sur le marché du lait, en 2009 l'ARR menait des activités d'intervention, à l'échelle la plus importante depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE. L'Agence a acheté 20,5 mille tonnes du lait écrémé en poudre (OMP) et 1,9 mille tonnes du beurre. Au titre de l'achat d'intervention et du stockage OMP et du beurre, 177,8 millions de zlotys ont été dépensés. Les stocks d'intervention des produits laitiers transformés, rassemblés en 2009, conformément à la décision de la Commission européenne, dans la plupart ont été destinés à la disposition en 2010 dans le cadre du programme « Livraison des excédents alimentaires à la population démunie de l'Union européenne ».

2. Aide aux exportations – au titre des demandes de paiement des restitutions, les entrepreneurs ont reçu 99,4 millions de zlotys, dont 37,8 millions de zlotys aux exportations du sucre (au titre des demandes de restitution déposées à l'Agence avant leur suspension par la Commission européenne), 27,6 millions de zlotys aux exportations de la viande bovine et de veau et la viande porcine, 20 millions de zlotys au lait et produits transformés, 12,9 millions de zlotys aux produits transformés non-annexe I (yaourt, gâteaux, chocolat, glace, boissons). Les restitutions à l'exportation ont été versées également aux exportations de la volaille et des œufs.

3. Aide à la consommation – chaque année, l'engagement de l'ARR augmente en matière des activités sociales, visant à augmenter la consommation de produits agroalimentaires sélectionnés, l'établissement du

bon modèle de consommation et l'aide alimentaire.

► **Programme « Verre de lait »** – l'objectif prioritaire du programme est de promouvoir les principes d'alimentation saine et d'augmenter la consommation du lait et de ses produits parmi les enfants et les élèves. En 2009, l'Agence a réalisé les subventions à la consommation du lait et de ses produits dans les écoles primaires (financées du budget d'état) d'un montant de 147,5 millions de zlotys et les subventions à la consommation du lait et de ses produits dans les établissements scolaires (financée par les fonds communautaires) d'un montant de 50,2 millions de zlotys. L'ARR a dépensé en 2009 au titre de la consommation du lait et de ses produits le plus de moyens depuis l'adhésion (augmentation de 24% par rapport à 2008 et 10 fois de plus qu'en 2007). Par ailleurs, en 2009, le programme a été subventionné par le Fonds de Promotion de l'Industrie du Lait (administré par l'Agence) pour un montant de 4,1 millions de zlotys.

► Dans l'année scolaire 2009/2010, plus de 2,8 millions d'élèves ont profité du programme « Verre de lait, » soit une augmentation de 17% par rapport à l'année précédente, et de 27% par rapport à l'année scolaire 2007/2008. Les élèves comptaient parmi 17,2 mille établissements scolaires (augmentation de 21% par rapport à l'année scolaire 2008/2009 et de 43% par rapport à 2007/2008).

► **Programme « Fruits à l'école »** – l'objectif du programme lancé à partir de l'année scolaire 2009/2010 est de former les habitudes alimentaires des enfants en augmentant la part des fruits et légumes dans leur alimentation quotidienne, et la propagation de l'alimentation saine par les activités d'éducation réalisées dans les écoles primaires. Dans le cadre du programme, les élèves des classes I-III des écoles primaires peuvent manger gratuitement les fruits fournis à l'école (pommes, poires, fraises) et les légumes (carottes, poivrons doux, radis) ainsi que les jus de fruits, de légumes ou de fruits et légumes. Au 2e semestre de l'année scolaire 2009/2010 les livraisons ont été réalisées dans 5,6 mille écoles primaires (augmentation de 166% par rapport au 1er semestre), et les fruits et légumes ont été consommés par 570 mille enfants (de 130% de plus qu'au 1er semestre), soit 53% du groupe cible des élèves concernés par le programme cette année scolaire. Le budget du programme pour la Pologne, dans l'année scolaire 2009/2010, a été défini par la Commission européenne au niveau de 12,3 millions d'euros et en 75% financé des fonds de l'UE (9,2 millions d'euros), et en 25% du budget d'état (3,1 millions d'euros).

► **Programme d'aide alimentaire pour la population la plus démunie de l'UE** – par l'intermédiaire des organisations de charité, comme Federacja Polskich Banków Żywności, Caritas Polska, La Croix Rouge ou Polski Komitet Pomocy Społecznej, chaque

année l'ARR réalise le mécanisme de livraisons des aliments aux personnes les plus démunies. Dans le cadre du programme, en 2009 l'Agence a dépensé 286,9 millions de zlotys. La quantité de 136,6 mille tonnes de produits prêts à consommer, a été livrée (le lait UHT, le sucre blanc, la farine de blé, les pâtes alimentaires, les confitures, les flocons de maïs) pour près de 4 millions de personnes démunies. Dans le cadre de la réalisation de 6 programmes d'aide aux plus démunis à l'UE, depuis l'adhésion 460 mille tonnes de produits alimentaires cuits ont été livrés aux personnes les plus démunies.

- ▶ **Paiements à l'achat du beurre par les institutions et organisations à but non lucratif** (notamment les crèches, les écoles maternelles, les écoles, les établissements d'aide sociale, les gîtes et les hébergements pour sans-abris), en 2009, l'ARR a versé 119 mille zlotys pour 72,1 tonnes du beurre.

4. Programmes/mécanismes d'aide aux producteurs

- ▶ Paiements aux semences – depuis 2007, l'ARR mène des activités qui visent à augmenter la quantité des semences de qualité utilisées dans les exploitations agricoles polonaises, en remboursant aux agriculteurs une partie des coûts d'achat des semences de catégorie « semences de base » et « semences certifiées ». L'Agence accorde le soutien dans le cadre de l'aide de minimis dans l'agriculture, donc l'aide d'un montant qui ne cause de graves perturbations du fonctionnement du marché unique européen. En 2009, environ 50 mille producteurs agricoles ont obtenu des subventions au titre des semences de l'ARR. Les dépenses destinées au soutien financier de l'achat des semences de qualité étaient de 60,3 millions de zlotys, dont 59 millions de zlotys dans le cadre de l'aide de minimis dans l'agriculture et 1,3 millions de zlotys pour agriculteurs, dont les cultures ont été touchées par la sécheresse de 2008. L'aide financière accordée par l'ARR influence l'intérêt des agriculteurs pour les semences certifiées. Par rapport au nombre de demandes en 2007, soit la première année des paiements, le nombre de demandes déposées en 2010 a triplé.
- ▶ Compensations du renoncement aux quotas laitiers – en 2009, au titre du renoncement aux quotas laitiers, les producteurs du lait ont obtenu 37,4 millions de zlotys. Cette démarche visait à faciliter le progrès vers la production dans ces exploitations.
- ▶ Mesures spéciales de soutien du marché du lait – l'Agence était chargée de verser 20 millions d'euros attribués par la Commission européenne pour les producteurs du lait qui ont été touchés par la crise économique. Avant la fin du mois de juin 2010, l'ARR a terminé le processus de versements. Les producteurs polonais ont obtenu l'aide d'un montant de 82,9 millions de zlotys.
- ▶ Soutien du marché des produits d'apiculture – en 2009, dans le cadre du programme national de so-

utien à l'apiculture, l'ARR a versé aux entités autorisées, à savoir les associations, les fédérations et les coopératives d'apiculture, 16,6 millions de zlotys, soit une augmentation de 11% par rapport à l'année précédente. Le plus de ressources ont été destinées à l'achat d'abeilles et de médicaments contre le varroa (94% du total des moyens versés). Parmi d'autres activités financées, il y avait également les formations, la location de véhicule pour le transport de ruches et l'achat des appareils de laboratoire.

- ▶ Aide à la création de cultures permanentes des végétaux énergétiques (saule, peuplier, miscanthus et sida hermaphrodita) – l'aide a couvert 1,2 mille ha des cultures citées (près de 2 fois de plus par rapport à 2008), dont le plus grand pourcentage du saule et du miscanthus. Les agriculteurs ont obtenu l'aide du budget d'état d'un montant de 5,5 millions de zlotys, soit une augmentation de 63% par rapport à l'année dernière.
- ▶ Restructuration de l'industrie sucrière – en 2009, l'ARR a procédé aux paiements en faveur des fabricants du sucre d'un montant de 1 286,9 millions de zlotys. Les fabricants du sucre ont transféré la contribution en faveur de 26,6 mille des producteurs (477 millions de zlotys) et de 94 prestataires. L'Agence réalise les missions relevant du Programme National de Restructuration, qui consistent à subventionner l'achat de machines et d'équipement dans le cadre de l'activité « Modernisation des exploitations agricoles » et au soutien d'investissements liés à l'industrie de transformation des produits agricoles à des fins énergétiques. Le délai des investissements dans le cadre du programme, c'est le 30 septembre 2011, et les moyens financier dans le cadre de l'aide à la diversification peuvent être versés jusqu'au 30 septembre 2012.
- ▶ En 2009 l'Agence a prélevé des fabricants du sucre et de l'isoglucose des cotisations de restructuration d'un montant de 703,3 millions de zlotys au titre du paiement de la taxe à la production de la production sous quota du sucre et de l'isoglucose, 58,2 millions de zlotys

5. Activités promotionnelles et d'information

- ▶ Soutien des actions promotionnelles et d'information sur les marchés de produits agricoles sélectionnés – la gestion du mécanisme crée des opportunités d'obtention de moyens financiers importants, qui permettent aux entrepreneurs d'être plus compétitifs sur le marché mondial. Ces activités visent également à pérenniser l'image d'exceptionnels produits polonais auprès de consommateurs. La promotion des produits agricoles dans le cadre de ce mécanisme est possible sur le marché intérieur de l'UE, mais aussi sur les marchés hors Union. Dans le cadre des activités menées en 2009, l'Agence a participé à la continuation et au lancement de programmes « Agriculture biologique » [„Rolnictwo

ekologiczne”, « Viande et ses produits – tradition et saveur » [„Mięso i jego produkty – tradycja i smak”], « Table pleine de saveurs » [„Stół pełen smaków”], « Vie sucrée de miel » [„Życie miodem słodzone”], « Je suis pour le lait et les produits laitiers » [„Stawiam na mleko i produkty mleczne”], « Légumes et fruits 5x par jour » [„5 x dziennie warzywa i owoce”]. En 2009, l'Agence a dépensé à la réalisation de ces programmes 24,3 millions de zlotys. C'était le montant le plus important depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE, qui a presque doublé le montant de 2008. L'ARR reçoit les propositions de nouveaux programmes de promotion et d'information, lesquelles sont communiquées à la Commission européenne en vue de leur traitement. En juin 2010, la Commission a accepté une campagne d'information sur la viande porcine fabriqué conformément au système national de qualité PQS [„Kampania informacyjna na temat mięsa wieprzowego (świeżego, schłodzonego lub mrożonego) produkowanego zgodnie z krajowym systemem jakości Pork Quality System (PQS)”].

- ▶ Gestion des fonds de promotion des produits agroalimentaires – en vertu de la loi sur les fonds de promotion des produits agroalimentaires, à partir du 1 juillet 2009, 9 fonds distincts de promotion des produits agroalimentaires ont été créés, concernant le lait, la viande porcine, la viande bovine, la viande chevaline, la viande ovine, la viande de volaille, les grains de céréales et les produits céréaliers de transformation, les fruits, les légumes et les poissons. Les activités menées dans le cadre des fonds visent à stimuler l'augmentation de la consommation et la promotion des produits agroalimentaires, sur les marchés nationaux et extérieurs. Les fonds de promotion sont alimentés par les paiements prélevés des opérateurs qui vendent les biens. Selon les données du 31/12/2009, les comptes bancaires des fonds ont rassemblé 16,3 millions de zlotys au total. L'Agence a pour mission de répartir les fonds de promotion en vertu des résolutions des commissions qui gèrent ces fonds, assurer la gestion juridique, technique et administrative des fonds de promotion et des commissions de gestion.
- ▶ Activités de promotion et d'information dans le cadre du PDR 2007-2013 – l'Agence participe aux tâches confiées dans le cadre des activités promotionnelles et d'information du PDR 2007-2013, en qualité d'entité de mise en œuvre. L'ARR accepte et traite les demandes concernant les actions promotionnelles de produits fabriqués dans le cadre des systèmes d'aliments de qualité, comme les produits issus de l'agriculture biologique, les produits de la production intégrée, les produits fabriqués dans le cadre du système « Qualité Tradition » et ceux qui sont inscrits aux registres des spécialités traditionnelles garanties, des appellations d'origine contrôlées et des indications géographiques protégées.

Dans le cadre de ces actions, les bénéficiaires peuvent solliciter le remboursement jusqu'à 70% des coûts encourus à la réalisation des campagnes promotionnelles.

6. Paiements aux producteurs du tabac et des producteurs du tabac brut et producteurs de la pomme de terre féculière

– conformément au système national de paiements directs complémentaires, l'ARR réalise les paiements couplés et découplés dans le secteur du féculé et du tabac. En 2009, les producteurs agricoles ont obtenu à ce titre le soutien le plus important depuis l'adhésion, s'établissant à 353,9 millions de zlotys. C'était de 9% de plus par rapport à l'année précédente.

7. Paiements à la production et transformation – en 2009, l'ARR a accordé 8,3 millions de paiements aux producteurs du féculé dans le cadre de la production sous quota de la féculé, 0,6 millions de zlotys de paiements à la transformation des pailles de lin et de chanvre destinés à la production de fibres et 0,5 millions de zlotys à la production de 4,1 mille tonnes de fourrages séchés.

8. Régimes de limitation de la production – les activités de l'Agence en matière d'attribution aux producteurs des droits à la production dans le cadre des limitations et du suivi de leur utilisation, sont menées sur le marché du lait, de la féculé et du sucre (quotas de production sur le marché du sucre sont attribués par le Ministère de l'agriculture et du développement rural). Les producteurs de la féculé, dont la participation au système de quotas est volontaire, reçoivent le soutien sous forme de paiements à la production.

Dans le cadre de la gestion du système de quotas de la production du lait, l'ARR mène des activités concernant, entre autres, l'enregistrement des demandes et la prise de décisions sur l'attribution ou l'enlèvement des quotas individuels du lait, le suivi du volume d'achat par les livreurs dans une année contingente donnée et le degré d'utilisation des limites de production, la gestion des transferts et la conversion des montants individuels, le suivi du nombre de livreurs de gros et livreurs directs, le contrôle de quantités du lait mis sur le marché dans une année contingente donnée, le suivi de la teneur en graisse du lait acheté, l'enregistrement d'établissements d'achat du lait et la répartition de la réserve nationale des quantités de référence.

9. Activités administratives dans le cadre du suivi et contrôle de la production, la transformation et les échanges entre les pays

A côté des paiements aux bénéficiaires de mécanismes de la PAC et des fonds nationaux et des activités liées à la limitation (quotas) des volumes de production de certains produits agroalimentaires, l'Agence a pour mission de mener les activités de caractère technique, indispensables au bon fonctionnement de mécanismes, et des activités de surveillance, conformément à la réglementation communautaire à l'égard de certains marchés. Voici les tâches de l'Agence:

- ▶ la gestion des échanges commerciaux avec l'étran-

ger ; en 2009 l'Agence a délivré 3,2 mille certificats d'exportation et d'importation des produits agroalimentaires, dont 2,2 mille concernaient les exportations avec restitution vers les pays hors Union,

- ▶ la gestion de la répartition des fruits et légumes non destinés à la vente,
- ▶ la gestion du potentiel de production du secteur vitivinicole en Pologne,
- ▶ l'issue des certificats de qualité du beurre et OMP destinés à l'utilisation dans le cadre des mécanismes de la PAC dans d'autres pays membres de l'UE,
- ▶ le suivi de la production du sucre et de l'isoglucose,
- ▶ le suivi et les contrôles de l'utilisation du sucre hors quotas et de l'isoglucose hors quotas dans le cadre des livraisons aux régions
- ▶ ultrapériphériques de l'UE et des importations vers les pays hors l'UE,
- ▶ le suivi et les contrôles de l'utilisation du sucre industriel,
- ▶ le suivi et les contrôles du raffinage du sucre de canne brut,
- ▶ le contrôle de l'utilisation des végétaux énergétiques,
- ▶ la surveillance du marché des bio composants et de biocarburants liquides,
- ▶ le contrôle de l'utilisation des matières cultivées sur les terres en jachère,
- ▶ la gestion des contrats, de la réception et de la transformation du tabac brut,
- ▶ l'issue des certificats pour l'utilisation de la caséine et des caséinates à la production de fromages

Parmi de nouvelles activités de l'ARR dans le cadre du commerce extérieur sur le marché du sucre, il y a les importations du sucre destiné au raffinage (à partir de juin 2010) et les exportations du sucre hors quotas (à partir d'octobre 2009).

Dans le domaine de sources d'énergies renouvelables, une nouvelle tâche à réalisation de laquelle l'Agence se prépare à partir de 2011, consistera à tenir un registre d'entreprises qui mènent une activité économique en matière de production du biogaz agricole et la production d'énergie électrique à partir du biogaz agricole.

En 2009, l'Agence du Marché Agricole a mis en place le Système de Gestion de la Qualité conforme à la norme PN-EN ISO 9001:2009, en obtenant les certificats du Polskie Centrum Badań i Certyfikacji S.A. et IQNet (The International Certification Network), confirmant les critères remplis de la norme citée, en matière de gestion des mécanismes de la PAC, des mécanismes nationaux et des fonds de promotion. Le système appliqué par l'ARR permet d'optimiser la collaboration à l'échelle d'organisation, favorise la réduction de charges administratives imposées aux bénéficiaires et améliore la qualité des tâches réalisées.

En 2009, le Ministère des finances a mené l'in-

spection de l'ARR. Suite à ces démarches, l'Agence a reçu un Certificat des comptes annuels du Fonds européen de garantie agricole, délivré par le Ministre des finances, ce qui confirme le bon déroulement des paiements réalisés par l'ARR dans l'exercice de 2009.

Les services de contrôle technique auprès de la structure d'organisation de l'Agence, localisés sur le territoire de la Pologne, permettent d'assurer un niveau adéquat de la vérification des compétences des bénéficiaires en matière d'obtention de moyens financiers. Ces services mènent les activités de vérification dans le siège du bénéficiaire ou dans les lieux, où le processus de production ou de transformation se déroulent. Depuis l'adhésion de la Pologne à l'UE à la fin de juin 2010, les contrôleurs de l'ARR ont mené près de 129 mille contrôles dont 22,4 mille en 2009.

L'ARR mène aussi des activités d'information qui assurent un large accès aux informations sur les mécanismes gérés par l'Agence et dans les conditions de participation dans ces mécanismes et sur la situation sur le marché agroalimentaire afin de bien préparer les bénéficiaires à l'utilisation de ressources communautaires et nationales. Par ailleurs, l'Agence collecte, analyse, traite et met à disposition les données de marché concernant les produits agricoles et alimentaire, entre autres, par l'intermédiaire des publications (dépliants et Bulletin d'information de l'ARR), des rapports de marché et des ouvrages analytiques qui présentent la situation de l'offre et de la demande et la situation de prix sur le marché agricole.

L'Agence du Marché Agricole est un partenaire actif et visible de projets et d'entreprises de collaboration interinstitutionnelle. L'Agence entreprend de nombreuses activités visant à soutenir les entrepreneurs polonais de la filière agroalimentaire dans leur activité liée aux échanges commerciaux.

Agence de la Propriété Agricole



Agence de la Propriété Agricole est une institution qui représente le Trésor public en matière des avoirs publics dans l'agriculture. Jusqu'à la moitié de juillet 2003, l'agence fonctionnait sous le nom de l'Agence de la Propriété Agricole du Trésor public, qui a été établie en octobre 1991. Les biens immobiliers repris par l'Agence, principalement des exploitations agricoles liquidées et du Fonds national des terres (Państwowy Fundusz Ziemi), constituent les Ressources de la Propriété Agricole du Trésor public (ZWRSP).

L'Agence fonctionne selon le principe d'autofinancement (elle ne reçoit pas de dotations du budget pour le fonctionnement). Les coûts de l'introduction des pro-

priétés du Trésor Public dans les ressources de la Propriété Agricole du Trésor Public, de leur restructuration, de leur aménagement (p.ex. les travaux de géodésie, registre foncier, avis de marché), de la protection des monuments, du maintien de biens improductifs (p.ex. d'une grande partie de logements), etc. ainsi que du fonctionnement de l'Agence sont couverts par les recettes de son activité statutaire. A partir de 2004, l'Agence verse au budget national le montant résultant de la différence entre les recettes de la gestion des Ressources dans l'exercice donnée et les dépenses pour la réalisation des missions prévues par la législation. L'Agence a versé au budget public plus de 4,8 milliards de zlotys. Par ailleurs, l'ANR est obligée à destiner ses recettes de la vente des biens immobiliers des Ressources du Fonds de Compensation, qui verse des compensations aux « Zabuzanie » (personnes expatriées des terrains à l'Est du Bug) au titre d'abandon de biens immobiliers hors les frontières actuelles de la République de Pologne. Depuis 2006, l'ANR a versé au Fonds plus de 2,2 milliards de zlotys. Les versements au budget d'état et au Fonds de Compensation s'établissent à 7 milliards de zlotys au total.

L'Agence réalise les tâches suivantes résultant des dispositions législatives et d'une autre réglementation:

1. la création et l'amélioration de la structure des exploitations familiales;
2. la création des conditions qui favorisent l'utilisation rationnelle du potentiel de production des Ressources de la Propriété Agricole du Trésor public;
3. la restructuration et la privatisation des ressources du Trésor public utilisées à des fins agricoles;
4. le commerce de biens immobiliers et d'autres composantes des ressources du Trésor public utilisées à des fins agricoles;
5. la gestion des ressources du Trésor public destinées à des fins agricoles;
6. la sécurisation des avoirs du Trésor public;
7. l'initiation des travaux d'équipement et d'agriculture sur les terres du Trésor public et le soutien d'établissement des exploitations agricoles privées sur les terres du Trésor public.

L'Agence réalise également les tâches définies par une législation distincte, et en particulier les lois sur la formation du régime agricole. La participation de l'Agence est prévue dans la réalisation de la loi de reprivatisation. Les recettes de la vente d'au moins de 500-600 mille ha, soit, compte tenu des prix actuels des terres agricoles, soit environ 6 milliards de zlotys seront destinées à cette fin. 3 mille demandes ont été déposées à l'Agence en la matière.

L'Agence a repris en faveur des Ressources 4,7 millions ha de terres. A côté des terres, autre patrimoine de valeur de 8,6 milliards de zlotys (principalement des anciennes entreprises agricoles nationales) a été introduit dans les Ressources, ainsi que les dettes des anciennes entreprises agricoles nationales à l'égard d'environ 30 mille opérateurs, d'un montant total de près de 2 mil-

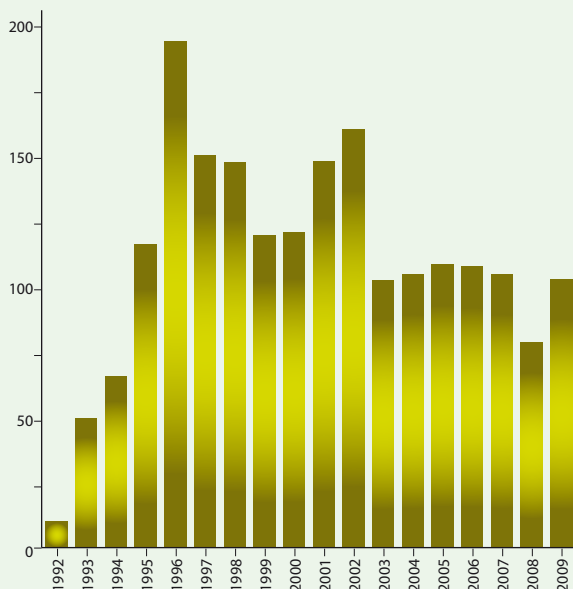


Figure 21.

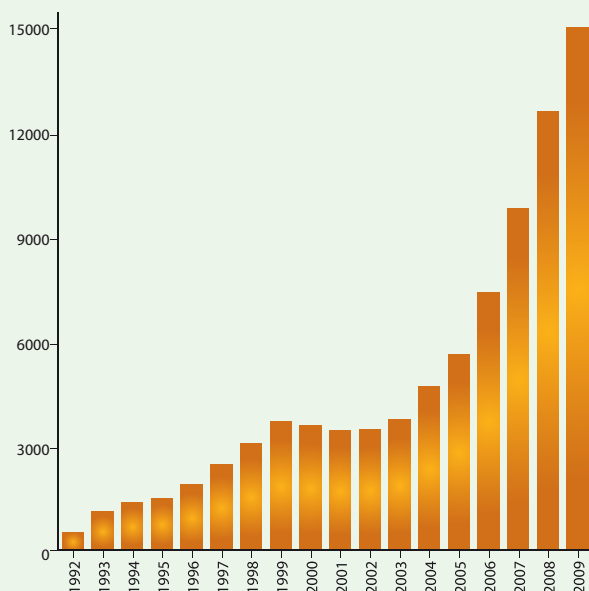


Figure 22. Source: données ANR

liards de zlotys. Ces dettes ont été réglées entièrement grâce aux recettes de la privatisation.

Dans la structure des biens corporels repris par l'Agence, il faut énumérer 336,2 mille logements et leur infrastructure (chaufferies, stations de surpression, stations d'épuration, etc.), établissements de l'industrie agroalimentaire, de commerce et de services, dont 858 distilleries et brasseries, 269 charcuteries et boucheries, 898 sécheries de céréales, 717 établissements de préparation de mélanges fourragers, 31 moulins, 75 chambres froides, 415 magasins, 147 hôtels, motels, restaurants et bars, 672 établissements sociaux, culturels et sportifs.

Les modalités de disposition du patrimoine du Trésor public introduits dans les Ressources sont la vente et la location, réalisés surtout au moyen d'appels d'offres ouverts ou restreints. Depuis le début de l'activité jusqu'à la fin de juin 2010, 920 mille appels d'offre ont été réalisés. Dans cette période, l'Agence a vendu plus de 2 millions de ha, principalement dans les voïvodies: Varmie-Mazurie, Poméranie occidentale, Poméranie, Basse-Silésie et Lubusz. **Figure 21.**

Il faut remarquer qu'en matière de transactions de vente des terres agricoles organisée par l'Agence après 2001, une augmentation régulière des prix est observée [Figure 2]. En 2009 les prix ont maintenu leur tendance à la hausse en atteignant le niveau moyen de 14 932 zlotys par 1 ha. **Figure 22.**

Indépendamment de la vente, l'Agence, jusqu'à la fin de 2009, a répartie d'environ 525 mille ha, dont 151 mille ha ont été conférés aux Forêts Nationales, 50,3 mille ha aux unités territoriales, et 84 mille ha aux personnes morales ecclésiastiques de religions diverses, environ 149,8 mille ha ont été transférés aux administrateurs régionaux de la gestion des eaux (terres sous lacs d'eau courante), près de 16 mille ha ont été transférés en tant que contributions aux sociétés. 75 mille ha ont été réparties parmi d'autres opérateurs habilités et sous d'autres formes (la transformation de la réglementation de location à long terme en droit de propriété, la consolidation et l'échange des terres, la suppression de la copropriété, etc.).

Quant au bail, récemment une baisse d'intérêt est observée en ce qui concerne cette forme de disposition des terres des Ressources. Pour les contrats de bail conclus en 2009 par l'ANR, le loyer moyen du bail était (en équivalent du blé) 5,8 dt du blé par 1 ha, soit une baisse par rapport au loyer moyen de 2008 et 2009. Il faut noter que le loyer pour les terres agricoles (sans loyer pour les composantes) pour tous les contrats de bail en vigueur à la fin de 2009, constituait un équivalent de 2,8 dt du blé par 1 ha.

A la fin du mois de juin 2010, dans les Ressources de WRSP il y avait environ 2,17 millions de ha, dont environ 1,65 millions de ha en location, 87 mille ha sous la gestion durable ou la location à long terme, et 100 mille ha de « terres étrangères ».

De plus, l'Agence possède environ 100 mille ha des

terres au caractère non agricole, dont environ 66 mille ha localisés dans les frontières administratives des villes. Ce sont des parcelles destinées à la construction industrielle, commerciale, sportive et de récréation, et aux logements. Ces terres sont caractérisées par une localisation attirante, leur situation juridique est réglée et les procédures de leur acquisition sont transparentes. En 2009, l'Agence a vendu plus de 1 mille ha de terres de ce type, pour un montant total de 163 millions de zlotys.

L'ANR surveille l'activité de 50 sociétés de culture végétale et d'élevage d'une grande importance pour l'économie nationale. Ces sociétés mènent les cultures conservatrices et de création variétale, et collectent le matériel génétique végétal et animal qui détermine le progrès biologique. Ces établissements jouent un rôle prioritaire dans la création et la vulgarisation du progrès biologique dans l'agriculture polonaise.

L'Agence, comme il a été mentionné ci-dessus, est une institution à missions. Sa tâche principale est de privatiser les biens publics de l'agriculture, et avant la fin de ce processus, une gestion raisonnable des biens confiés.

De la perspective du temps, il faut avouer, que les tâches aussi complexes et diversifiées qui sont effectuées par l'Agence de la Propriété Agricole, n'étaient jamais conférées à une institution publique créée dans la période de transformation du régime économique polonais et les régimes des nouveaux pays membres. Les résultats de classements organisés avec concours de l'Agence, des transformations de propriété menée par l'Agence pendant 18 ans, tout cela implique la création d'exploitations puissantes qui sont compétitives sur le marché communautaire et le renforcement de l'élevage en Pologne, par l'intermédiaire de sociétés stratégiques existantes.

Bien que l'Agence ait réparti de manière durable déjà plus de 50% de la superficie des biens immobiliers du Trésor public repris des Ressources, elle demeure un outil important du soutien de la politique agricole (p.ex. dans la formation du régime agricole) et de la réalisation des objectifs publics d'importance, comme la participation déjà mentionnée dans le règlement des dettes du gouvernement à l'égard des « Zabużanie » et des personnes qui déposent leurs requêtes de reprivatisation. Il faut noter ici que vu la réduction de la superficie disponible des Ressources, l'accent est mis sur « la mise à disposition des terres » destinés à des fins diverses, au « soutien financier » de la réalisation de ces objectifs. Cela force à l'intensification de la vente des terres des Ressources. C'est une tâche de plus en plus difficile qui exige une grande prudence, car le développement de l'infrastructure de transports, la construction de nouveaux établissements industriels, des établissements commerciaux, des dépôts, des bassins de rétention, l'exploitation des mines, tout cela entraîne la nécessité de réserver des terres à ces fins, ce qui en pratique signifie souvent leur transfert gratuit aux entités habilitées.

La réalisation de l'intensification de la vente des

biens immobiliers des Ressources, rencontre des obstacles résultant de certaines dispositions légales. L'Agence dispose d'une influence limitée en ce qui concerne leur suppression, car la plupart de ces problèmes peuvent être résolus seulement par voie de nouvelles réglementations ou d'amendements de dispositions existantes (les limites de ventes de SAU à un seul acheteur, la gestion spatiale). Néanmoins, l'Agence participe également au processus de modification des actes juridiques qui régissent la privatisation des Ressources, qui notamment mènent à la facilitation d'achat des terres, aussi bien par les exploitations familiales que par les entrepreneurs agricoles qui possèdent des exploitations agricoles de grande taille, qui créent des emplois pour des personnes provenant des milieux d'anciennes entreprises agricoles nationales. L'Agence est prête, après la mise en place de solutions juridiques appropriées, à la réalisation du programme d'aménagement du reste des terres dont les Ressources disposent pour qu'elles soient en possession de ceux qui les cultivent.

Caisse d'assurance sociale agricole



La Caisse d'assurance sociale agricole (CASA) est une institution d'assurance sociale qui est chargée d'un régime d'assurances sociales, distinct par rapport au régime général, pour les agriculteurs, en vertu de la loi du 20 décembre 1990 sur les assurances sociales des agriculteurs (JO 2008 n° 50, position. 291, modifiée ultérieurement.). Le président de CASA est une autorité principale de l'administration centrale qui dépend du ministre compétent pour le développement rural. Les missions de CASA sont suivantes:

- ▶ services pour les agriculteurs et les personnes copérant avec eux lors de l'exercice de l'activité agricole (conjoint et membres de famille) concernant la couverture d'assurance et la cotisation,
- ▶ accord et transfert de crédits de l'assurance,
- ▶ services médicaux pour établir les droits des assurés aux prestations dont le transfert est conditionné par l'incapacité de travail dans l'exploitation agricole ou l'évaluation de l'état de santé,
- ▶ prévention des accidents du travail agricole et des maladies professionnelles, ainsi que la promotion de la santé,
- ▶ rééducation pour les personnes ayant droit aux prestations de CASA, qui montrent une incapacité de travail totale dans l'exploitation agricole mais peuvent

regagner cette capacité par le traitement et la rééducation ou pour les personnes qui sont menacées d'incapacité de travail dans l'exploitation agricole.

- ▶ Selon les données de la fin de 2009, 1,57 millions de personnes ont été affiliées à l'assurance sociale, et les pensions ont été transférées à ce titre à 1,42 millions de personnes.
- ▶ De plus, CASA accomplit de nombreuses d'autres missions, qui lui sont attribuées régulièrement en vertu des dispositions distinctes. Parmi ces missions, il y a notamment:
 - ▶ traitement des assurances maladies en vertu de la loi du 27 août 2004 sur les prestations de la santé financées par les crédits publics qui consistent notamment en cotisation d'assurances maladie pour les personnes affiliées à l'assurance sociale des agriculteurs (financés par le budget public) et des retraités et pensionnés agricoles au Fonds de santé national (NFZ); CASA sert environ 2,9 millions de personnes qui possèdent l'assurance maladie.
 - ▶ transferts de prestations civiques, notamment des pensions de victimes de guerres, pensions forfaitaires énergie, prestations pour les anciens soldats-mineurs, pour l'enseignement clandestin, pour les victimes du Ille Reich et de l'URSS.

A partir de 2004, CASA participe à la réalisation des missions prévues aux dispositions des règlements (CEE) 883/2004 et 987/2009 du Parlement européen et du Conseil (CEE), sur la coordination des régimes de sécurité sociale dans les pays membres de l'Union européenne (EEE et Suisse).

Le régime de sécurité sociale des agriculteurs est financé par 3 fonds publics d'affectation spéciale: Fonds de pensions, Fonds de prévention et de rééducation, Fonds administratifs et Fonds de cotisation non budgétaire.

Le Fonds de pensions a pour objet de financer les pensions et les retraites ainsi que les cotisations d'assurance maladie pour les agriculteurs. Ce fonds est constitué par les cotisations des agriculteurs de pension et retraite ainsi que des subventions budgétaires. En 2010, cette subvention sera de 16 milliards de zlotys.

Le Fonds de prévention et de rééducation a pour objet de financer l'activité de CASA en matière de la prévention des accidents et la rééducation. Ce fonds est constitué par le transfert de crédits du Fonds de cotisation et la subvention budgétaire. En 2010, la subvention sera de 6 millions de zlotys.

Le Fonds de cotisation est un fonds d'affectation spéciale non budgétaire, doté de la personnalité juridique. Par ce fonds, sont financées les prestations d'assurance accident, maladie et maternité. Le fonds s'auto-finance: les prestations financées par ce fonds liées aux risques d'accident lords du travail agricole, de maladie ou de maternité sont totalement couverts par les cotisations des agriculteurs assurés.

Les assurances sociales des agriculteurs sont réali-

sées par CASA dans la structure d'organisation dans laquelle elles fonctionnent : l'organisme central, les succursales qui couvrent les activités au niveau de la voïvodie et les unités locales qui couvrent par leur activité le territoire de plusieurs communes. Au total, CASA dispose d'environ 270 unités d'organisation dans tout le pays.

CASA est membre des plus grandes associations internationales qui regroupent les institutions de sécurité sociale au monde, notamment, à partir de 1992, CASA est membre de l'ISSA (L'Association internationale des institutions de sécurité sociale qui regroupe les institutions des assurances sociales de plus de 130 pays) et de l'IAAMRH (L'Association internationale de la médecine du travail de l'agriculture et de la protection de santé de la population rurale), qui s'occupe de la médecine des zones rurales. A partir de septembre 2009, monsieur Henryk Smolarz, président de CASA, est aussi président de la Section de l'Agriculture de l'ISSA, et le vice-président, monsieur Boguslaw Ulijasz, est devenu Secrétaire Générale de l'ISSA.

Conseil agricole public

Les services de conseil agricole public en Pologne, à côté des centres de conseil agricole public, sont localisés auprès de : chambres agricoles, entreprises d'approvisionnement de l'agriculture, instituts de recherche scientifique, sociétés de conseil privées, associations et fondations, et des personnes physiques qui exercent l'activité économique.

Les institutions principales de prestation du conseil public sont des centres de conseil agricole (parmi leurs clients il y a 630 mille agriculteurs, tandis que le nombre total des personnes qui profitent des services de conseil est de 680 mille ; source GUS).

Les unités de conseil agricole sont des unités d'organisation dotées de la personnalité juridique, qui exercent le conseil agricole couvrant les activités en matière d'agriculture, développement rural, marchés agricoles et ménages dans les zones rurales, qui visent à améliorer les recettes agricoles et la compétitivité de marché des exploitations agricoles, qui soutiennent le développement durable des zones rurales, et augmentent les qualifications professionnelles des agriculteurs et des autres habitants des zones rurales.

En vertu de la loi sur les unités de conseil agricole, parmi de telles unités il y a le Centre de conseil agricole siégré à Brwinow, et ses trois succursales à Poznan, Cracovie et Radom, soumis au ministre compétent pour le développement rural, et 16 centres au niveau de voïvodies, soumis aux autorités locales compétentes.

La réalisation par ces unités des missions prévues par la loi se déroule aux 3 niveaux :

- ▶ l'éducation: par la réalisation des programmes d'éducation, souvent en coopération avec des institutions et écoles agricoles, visant à assurer la formation conti-

nue des agriculteurs et de la population rurale,

- ▶ l'information: la publication de magazines, de dépliants, de brochures, la création de sites Internet et l'organisation de foires, de salons et de concours, ainsi qu'une participation directe aux émissions de radio et de télévision à l'échelle régionale et nationale;
- ▶ le conseil: par le conseil (différentes formes, conseil individuel, pour groupes et à l'aide d'Internet).

Le Centre de conseil réalise les missions suivantes qui accompagnent le travail des centres de voïvodie:

- 1) élabore et met en place des moyens d'action unifiés en matière de missions réalisées,
- 2) élabore et communique aux centres de voïvodie des matériaux d'information et de formation, dont ceux concernant l'activité des exploitations agricoles et de la production agricole financée ou cofinancée des ressources provenant de fonds de l'Union européenne ou d'autres institutions nationales ou étrangères,
- 3) élabore d'analyses et de projections en matière de développement du conseil agricole,
- 4) mène les formations pour les employés des centres de voïvodie,
- 5) crée et gère le système central d'informations et les bases des données en matière de conseil,
- 6) coordonne les activités en matière d'agriculture biologique, réalisées par les centres de voïvodie.

Le Centre s'occupe également d'autres missions qui consistent à mener des contrôles concernant les conditions de prestations des services de conseil par les entités accréditées. Les contrôles sont menés conformément aux dispositions sur le soutien du développement rural avec le concours des moyens du Fonds européen agricole pour le développement rural,

Le régime de conseil garantit que les conseillers polonais sont bien préparés et figurent aux registres du Centre de conseil, selon leur spécialisation (nombre de personnes, au 23 juillet 2010:

- ▶ conseillers agricoles - 3 486,
- ▶ conseillers sylvicoles - 474
- ▶ conseillers agroenvironnementaux - 1 702
- ▶ experts environnementaux - 320

Selon les données du 23/07/2010, les accréditations pour les prestations de conseil en matière de cross-compliance ont été attribuées à 362 entités au total, dont 270 districts forestiers et 92 entités privées diverses. Les accréditations sont issues régulièrement aux entités qui satisfont à des critères réglementaires.

Enseignement agricole

Les écoles d'enseignement public sont gérées par les unités territoriales (principalement à l'échelle de po-wiats), et par le Ministre de l'agriculture et du dévelop-

pement rural. Au Ministère de l'agriculture sont soumises 45 groupes d'écoles d'enseignement agricole (Zespoły Szkół Centrów Kształcenia Rolniczego), qui ont 14 mille étudiants et 1400 enseignants. La base didactique pour la formation pratique est constituée par les ateliers d'exercices pratiques et les exploitations agricoles scolaires, ainsi que les exploitations agricoles individuelle, les centres de conseil agricoles, les usines de transformation alimentaire, les établissements de gastronomie et d'hôtellerie, les unités scientifiques et les universités. Les écoles ministérielles éduquent les professionnels de 27 métiers dans les domaines suivantes : la production agricole, le jardinage, les techniques agricoles, la transformation alimentaire, l'agro-industrie, l'aménagement d'espace, le tourisme agricole, les services gastronomiques, la pêche dans les eaux intérieures, la médecine des animaux, l'ingénieur écologiste et l'amélioration.

Le Ministre de l'agriculture et du développement rural, en gérant les écoles agricoles, peut influencer directement la qualité et l'efficacité de l'enseignement agricole, en créant la politique de ressources humaines pour le secteur agroalimentaire. Les écoles agricoles visent à fournir le savoir et les connaissances professionnelles à leurs diplômés, qui leur permettront de travailler dans le secteur agricole et la compétitivité dans les conditions de liberté économique, et les prépareront à améliorer constamment leurs qualifications professionnelles. Afin de réaliser les objectifs adoptés, le Ministère de l'agriculture entreprend des démarches en matière de modification des orientations et des contenus de l'éducation, en les adaptant aux modalités changeantes de la production et de la vie dans les zones rurales, en vulgarisant la formation par modules, la préparation des enseignants des matières professionnelles (le rôle principal est joué par un établissement soumis au Ministère, soit le Centre national de l'enseignement agricole à Brwinow (Krajowe Centrum Edukacji Rolniczej w Brwinowie), et en assurant une base didactique adéquate aux établissements d'enseignement agricole.

Les écoles ministérielles agricoles, en devenant centres de formation agricole, avec un bon équipement didactique et des enseignants bien formés, en organisant de nombreuses formes d'éducation adressées aux jeunes et adultes des zones rurales, et en coopérant avec d'autres entités qui agissent dans le secteur agro-alimentaire, auront une influence importante sur le développement rural.

Unités de recherche

Les entités responsables des recherches scientifiques dans le domaine de l'agriculture, des marchés agricoles, de la pêche et du développement rural en Pologne sont:

- ▶ unités de recherche et de développement en nombre de 13, soumis au Ministre de l'agriculture et du déve-

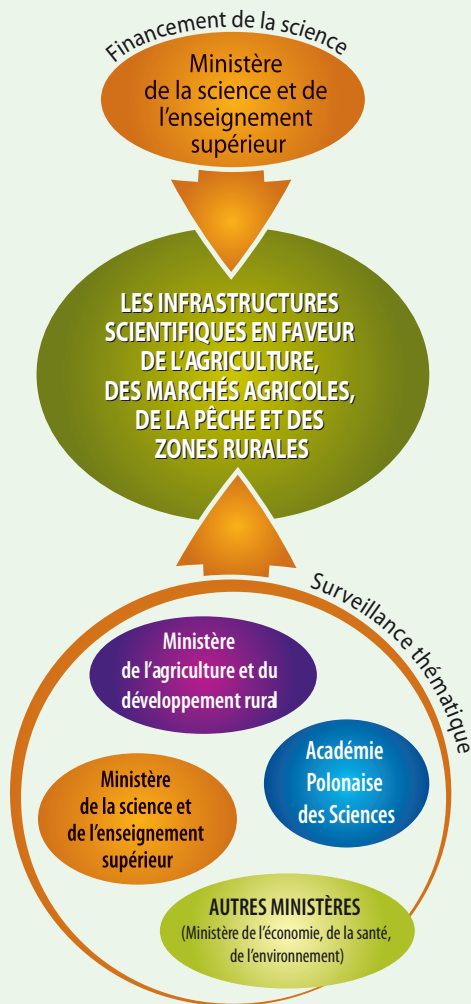


Figure 23. Structure des organisations d'enseignement agricole en Pologne

Employés	Unités scientifiques				
	Unités de recherche et de développement (Ministère de l'Agriculture)	Unités scientifiques (PAN)	Institut soumis à d'autres ministères	Universités	Au total
Employés au total, dont:	4 115	598	1 908	10 489	17 110
Professeurs	158	79	80	1 124	1 441
Chercheurs avec degré (dr hab.)	142	45	44	598	829
Chercheurs avec degré (dr)	594	139	312	3 061	4 106

Tableau 39. Personnes du personnel scientifique et de recherche dans les sciences agricoles et associées

loppement rural, dont six sont dotées d'un statut prestigieux d'Institut public de recherche:

- ▶ *nstitut de l'économie de l'agriculture et de l'économie alimentaire à Varsovie,*
- ▶ *Institut des cultures, de la fertilisation et de la pédologie à Pulawy,*
- ▶ *Institut vétérinaire à Pulawy,*
- ▶ *Institut de zootechnique à Balice près de Cracovie,*
- ▶ *Institut phytosanitaire à Poznan,*
- ▶ *Institut de culture et d'acclimatation des végétaux à Radzikowie*
- ▶ universités (47 facultés) soumises au Ministre de la science et de l'éducation supérieure,
- ▶ 9 entités scientifiques soumises à l'Académie Polonaise des Sciences,

Une partie des sujets relevant des sciences agricoles et associées est réalisé également dans certaines entités soumises à d'autres ministères, de l'économie, de l'environnement, de la santé ou du travail. La structure d'organisation de la surveillance de l'activité statutaire des unités, les infrastructures scientifiques en matière d'agriculture, de marchés agricoles, de pêche et de développement rural, ainsi que les modalités du financement de base sont présentés sur le diagramme ci-dessous. **Figure 23.**

Les ressources financières destinées à l'activité scientifique et de développement en matière d'agriculture, proviennent des dotations budgétaires du Ministère de la science et de l'enseignement supérieur. Dans les conditions de la réduction progressive des moyens financiers destinés à l'activité statutaire provenant du budget du Ministère de la science et de l'enseignement supérieur, les entités scientifiques et de recherche, dont surtout les entités de recherches et de développement, obtiennent des moyens financiers supplémentaires, entre autre, au titre de la participation aux programmes internationaux de coopération scientifique et technique, des missions déléguées par des opérateurs économiques et d'autres sources juridiquement acceptables, comme la location de biens, le taux d'intérêt du capital, les crédits, les prêts, etc.

Certaines unités de recherche et de développement reçoivent des moyens provenant du budget du Ministre de l'agriculture et du développement rural, destinés à la réalisation des programmes multiannuels. Dans les unités de recherche et de développement surveillées par le Ministre de l'agriculture et du développement rural, il y a 8 programmes multiannuels en cours de réalisation, visant à suivre les phénomènes de transformation du secteur agroalimentaire et dans les zones rurales et à définir les normes de qualité indispensables à l'établissement de critères de production sûre pour le consommateurs dans l'agriculture et l'industrie de transformation alimentaire.

Le potentiel scientifique, qui soutient le processus de développements dans le secteur agroalimentaire englobe plus de 6 370 employés avec des degrés scientifiques, ce qui est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 39.

Dans le cadre des travaux d'adaptation de l'appareil de recherche du ministère de l'agriculture aux conditions de coopération avec partenaires des pays membres de l'Union européenne dans les unités scientifiques et de développement du Ministère de l'agriculture et du développement rural, des Centres d'Excellence et Centres de Compétences, ont été créés dans des unités scientifiques : auprès de l'Institut de cultures et d'acclimatation des végétaux – Crop Improvement Centre for Sustainable Agriculture [CICSA], auprès de l'Institut de pêche marine – Centre of Excellence in Marine Fisheries Sciences [POLMARF], l'Institut d'arboriculture et de floriculture – Research Centre of Excellence in Sustainable Pomology [PomoCentre], L'Institut de fertilisation et de pédologie – Protection of Land and Water Quality and Sustainable Development of Rural Areas, [PROLAND], l'Institut technologique et naturel – Renewable Energy Centre of Excellence and Competence in Poland [RECEPOL], l'Institut de fibres naturelles et de végétaux phytothérapeutiques – Medical plants in nutrition and medicine – a step towards integration engineering with European standards [MEDNAM]. Par ailleurs, auprès de l'Institut d'arboriculture et de floriculture à Skierniewice, se trouve le siège du Centre de technologies avancées, dont les activités futures visent à améliorer les conditions du transfert des résultats des analyses vers l'usage pratique. Les travaux de recherche dans le cadre de l'Institut virtuel de l'agriculture durable (WIRZ) sont poursuivis. C'est un programme électronique d'information et de recherche, à accès libre et qui fonctionne en temps réel et est doté d'une base des données mise à jour régulièrement.

Les infrastructures scientifiques de l'agriculture, des marchés agricoles et du développement rural, coopèrent activement dans le cadre des programmes-cadre de l'UE, et dans le cadre du Programme ERA – NET et EUROAGRI. Les chercheurs de la Pologne réalisent les travaux coordonnés des missions au sein du groupe de travail, du programme de recherche, « L'agriculture durable dans le bassin de la mer Baltique » dans le cadre du Comité permanent pour les recherches scientifiques dans l'agriculture auprès de la Commission européenne. L'inclusion du milieu scientifique est prévue en ce qui concerne la réalisation des missions résultant de la Stratégie de l'UE pour la Région de la mer Baltique, élaborée par la Commission.

En mai 2009, à l'initiative du Ministre de l'agriculture et du développement rural, 1er Congrès des Sciences Agricoles a eu lieu à Puławy. Lors du Congrès des solutions ont été déterminées qui peuvent contribuer dans une grande mesure à la pleine intégration de la politique scientifique à la politique agricole. Les conclusions présentées pendant la table ronde et les réunions plénières, se référaient non seulement aux besoins courants économiques ou sociaux, mais aussi indiquaient les zones les plus importantes de l'activité scientifique dans les sciences agricoles dans la perspective à moyen

et à court terme. Pour l'avenir et le développement économique et social, desquels le Ministre de l'agriculture et du développement rural est chargé, une gestion adéquate des activités des infrastructures scientifiques dans le domaine des sciences agricoles, constitue une question primordiale. Des actions coordonnatrices bien menées devraient assurer une meilleure utilisation du potentiel intellectuel, la réalisation de recherches scientifiques complexes et utiles et un aménagement plus raisonnable des moyens disponibles du budget public destinés à la science.

Les conclusions de la réunion du Congrès suggèrent, qu'il faudrait réaliser les recherches visant à la recherche d'une forme de développement la plus favorable à l'agriculture polonaise, compte tenu de ses spécificités régionales, d'une gestion responsable des ressources en eau, terres et air, de la recherche de nouvelles variétés végétales (dont aussi les protéagineux) résistantes aux sécheresses et aux ravageurs. Les recherches en matière d'élevage devraient profiter de dernières tendances mondiales, en englobant aussi la question d'organismes génétiquement modifiés (GMO). Parmi des problèmes importants qui ont été soulignés lors du Congrès, il y a les questions d'infrastructure dans les exploitations agricoles et dans les zones rurales, ainsi que le souci d'assurer les meilleures sources d'énergies renouvelables. Le débat a montré que la recherche de solutions qui tiennent compte de la prévention des processus de réchauffement climatique, devrait accompagner la réalisation de recherches de tous les domaines.

Vu que la présidence polonaise de l'Union européenne aura lieu au deuxième semestre 2011, des efforts ont été entrepris afin d'organiser une conférence internationale au mois d'octobre 2011, « Aliments et nutrition au 20e siècle ».

ADRESSES D'INSTITUTIONS AGRICOLES

MINISTERSTWO ROLNICTWA I ROZWOJU WSI (MRiRW)

00-930 Warszawa, ul. Wspólna 30
tel./fax + 48 22 623 10 00; + 48 22 623 27 50
<http://www.minrol.gov.pl>
e-mail: kancelaria@minrol.gov.pl

AGENCJA RYNKU ROLNEGO (ARR)

Biuro Informacji i Promocji
00-400 Warszawa, ul. Nowy Świat 6/12
tel./fax + 48 22 661 72 72; + 48 22 628 93 53
<http://www.arr.gov.pl>
e-mail: tpi@arr.gov.pl

AGENCJA RESTRUKTURYZACJI I MODERNIZACJI ROLNICTWA (ARiMR)

02-822 Warszawa, ul. Poleczki 33
tel./fax + 48 22 318 53 30; + 48 22 318 42 20
<http://www.arimr.gov.pl>
e-mail: info@arimr.gov.pl

AGENCJA NIERUCHOMOŚCI ROLNYCH (ANR)

00-215 Warszawa, ul. Dolańskiego 2
tel./fax + 48 22 635 80 09; + 48 22 635 00 60
<http://www.anr.gov.pl>
e-mail: anr@anr.gov.pl

FUNDACJA PROGRAMÓW POMOCY DLA ROLNICTWA (FAPA)

00-930 Warszawa, ul. Wspólna 30
tel./fax + 48 22 623 16 03; + 48 22 623 19 09
<http://www.fapa.com.pl>
e-mail: fapa@fapa.com.pl

KASA ROLNICZEGO UBEZPIECZENIA SPOŁECZNEGO (KRUS)

00-608 Warszawa, Al. Niepodległości 190
tel./fax + 48 22 592 65 90; + 48 22 825 95 97
<http://www.krus.gov.pl>
e-mail: centrala@krus.gov.pl

GŁÓWNY INSPEKTORAT JAKOŚCI HANDLOWEJ ARTYKUŁÓW ROLNO -SPOŻYWCZYCH (GIJHARS)

00-930 Warszawa, ul. Wspólna 30
tel./fax + 48 22 623 29 00; + 48 22 623 29 98
<http://www.ijhar-s.gov.pl>
e-mail: sekretariat@ijhar-s.gov.pl

INSPEKCJA WETERYNARYJNA - GŁÓWNY INSPEKTORAT WETERYNARII (GIW)

00-930 Warszawa, ul. Wspólna 30
tel./fax + 48 22 623 20 88; + 48 22 623 14 08
<http://www.wetgiw.gov.pl>
e-mail: wet@wetgiw.gov.pl

PAŃSTWOWA INSPEKCJA OCHRONY ROŚLIN I NASIENICTWA (PIORIN)

00-930 Warszawa, ul. Wspólna 30
tel./fax + 48 22 623 23 02; + 48 22 623 23 04
<http://www.piorin.gov.pl>
e-mail: gi@piorin.gov.pl

CENTRUM DORADZTWA ROLNICZEGO W BRWINOWIE

05-840 Brwinów, ul. Pszczelińska 99
tel./fax + 48 22 729 66 34 (38); + 48 22 729 72 91
<http://www.cdr.gov.pl>
e-mail: brwinow_sekretariat@cdr.gov.pl

KRAJOWA RADA IZB ROLNICZYCH

00-930 Warszawa, ul. Wspólna 30
tel./fax + 48 22 623 21 65; + 48 22 623 11 55
<http://www.krir.republika.pl>
e-mail: krir@z.pl

KRAJOWY ZWIĄZEK ROLNIKÓW, KÓŁEK I ORGANIZACJI ROLNICZYCH (KZRKiOR)

00-582 Warszawa, Al. Szucha 16/42
tel./fax + 48 22 827 75 55; + 48 22 827 30 01
<http://www.kolkarolnicze.pl>
e-mail: biuro@kolkarolnicze.pl



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL (MRiRW)**
00-930 Warszawa • ul. Wspólna 30
tel./fax (48 22) 623 10 00 • (48 22) 623 27 50
e-mail: kancelaria@minrol.gov.pl
www.minrol.gov.pl